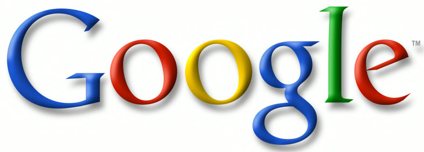
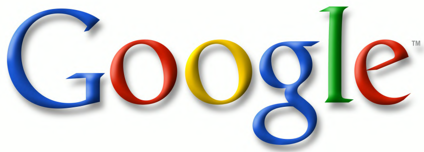







LIBRARY OF THE GENERAL COURT.
SIGILLUM REIPUBLICÆ MASSACHUSETTENSIS.
ENSE PETIT PLACIDAM SUB LIBERTATE QUIETEM
CASE
45
No.
14

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 15 OCTOBRE 1840.

INTERROGATOIRES

DES INCULPÉS.

k France.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 15 OCTOBRE 1840.



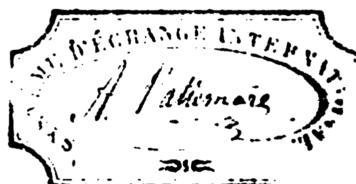
INTERROGATOIRES

DES INCULPÉS.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLI.



COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 15 OCTOBRE 1840.

INTERROGATOIRES
DES INCULPÉS.

INTERROGATOIRES DE DARMÈS.

DARMÈS (Ennemond-Marius), *âgé de 43 ans, frotteur, né à* Marseille (Bouches-du-Rhône), *demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonnière, n° 41.*

1er interrogatoire subi, le 15 octobre 1840, devant M. le Préfet de police.

D. Quels sont vos nom, âge, profession?

R. Je m'appelle *Darmès* (*Ennemond-Marius*), né à Marseille, quarante-trois ans, conspirateur. Je suis à Paris depuis trente ans.

D. Votre domicile?

R. Je refuse de l'indiquer.

D. Quels sont vos moyens d'existence?

R. Je vis en travaillant.

D. Quelle était votre intention en vous plaçant sur la place de la Concorde et tirant un coup de feu?

R. Mon intention était de tirer sur le plus grand des tyrans.

D. De quelle arme vous êtes-vous servi?

R. D'une carabine; j'avais deux pistolets et un poignard.

D. Y avait-il longtemps que vous étiez en cet endroit?

R. Je refuse de répondre à cette question.

D. Aviez-vous des complices?

R. Je suis seul.

D. Y avait-il longtemps que vous aviez conçu ce projet?

R. Une heure seulement avant l'exécution.

D. Comment portiez-vous votre carabine?

R. Comme cela me faisait plaisir.

D. Reconnaissez-vous la carabine cassée, le poignard et les pistolets que nous vous représentons?

R. Je reconnais la carabine; c'est ma carabine, avec laquelle j'ai tiré. Je reconnais aussi ces deux pistolets et le poignard pour les miens.

D. Reconnaissez-vous l'écrit intitulé : *Histoire de la conspiration du général Mallet;* l'écrit intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral;* la cravate que nous vous représentons?

R. Ces objets m'appartiennent.

D. D'où provient la carabine?

R. Je n'ai pas besoin de vous le dire; il y a assez de victimes. Il est inutile de vous dire où et quand je l'ai achetée.

D. Avez-vous voyagé récemment?

R. Jamais depuis 1824.

D. Appartenez-vous à des sociétés secrètes?

R. Non.

D. Quelle est votre opinion politique?

R. L'extermination des tyrans. Je suis de la légitimité du peuple, un homme du peuple.

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Jamais.

D. Avez-vous des amis politiques qui vous aient conseillé le crime?

R. Je ne suis pas un fanatique exploité; la nature seule agit en moi.

D. Aviez-vous eu à vous plaindre de la personne du Roi?

R. Non.

Immédiatement après, les objets précités, représentés à l'inculpé *Darmès*, et par lui reconnus, ont été réunis, en sa présence, par M. *Noël*, commissaire de police, saisis par nous, et mis, en sa présence, sous scellés, en notre présence, avec étiquettes indicatives signées de l'inculpé et de nous, et revêtues du cachet dudit commissaire de police; ledit cachet sur cire rouge ardente, savoir:

1° Les fragments de la carabine,

2° Les deux pistolets chargés,

3° Le poignard à manche d'ivoire,

4° Les deux écrits,

5° Les deux clefs,

6° La bourse en soie verte, contenant 3 francs 70 centimes et 3 liards.

Et avons signé avec ledit sieur *Noël*.

Vu les indications des noms *Halot* et *Dutertre*, trouvés sur l'un des écrits reconnus par l'inculpé pour avoir été saisis sur l'inculpé, nous avons délégué M. *Noël*, commissaire de police, à l'effet de rechercher lesdits individus et de les interroger sur les faits de l'inculpation.

Fait et clos lesdits jour, mois et an que dessus.

Signé G. DELESSERT.

2e et 3e interrogatoires subis par *Darmès*, les 15 et 16 octobre 1840, devant M. Desmortiers, Procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine.

D. Quelle est votre profession?

R. Frotteur.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris?

R. Depuis trente-trois ans environ.

L'inculpé nous ayant déclaré que les souffrances qu'il éprouvait ne lui permettant pas de nous répondre plus longtemps, il nous priait

de vouloir bien remettre à demain les questions que nous voudrions lui adresser.

Nous nous sommes, en conséquence, ajourné à demain.

Et, le seize octobre mil huit cent quarante, à six heures et demie du matin,

Nous, procureur du Roi, avons repris l'interrogatoire de Darmès en ces termes:

D. Êtes-vous marié?

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous quelque femme avec vous?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais été marié.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris?

R. Depuis environ une trentaine d'années.

D. Où avez-vous vécu auparavant?

R. A Marseille, dans ma famille.

D. Que fait votre famille?

R. Je l'ignore; elle n'existe peut-être plus. Mon père est resté sur les pontons en Angleterre et est venu mourir dans sa patrie.

D. Quelle profession avez-vous exercée jusqu'à ce jour?

R. J'étais domestique, maintenant je suis frotteur.

D. Quelles sont les maisons où vous frottiez à Paris?

R. Je frotte dans la maison des assurances parisiennes, en face la rue Laffitte. Je n'ai pas d'autre maison.

D. Cette maison ne suffisait pas pour fournir à vos moyens d'existence?

R. Non; je ne gagnais qu'une trentaine de francs par mois. Je gagnais vingt francs dans la maison d'assurances, le surplus par des raccrocs.

D. Appartenez-vous à quelques associations politiques?

R. Non, Monsieur; la nature seule m'a guidé dans mes convictions.

D. Comment vous êtes-vous formé vos convictions?

R. Par l'ensemble des circonstances. Si j'avais tué le tyran, nous aurions vaincu l'univers et tous les despotes.

D. Quels moyens aviez-vous pour cela ?

R. La tête de Philippe tombée.

D. La tête de Louis-Philippe tombée ne vous eût pas donné les moyens de vaincre l'univers.

R. Nous aurions donné la liberté à tous les peuples, qui nous auraient aidés, et je pense que toute la France se serait soulevée à l'instant. Nous aurions brisé le traité du 15 juillet, le lion de Waterloo, et donné la liberté à tous les peuples.

D. Ainsi votre attentat d'hier soir sur la personne du Roi est tout politique?

R. Oui, Monsieur, et moi seul l'ai entrepris.

D. Vous venez de dire tout à l'heure que vous aviez agi dans le but de vaincre l'univers; vous n'étiez pas seul pour une pareille entreprise?

R. Vous ne voyez donc pas la position des choses! J'aurais eu avec moi la France entière.

D. Quelle certitude avez-vous de ce fait?

R. La France eût marché seule, et se serait soulevée après l'événement.

D. Quelle certitude avez-vous de ce fait, car je vois au contraire que la France est fort tranquille?

R. Vous la voyez tranquille, vous; moi, je la vois dans un volcan.

D. Après avoir vaincu l'univers, quel était votre projet?

R. De donner la liberté aux peuples, et pas autre chose.

D. Mais le peuple est aussi libre que la raison peut le désirer, car rien ne le gêne, rien ne l'entrave?

R. C'est une singulière chose! Comment! le peuple fait ce qu'il veut! Est-il représenté devant la Chambre? Nomme-t-il ses députés?

D. Il les nomme dans les conditions voulues par la loi.

R. Sans doute, quand les lois sont justes.

D. Quels sont les journaux que vous lisez de préférence?

R. Je les lis tous; je résume ensuite mes idées.

D. Comment! vous n'en avez pas un que vous lisiez de préférence aux autres?

R. Non, Monsieur.

D. Quels sont vos amis politiques?

R. Je n'en ai aucun.

D. L'homme ne vit pas seul dans la société; il sent le besoin souvent de communiquer ses pensées.

R. Je ne voulais voir personne, dans la crainte de compromettre quelqu'un.

D. C'est peut-être cette crainte qui vous empêche aujourd'hui de nommer vos amis politiques?

R. Je n'ai pas d'amis politiques; j'ai vu la chose seul, et j'ai agi seul.

D. Vous ne pouviez pas avoir un but tout seul.

R. Vous voyez bien que si, et un homme seul peut souvent faire bien des changements.

D. En supposant que vous eussiez tué le Roi, qu'auriez-vous fait le lendemain?

R. Je n'aurais rien fait, parce que je m'attendais que les hommes avides de récompenses m'auraient fait subir le sort de Jacques Clément. La France aurait agi ensuite.

D. Comment! le sort de Jacques Clément ne vous a pas effrayé dans votre action?

R. Non, Monsieur; quand on a du courage, on ne s'effraye jamais.

D. Vous m'avez dit que vous regardiez le Roi comme un tyran?

R. Cela est vrai; je ne m'en dédis pas.

D. Quels sont les actes de tyrannie que vous reprochez au Roi?

R. Il a trompé la nation depuis dix ans. Il protége les grands. Je le crois partisan du traité du 15 juillet. Il laisse insulter notre drapeau partout. J'en ai dit assez, et je ne vous répondrai plus.

Et attendu que l'inculpé paraît fatigué, et que d'ailleurs les médecins attendent pour faire l'amputation, nous avons ajourné la continuation du présent interrogatoire; et, après en avoir donné lecture, l'inculpé a persisté dans ses réponses et ses dires, et a signé avec nous.

4e interrogatoire subi par *Darmès*, le 16 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

L'an mil huit cent quarante, le seize octobre, à midi, nous, *Prosper Zangiacomi*, juge d'instruction près le tribunal de première instance de la Seine, assisté de *Jules Chevallier*, commis greffier assermenté,

Nous sommes transporté, accompagné du sieur *Gazan*, chef d'escadron, à la Conciergerie, où étant, nous nous sommes fait conduire auprès du nommé *Darmès*, inculpé d'être l'auteur de l'attentat commis sur la personne du Roi, le jour d'hier, à l'effet de lui représenter: 1° les débris d'une carabine saisie hier sur le lieu de l'attentat; 2° une paire de pistolets; 3° un poignard; 4° une brochure intitulée: *Histoire de la conspiration du général Mallet, en 1812*, par *Dourille;* 5° un écrit manuscrit intitulé: *Qualités de l'homme vraiment moral.* Ces derniers objets saisis sur *Darmès* au moment de son arrestation.

Interpellé par nous, cet inculpé nous a dit qu'il était dans un tel état de souffrance qu'il lui était impossible de répondre à nos questions, et qu'il nous priait de remettre notre interrogatoire.

Nous avons, en conséquence, cru devoir nous retirer.

De tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé, etc.

Lecture faite, l'inculpé a déclaré ne pouvoir signer.

5e interrogatoire subi par *Darmès*, le 19 octobre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. Decazes, le comte de Bastard, Barthe, le baron Girod (de l'Ain), Mérilhou et Persil, Pairs de France.

J'avais d'abord été domestique, ensuite j'ai été frotteur; je demeurais en dernier lieu rue de Paradis, n° 41.

D. Combien y a-t-il de temps que vous êtes à Paris?

R. Une trentaine d'années; j'y suis venu en 1808, autant que je m'en souviens.

D. Vous reconnaissez-vous coupable d'avoir tiré, le 15 de ce mois, un coup de carabine sur la personne du Roi?

R. Oui, Monsieur.

D. Y avait-il longtemps que vous méditiez ce crime?

R. Une heure auparavant.

D. C'est-à-dire que vous ne l'avez peut-être résolu qu'une heure auparavant, mais vous l'aviez sans doute médité depuis longtemps?

R. Je ne l'ai pas médité: c'est la force des choses qui m'y a poussé.

D. Est-ce que vous n'aviez pas fait auparavant quelque tentative de même nature?

R. Jamais. Cela d'ailleurs n'aurait servi à rien, car les événements vont à un but: mais, la tête de Philippe tombée, la France reprenait sa grandeur et s'attirait à elle tous les peuples ses alliés.

D. Qui est-ce qui vous a donné lieu de croire tout ce que vous venez de dire là?

R. C'est la nature, c'est ma conviction.

D. On a trouvé chez vous beaucoup d'écrits, vous écriviez donc beaucoup?

R. Oui, Monsieur; à chaque catastrophe j'écrivais, mais j'écrivais tout seul; jamais personne n'en savait rien.

D. Vous êtes marié?

R. Oui, Monsieur.

D. Est-ce que vous n'avez pas le désir de voir votre femme?

R. Elle n'est pas à Paris; voilà deux ans et demi que je ne suis pas avec elle.

D. Si elle était à Paris, auriez-vous le désir de la voir?

R. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je la voie, dans ma position. Si on pouvait s'en passer....

D. Depuis combien de temps aviez-vous la carabine dont vous vous êtes servi?

R. Il y avait très-longtemps.

D. Vous ne vous souvenez pas à peu près depuis combien de temps?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Y avait-il bien à peu près trois mois?

R. Je refuse de dire ces choses-là.

D. L'avez-vous achetée ?

R. Oui, Monsieur; je l'ai achetée, je ne l'ai pas volée.

D. Où l'avez-vous achetée?

R. Il est inutile de vous dire cela, parce que l'on irait encore tourmenter du monde?

D. Je vous fais observer qu'on ne serait pas criminel pour ce seul fait de vous avoir vendu une carabine.

R. Je le sais bien, c'est un objet de commerce.

D. Avez-vous acheté la carabine en même temps que les pistolets et le poignard dont vous avez été trouvé nanti?

R. Il y avait longtemps que je les avais.

D. Les aviez-vous avant la carabine?

(Le prévenu paraît hésiter à répondre.)

D. Pourquoi ne répondez-vous pas à cette question?

R. Oui, je les avais avant la carabine.

D. Est-ce que vous n'avez aucun regret du crime que vous avez commis?

R. Non, Monsieur, parce qu'il était utile pour mon pays, dans la position où en sont les choses, où en sont les événements.

D. Vous êtes fatigué, vous souffrez; je vais vous laisser: vous ferez des réflexions, et j'espère qu'elles vous amèneront à répondre à mes questions avec plus de sincérité que vous ne l'avez fait jusqu'à présent.

R. Je souffre, mais je m'y accoutumerai. Vous pouvez continuer, si vous le voulez; la réflexion ne me fera pas répondre autrement que je ne l'ai fait jusqu'à présent. Au reste, ce n'est qu'une parcelle de la France qui a éclaté en moi.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles?

R. Le courage.... quelque chose.

D. Voulez-vous dire par là que vous n'étiez qu'une parcelle de la force qui devait agir pour l'exécution du crime dont vous vous êtes rendu coupable?

R Non; j'ai voulu dire que c'est la nature même qui a agi.

6e interrogatoire subi par *Darmès*, le 28 octobre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. A quelle heure êtes-vous sorti de chez vous le 15 ?

R. A six heures du matin.

D. Où êtes-vous allé?

R. Je suis allé faire ma besogne à la *Parisienne*, boulevard des Italiens, n° 9, et j'en suis sorti à dix heures pour aller déjeuner.

D. Où avez-vous déjeuné ?

R. Rue de Provence, dans une gargote qui est là........ au Cadran-Bleu.

D. Comment s'appelle l'homme qui tient le Cadran-Bleu?

R. Je ne sais pas son nom; c'est un gros homme, un Savoyard, un bouledogue; il me connaît à peine. J'allais de temps à autre chez lui, je n'avais pas d'endroit fixe; j'allais tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. C'est tout près de la rue Montmartre.

D. Etiez-vous seul, quand vous avez fait ce déjeuner?

R. Toujours seul. Quand j'étais avec quelqu'un, on ne me voyait pas.

D. Où avez-vous été, en sortant de ce cabaret?

R. En sortant de mon auberge, je suis rentré chez moi; je suis retourné à la Parisienne, où j'avais une copie à faire, et où je savais que je trouverais du papier. Ensuite je suis rentré chez moi; j'ai convoqué mon tribunal révolutionnaire pour quatre heures, dans ma chambre.

D. De qui se composait votre tribunal révolutionnaire?

R. Il se composait de *Mably*, *J. J. Rousseau* et moi.

D. A quelle heure êtes-vous ressorti de chez vous?

R. Je suis ressorti à cinq heures. Après avoir examiné la position de la France tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, je me suis décidé; je me suis armé et suis parti sur-le-champ...... à cinq heures moins un quart.

D. Ce n'est pas chez vous que vous vous êtes armé?

R. Je vous demande pardon.

D. On vous a vu sortir, votre redingote ouverte, les bras ballants; vous n'aviez pas d'armes.

R. Il est certain que je ne me suis pas organisé de manière à être vu. Je n'ai pas dit au sellier: Tenez, voyez, je suis armé. J'ai filé d'un pas rapide, et l'on n'a rien vu. Il ne faut pas aller chercher les gens...

D. On a trouvé chez vous de la poudre et des balles; d'où provenaient cette poudre et ces balles?

R. Les balles provenaient de 1830; je les avais eues à la caserne de la rue de la Pépinière; j'avais conservé des cartouches de ce temps-là.

D. Est-ce que vous vous êtes battu en 1830?

R. J'ai agi un peu, mais je n'ai jamais tiré un coup de fusil dans les rues, ni en 1830, ni depuis; je n'ai jamais tiré ni sur le peuple, ni sur les soldats; ce n'est pas là mon but: c'est sur l'ennemi qu'il faut marcher. En 1830, je suis entré dans la cour de la caserne avec la foule; j'ai eu pour ma part un certain nombre de cartouches, j'en ai distribué aux combattants et j'ai gardé le reste pour moi.

D. Avez-vous été quelquefois à la chasse?

R. Quelquefois, oui, Monsieur; je tirais même assez bien. J'ai chassé lorsque j'étais chez M. le marquis d'Harcourt.

D. Y a-t-il longtemps que vous n'avez chassé?

R. Oui, il y a longtemps; je ne chasse plus depuis que je n'habite plus la campagne.

D. Comment était chargée la carabine dont vous vous êtes servi?

R. Il y avait la poudre d'abord, trois ou quatre chevrotines et cinq petites balles.

D. Quelle quantité de poudre aviez-vous mise dans l'arme?

R. Une once et demie, deux onces.... Il y en avait de trop, enfin; je n'ai pas mesuré au juste.

D. Aviez-vous déjà tiré avec cette carabine?

R. Jamais.

D. Combien vous avait-elle coûté?

R. Huit francs.

D. Y avait-il longtemps que vous l'aviez?

R. Il n'y avait pas mal de temps....; plus d'un an.

D. L'aviez-vous achetée à Paris?

R. Je l'avais achetée à Paris, oui, Monsieur.

D. Chez qui l'aviez-vous achetée?

R. J'ai refusé de vous le dire.

D. Si vous refusez de le dire, on croira qu'elle vous a été donnée, et que par conséquent vous avez des complices.

R. Je l'ai achetée chez un brocanteur, place de la Bourse.

D. L'avez-vous achetée dans le but d'en faire un usage criminel?

R. Dans ce temps-là je ne l'ai pas achetée pour cet usage, puisqu'alors les événements n'étaient pas poussés à ce point.

D. Alors qui est-ce qui a pu vous décider à faire cette acquisition, vous qui n'étiez pas bien riche?

R. Je voulais avoir des armes; il n'y a pas besoin d'être riche pour vouloir avoir des armes.

D. Depuis combien de temps aviez-vous les pistolets qui ont été saisis sur vous?

R. Il y a au moins sept ou huit ans: je les ai achetés à un homme qui passait et qui allait je ne sais où; je les ai achetés cent sous.

D. Les aviez-vous récemment chargés?

R. Je les ai chargés le même jour que la carabine.

D. Le poignard qui a été trouvé sur vous, où l'avez-vous acheté?

R. Le poignard, je ne l'ai pas acheté par exemple; il m'a été remis par la servante de M. Isouard, l'un des locataires de la maison rue du Faubourg-Poissonnière, n° 33, où j'étais portier. Ce poignard peut appartenir à M. *Lefebvre,* peintre de tableaux sous Charles X, qui occupait l'appartement dont il s'agit, précédemment à M. *Isouard.*

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Valentin Duclos?*

R. Valentin.....! je ne le connais qu'indirectement, je ne le connais même pas; je le connaissais comme les autres cochers qui étaient là sur le trottoir et que je voyais en passant. Il ne faut pas se tromper là, surtout; il ne faut compromettre personne qui soit innocent.

D. Est-ce que vous n'avez pas été le voir quelquefois chez lui, à La Chapelle?

R. Nous nous sommes quelquefois trouvés ensemble par-ci par-là, au hasard; je l'ai rencontré quelquefois en allant dîner, sur le boulevard, d'un côté et d'autre, mais je n'ai jamais été chez lui; et puis, quand même, je ne lui aurais pas communiqué mon projet. Dans le siècle où nous vivons, il y en a beaucoup qui en auraient tiré parti... Siècle d'égoïsme!

D. Est-ce que vous ne l'avez pas vu au banquet des communistes à Belleville?

R. J'y ai vu beaucoup de monde.

D. Mais lui, en particulier, vous l'y avez vu?

R. Il m'a semblé le voir.

D. N'êtes-vous pas revenu de Belleville avec lui?

R. J'en suis revenu seul.

D. Valentin Duclos a déclaré lui-même qu'il était revenu avec vous.

R. Il a eu tort de déclarer cela; je suis revenu seul.

D. Ne saviez-vous pas que *Valentin Duclos* avait chez lui un dépôt considérable de cartouches?

R. Je ne m'occupais pas des autres, je ne m'occupais que de moi; que chacun agisse à sa manière.

D. Vous connaissiez *Pillot,* qui présidait ce banquet?

R. Je ne le connaissais pas, je ne le connaissais que pour l'avoir vu, pour ainsi dire.

D. Est-ce que ce n'est pas lui qui vous a donné ceux de ses ouvrages qu'on a trouvés chez vous?

R. Non, Monsieur, ce n'est pas lui; je ne l'ai même jamais vu.

D. Vous venez de dire tout à l'heure que vous le connaissiez pour l'avoir vu?

R. Au milieu d'une assemblée de 1,200 personnes, je n'étais pas posté pour le voir: tout le monde dans une réunion aussi nombreuse ne peut pas voir le président; je l'ai seulement entendu parler, du moins on a dit que c'était lui. Quant à ses ouvrages qui ont été trouvés chez moi, je les ai achetés.

D. On était divisé en sections, au banquet de Belleville; de quelle section étiez-vous?

R. Je ne saurais vous le dire.

D. Quel était le chef de cette section?

R. Je ne le connais pas : il y avait eu un commissaire nommé, mais je ne le connais pas.

D. Qui est-ce qui nommait ces commissaires?

R. Je ne sais pas; ils étaient nommés d'avance.

D. Vous étiez un des plus zélés communistes, à en juger par vos conversations et par vos propres écrits saisis chez vous?

R. Sans doute.

D. Comment vous étiez-vous introduit dans cette société-là?

R. Je ne fais partie d'aucune société; je suis allé au banquet de Belleville par curiosité, en amateur : tous ceux qui sont allés au banquet de Châtillon ne sont sans doute pas des communistes. Je ne suis pas un fanatique exploité; j'ai agi d'après mes convictions et seul.

D. Vous étiez aussi au banquet de Châtillon?

R. Oui, Monsieur, en amateur.

D. Qui est-ce qui vous y a fait aller?

R. Une lettre qui m'est arrivée. On m'a demandé si je voulais y aller, j'ai dit oui; j'étais assez amateur pour entendre les toasts.

D. Êtes-vous resté jusqu'à la fin du banquet?

R. Oui, Monsieur, jusqu'à 9 heures et demie, 10 heures du soir.

D. Ne faisiez-vous pas partie de la bandequi, au retour, a blessé un agent de la force publique?

R. J'étais déjà rentré dans Paris lorsqu'on nous a dit qu'on avait arrêté des gardes nationaux; nous avons rétrogradé vers la barrière pour les faire rendre, mais l'affaire était déjà faite.

D. Qu'est-ce que vous avez été faire, vous qui n'étiez pas ouvrier, dans une réunion d'ouvriers qui a eu lieu dans la plaine de Pantin?

R. Je suis allé là en amateur, pour voir les gens, de quelle opinion, ce qu'ils faisaient là.

D. N'aviez-vous pas préparé un discours qui devait être lu dans cette réunion?

R. Je ne l'ai pas préparé, cela m'est venu à l'instant même: je l'ai écrit au crayon, au soleil. On a dû en trouver une copie dans les papiers saisis chez moi.

D. D'où provenait la poudre avec laquelle vous avez chargé votre carabine?

R. C'était de la poudre que j'avais achetée depuis longtemps.

D. Depuis combien de temps?

R. Depuis deux ans.

D. N'alliez-vous pas très-habituellement chez un marchand de vin nommé *Lespinasse?*

R. Rarement...... Il y a deux ans que je n'y suis allé. Quelquefois j'entrais pour boire un petit verre.

D. Est-ce que vous n'entriez pas quelquefois dans une pièce qui était derrière la boutique, et où vous causiez avec quelques personnes?

R. Non, Monsieur, jamais. Il y a un mois, je suis entré chez lui deux fois, pour boire un verre d'eau-de-vie, mais je n'ai pas causé; ces gens-là ne sont pas de ma catégorie.

D. Comment! ils ne sont pas de votre catégorie! Mais vous savez bien que l'un des fils *Lespinasse* était l'ami d'*Alibaud*.

R. Je n'ai pas su ce qui s'est passé dans le temps; d'ailleurs, cela n'avait rien de commun avec le père et avec l'autre. Ces gens-là sont innocents de ce que j'ai fait, ils n'en ont rien su.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Halot?*

R. Non, Monsieur; qu'est-ce que c'est que *Halot?*

D. C'est un homme dont le nom se trouve sur un papier saisi sur vous, et qui a été compromis dans l'affaire d'*Alibaud*.

R. Je ne le connais pas.

D. Vous ne connaissez pas non plus *Dutertre*, dont le nom se trouve aussi sur le papier dont je viens de vous parler?

R. Je ne connais pas ces personnes-là; je ne sais pas comment leurs noms se sont trouvés dans ma poche.

D. De qui teniez-vous l'exemplaire de la conspiration de *Mallet* qui a été saisi sur vous?

R. Ce sont des hommes que je ne connais ni d'Ève ni d'Adam, et qui m'ont vendu cela incognito, le soir.

D. N'avez-vous pas été frotteur chez *Louis Bastide*, auteur de poésies politiques?

R. Non, Monsieur.

D. Mais vous le connaissez au moins, car vous avez bu plusieurs fois avec lui chez des marchands de vin?

R. Je ne connais personne et personne ne me connaît; ces Messieurs ne savent pas d'où le coup est parti. Ils ont dû être étonnés en l'apprenant. J'ai agi seul.

D. Quel rapport aviez-vous avec un nommé *Postel*, frotteur?

R. Je n'avais de rapport avec aucun frotteur.

D. Ce *Postel*, la veille de l'attentat, a dit que, le lendemain, il se passerait un grand événement dans Paris.

R. Il peut avoir dit tout ce qu'il a voulu, je ne le connais pas.

Après lecture, etc.

D. J'ai oublié de vous demander de qui vous teniez une médaille d'*Armand Carrel* qui a été saisie sur vous?

R. Je l'ai achetée il y a longtemps dans un café où on la faisait voir. C'est moi qui l'ai eue; elle m'a coûté trois francs.

D. N'avez-vous pas été, la veille de l'attentat ou quelques jours auparavant, reconnaître la place où vous deviez le commettre?

R. Sans doute; il a fallu que j'aille reconnaître mon poste et mon point de mire. Je savais bien qu'il passait par là; j'y suis allé cinq ou six jours auparavant.

D. Vous n'étiez pas seul en ce moment-là?

R. Si, Monsieur, toujours seul.

D. Le jour où vous avez fait cette reconnaissance, une voiture de la cour n'est-elle pas passée?

R. Je n'ai rien vu.

7e interrogatoire subi par *Darmès*, le 29 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

Nous nous sommes transporté à la Conciergerie, où étant, nous nous sommes fait conduire auprès du nommé *Darmès* (*Ennemond-Marius*), à qui nous avons représenté un paquet annoncé contenir de la poudre et des balles, et lui avons demandé s'il reconnaissait l'intégrité des scellés apposés sur ledit paquet; il a répondu affirmativement.

Et aussitôt nous avons rompu lesdits scellés, et avons reconnu qu'en effet le paquet, qui est enveloppé dans un numéro du journal *le Siècle,* contient des balles, ainsi que du plomb roulé en forme de balles; mais il ne s'y trouve qu'une seule cartouche et de la poudre fine, plus trois pierres à fusil et une petite boîte de capsules.

Interpellé sur l'origine de ces objets, *Darmès* dit: «Les balles, au nombre de *neuf,* proviennent de 1830. Quant à la poudre, je l'ai achetée; je ne me rappelle ni où ni quand j'en ai fait l'acquisition.

Quant aux morceaux de plomb, c'est moi qui les ai roulés à coups de marteau.

« Enfin, les pierres à fusil, au nombre de *quatre*, ont été achetées par moi. Je ne me rappelle également pas à quelle époque ni dans quelle boutique. »

Nous avons représenté à l'inculpé que les balles ne nous paraissaient pas être de calibre, et que par conséquent elles ne pouvaient pas provenir, comme il l'avait dit dans son interrogatoire d'hier, de cartouches prises à la caserne de la Pépinière en 1830.

Darmès a répondu qu'il ne les avait pas eues autrement, et que les balles se trouvaient, comme il vient de le dire, dans des cartouches provenant du pillage de la caserne de la Pépinière en 1830.

D. Qu'avez-vous fait de la poudre de ces cartouches?

R. Elle s'est trouvée dissipée depuis longtemps; mais je ne m'en suis servi dans aucune émeute, parce que ce n'était pas là mon but.

D. D'où provient la cartouche contenant deux balles que je trouve dans ce paquet?

R. C'est moi qui l'ai faite, mais je ne sais pas dans quelle occasion.

Cet interrogatoire terminé, nous avons fait placer, en présence de l'inculpé, sous des scellés séparés, les poudres, balles, pierres à feu et papiers servant d'enveloppe auxdits objets. Nous constatons toutefois que les papiers ont été mis sous un scellé découvert, afin d'en faire ultérieurement l'examen et la comparaison avec d'autres papiers saisis chez d'autres inculpés.

8e interrogatoire subi par *Darmès*, le 29 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

Nous nous sommes transporté à la Conciergerie, où étant, nous nous sommes fait conduire dans la chambre du nommé *Darmès*, et là, en la présence de MM. *Gazan* et *Chevallier*, experts, nous avons levé les scellés apposés par nous sur un paquet contenant les balles et la poudre saisies chez l'inculpé; puis nous avons remis la poudre, les balles, les pierres à fusil, une boite de capsules, un sac paraissant avoir contenu de la poudre et la charge des pistolets, à MM. *Gazan*

et *Chevallier,* pour procéder aux vérifications précédemment ordonnées par nous.

L'inculpé a déclaré qu'il n'avait pas d'observations à faire à la remise de ces objets à MM. les experts, et qu'il reconnaissait l'intégrité des scellés qui les renfermaient.

9e interrogatoire subi par *Darmès*, le 4 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Je vous ai déjà dit combien il vous importait de dire la vérité; je vous le répète, pour que vous n'ignoriez pas que c'est de vous, de votre sincérité, que dépend en définitive votre dernière destinée. Le compte que vous avez rendu de l'emploi de votre journée du 15 n'est pas exact.

R. Je persiste dans les déclarations que j'ai faites. Des gens de la maison ne peuvent pas savoir comme moi ce que j'ai fait; ils ne m'observaient pas.

D. Je vais reprendre en détail votre interrogatoire sur un certain nombre de points. A quelle heure êtes-vous allé à votre ouvrage le 14?

R. A six heures et demie.

D. A quelle heure en êtes-vous sorti?

R. J'en suis sorti à neuf heures et demie; je suis rentré dans ma chambre, et sans doute après je suis sorti comme je faisais toujours.

D. N'avez-vous pas été ce jour-là chez le savetier où vous travailliez quelquefois?

R. Non, Monsieur; il ne m'a pas vu ce jour-là.

D. Ce jour-là, vous avez été vers midi place Louis XV?

R. Je le crois.

D. Qu'est-ce que vous y avez fait?

R. J'ai observé l'emplacement et le point de mire où je devais agir.

D. Vous n'étiez pas seul à ce moment-là?

R. Seul. toujours seul.

D. Vous avez été vu avec un autre individu.

R. C'est faux, absolument faux, parce que pour l'action j'ai agi seul. D'abord, je n'aurais jamais voulu m'ouvrir à personne, parce que les hommes en auraient tiré un bon parti.

D. Ce jour-là, vous aviez déjà votre arme avec vous?

R. Je vous demande pardon.

D. Vous avez vu passer ce jour-là une voiture de la maison du Roi?

R. Je ne me rappelle pas ce fait. Je savais bien que c'était là où il passait.

D. Dans la journée du 15, à quelle heure êtes-vous sorti de la compagnie d'assurances?

R. J'en suis sorti à neuf heures, comme d'habitude; j'ai déjeuné; je suis rentré chez moi où j'ai pris quelques papiers que je voulais copier à la compagnie d'assurances; mais je n'ai pas pu finir cette copie. Je suis rentré chez moi à onze heures.

D. Quelle était la pièce que vous vouliez copier?

R. C'était, je crois, un règlement de la société des ouvriers égalitaires.

D. N'était-ce pas le règlement de la société des travailleurs?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous déjeuné ce jour-là?

R. Je vous l'ai déjà dit: chez mon gargotier, rue de Provence.

D. Le gargotier de la rue de Provence et ses garçons, qui vous connaissent bien, déclarent ne pas vous avoir vu ce jour-là.

R. C'est qu'ils n'ont pas voulu me voir. J'ai mangé une soupe, comme d'habitude, et deux sous de pommes de terre. Ils doivent bien savoir que c'était là ce que je prenais d'ordinaire.

D. C'est précisément parce qu'ils vous connaissent et qu'ils savent vos habitudes qu'ils sont très-croyables quand ils disent qu'ils ne vous ont pas vu le 15. Par conséquent vous avez été ailleurs.

R. S'ils ont dit cela, ce sont des menteurs.

D. Au lieu de déjeuner chez ce gargotier, ne seriez-vous pas allé sur la route de Pantin?

R. Non, Monsieur; plus tard, j'ai remangé dans ma chambre.

D. Qu'est-ce que vous avez mangé dans votre chambre?

R. Deux harengs que j'avais achetés à une femme qui passait dans la rue.

D. Je vous ai déjà dit que tous les témoins habitant votre maison disent que vous êtes rentré le 15 vers midi et demi, que vous êtes ressorti à une heure, et que vous n'êtes pas rentré.

R. Ce sont des menteurs. Ce jour-là même, vers les midi ou une heure, j'ai bu un demi-setier avec le portier de la maison. Le sellier a dû me voir sortir sur les cinq heures moins un quart : je suis passé à côté de lui.

D. Où aviez-vous déposé votre arme, avant de vous en servir?

R. Dans ma malle.

D. Hors de votre maison?

R. J'ai toujours eu mes armes chez moi. Il n'y avait que moi qui le savais.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé, le 15, sur la place Louis XV?

R. Sur les cinq heures.

D. Vous n'êtes pas sans doute resté toujours à la même place?

R. Je n'y suis seulement pas resté une minute.

D. De quel côté êtes-vous allé?

R. Du côté de l'obélisque et des fontaines.

D. Avez-vous été du côté des Champs-Élysées?

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous été du côté des chevaux de Marly?

R. Non, Monsieur. Je revenais toujours du côté de la statue de la ville de Marseille, qui est derrière le corps de garde.

D. Comment portiez-vous votre arme?

R. Sous le bras tout à fait; je la soutenais par la batterie, en passant la main par la poche de ma redingote; elle me venait jusqu'au genou: ma redingote était plus longue. J'avais choisi le corps de garde, pour ne pas donner de soupçon aux agents qui étaient placés auprès. J'étais décidé à me constituer prisonnier, pour ne pas être maltraité par les hommes avides de récompense.

D. N'avez-vous pas été accosté sur la place par un homme en veste?

R. Je n'ai été accosté par personne. Seulement, à un certain moment, quand j'allais du côté de la fontaine, un individu s'approcha très-près de moi; il avait l'air d'un agent de police. Je tournai à droite pour l'éviter, et fis semblant d'entrer dans les Tuileries.

D. N'avez-vous pas bu sur la place Louis XV un verre d'eau-de-vie?

R. Non, Monsieur.

D. Cherchez bien.

R. Je ne pense pas.... Je n'ai pas bu d'eau-de-vie; je n'aurais pas été me montrer en public, armé comme je l'étais.

D. Vous n'avez pas dit la vérité sur votre arme, sur celle qui vous a servi à commettre le crime. Vous avez pu acheter une arme chez le marchand que vous avez indiqué, mais cette arme n'est pas celle avec laquelle vous avez tiré sur le Roi.

R. Si le marchand a dit cela, c'est un menteur. Il a dit lui-même le contraire l'autre jour.

D. Ce marchand n'avait que deux armes, qui étaient deux espingoles apportées d'Afrique, et la personne qui les a fait venir déclare ne pas reconnaître votre arme.

R. Je me rappelle en effet qu'il avait un tromblon, mais il avait aussi cette arme..... Il doit cependant bien la reconnaître, ou bien c'est l'homme le plus faux de la terre.

D. Après avoir acheté une arme à cet homme-là, ne la lui avez-vous pas rapportée?

R. Non, Monsieur. Après y être allé une ou deux fois, j'y suis allé un soir : je lui ai remis huit francs, prix convenu; il m'en avait d'abord demandé dix. J'ai emporté l'arme, après m'être assuré qu'il n'y avait personne dans la boutique. Je suis rentré chez moi, je l'ai mise dans ma malle, et depuis ce temps-là elle n'est pas sortie de chez moi.

D. N'aviez-vous pas dès lors l'intention de faire un mauvais usage de cette arme?

R. Non, Monsieur; ce sont les circonstances qui m'y ont poussé. Je ne l'aurais pas fait à une époque plus reculée, il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans.

D. Je vous représente un écrit saisi sur vous et intitulé : *Qualités de l'homme moral.* Reconnaissez-vous cet écrit?

R. Oui, Monsieur.

D. D'où le tenez-vous?

R. Je l'ai trouvé dans la rue avec d'autres papiers, dans une liasse.

D. Sur le verso de cette pièce on lit : *Halot, peintre en porcelaine, rue d'Angoulême, n° 14. — Dutertre.* — Que signifient ces noms?

R. Je ne connais pas ces noms-là.

D. Connaissez-vous un nommé *Dutertre?*

R. Non, Monsieur; je ne peux pas dire des choses que je ne sais pas, pour entraîner des gens dans le malheur: il y a bien assez d'une victime.

10e interrogatoire, subi par *Darmès*, le 21 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Persistez-vous à soutenir que, le 15 octobre, vous êtes rentré dans la maison où vous demeuriez, un peu après une heure, et que vous n'en êtes ressorti qu'à quatre heures?

R. Oui, Monsieur.

D. Cependant les portiers, et même le sellier dont vous aviez invoqué le témoignage, affirment le contraire.

R. C'est qu'ils se trompent. Le portier n'a pas pu me voir; la femme n'y était pas, je ne sais où elle était : quant au sellier, il est possible qu'il ne m'ait pas vu.

D. Il est certain que, le 15, vous n'avez pas déjeuné chez le gargotier de la rue de Provence. Vous avez ce jour-là déjeuné avec *Valentin Duclos,* qui a dit qu'il payait ce jour-là parce que vous étiez un brave.

R. C'est une abominable invention. Qui est-ce qui a donc pu dire une chose comme celle-là?

D. Votre intimité avec *Duclos* ne peut pas être révoquée en doute; car on en a des preuves matérielles.

R. Je n'avais pas plus d'intimité avec *Valentin* qu'avec les autres; je lui parlais quelquefois, en allant à mon ouvrage, mais pas plus à lui qu'aux autres cochers.

D. On a cependant trouvé chez *Valentin* un livre que vous lui avez donné et sur lequel on lit : «Donné à son ami par Marius.»

R. Je ne me rappelle pas cela.

D. Comment! vous ne vous rappelez pas lui avoir donné ce livre? Mais *Valentin* lui-même en convient!

R. C'est un livre pour les chevaux que je lui ai prêté; mais cela ne prouve pas qu'il soit mon ami.

D. Vous saviez très-bien que *Valentin* faisait des cartouches et qu'il les distribuait dans Paris.

R. Je ne savais pas cela du tout. *Valentin* n'était pas assez lié avec moi pour me confier ses affaires.

D. Vous avez dit que vous ne faisiez partie d'aucune société, et cependant vous êtes chef d'atelier dans la société des Communistes, et le chef au-dessus de vous est un nommé *Borel?*

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société; j'ai toujours refusé d'en faire partie.

D. L'arme avec laquelle vous avez commis votre attentat n'est pas celle que vous avez achetée chez le marchand de bric-à-brac de la place de la Bourse; car l'arme qu'il vous a vendue est un tromblon à gueule évasée, tandis que l'arme avec laquelle vous avez tiré est une carabine rayée à bouche égale.

R. Mais le marchand lui-même l'a reconnue.

D. Il a cru la reconnaître, mais il se trompait et le reconnaît maintenant.

R. Alors ce sont des gens à double face. Je l'ai achetée, cette carabine, le jour où on a demandé l'abolition de la peine de mort pour *Barbès;* il peut bien s'en souvenir.

D. On ne prétend pas que vous ne lui avez pas acheté une arme, mais vous la lui avez rendue ou vous l'avez changée.

R. Cela est de toute fausseté.

D. D'où provenait l'ouvrage ayant pour titre : *Siècle de Louis XIV,* qu'on a trouvé chez vous?

R. Il provient d'un échange de ferraille, de mauvaises cochonneries, que j'ai fait avec un marchand de bric-à-brac du faubourg Poissonnière, à côté de la rue de Buffaut. Je crois que j'ai donné douze sous de retour. Je n'avais pas remarqué qu'il y eût sur ce livre le nom de *Chatry-Lafosse,* comme on me l'a dit ici.

D. N'alliez-vous pas chez M. *Chatry-Lafosse?*

R. Oui, Monsieur.

D. Cet ouvrage n'aurait-il pas été volé par vous?

R. Faites venir le marchand de bric-à-brac, il vous dira la vérité.

D. Et les cent écus qui ont été volés chez M. *Chatry-Lafosse?*

R. Je n'y allais pas dans ce temps-là... N'allez-vous pas maintenant attaquer ma réputation?

D. Ne parlez donc pas de votre réputation; est-ce qu'il vous est permis de parler de votre réputation, après le crime abominable que vous avez commis?

R. Ceci est autre chose; mais je n'ai jamais rien volé à personne.

D. Pas même à votre mère?

R. Cela est différent; je l'avoue cela.

D. Et votre femme, vous ne l'avez pas volée non plus?

R. Ma femme..... Nous étions en communauté: si j'avais gagné de l'argent, elle n'aurait rien perdu; mais je n'ai pas réussi.

D. Je vous représente un certain nombre de pièces manuscrites qui ont été saisies chez vous; je vous fais remarquer que le scellé apposé sur ces papiers est intact. Reconnaissez-vous ces pièces comme ayant été écrites par vous?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous prétendez n'avoir fait partie d'aucune société secrète, et cependant on a trouvé chez vous le règlement constitutif de l'association des travailleurs égalitaires.

R. J'ai copié cette pièce, que j'avais trouvée dans la rue.

D. L'état de cette pièce prouve qu'elle a été portée.

R. Je l'ai portée sur moi après l'avoir copiée.

D. Cela prouve le prix que vous attachiez à cette pièce.

R. Je trouvais que c'était bien fait.

D. Il y a dans ces pièces une autre copie du règlement des travailleurs, en quarante et un articles, précédé d'un écrit commençant ainsi : «Citoyens, la règle de nos devoirs.....» Comment vous étiez-vous procuré cette pièce?

R. J'ai trouvé tout cela lié ensemble dans un rouleau de papier.

D. Il y a une autre pièce commençant par ces mots : «Frères et camarades....,» et qui contient de très-abominables choses. Comment vous êtes-vous procuré cette pièce?

R. C'est moi qui ai composé cela.

D. Il est évident que cette pièce est un ordre du jour d'une société secrète, et que vous mentez quand vous dites que vous avez composé cela.

R. Cela n'est pas.

D. Il y a une autre pièce qui porte en tête ces mots : « Plaine de Pantin...... Discours par un homme du peuple...... Soldats......, » à la date du 1[er] septembre 1840?

R. C'est moi qui ai écrit et composé cela.

D. Où avez-vous composé cela?

R. Dans la plaine de Pantin.

D. Qui est-ce qui vous avait conduit là?

R. La curiosité.

D. Qu'est-ce que vous avez fait de cette pièce? L'avez-vous communiquée à quelqu'un?

R. Non, Monsieur.

D. Est-ce vous qui avez composé une pièce dans laquelle on dit : « Il y a aussi une espèce d'hommes, avide de bénéfices, et d'un égoïsme « à toute outrance; nous ne craignons pas de vous dire où ils sont : « on les trouve parmi les subalternes des diverses administrations, « les contre-maîtres des fabriques et des divers ateliers, les petits fa- « bricants, les domestiques des maisons bourgeoises et les commis- « sionnaires des coins des rues; la plupart d'entre eux sont assimilés et « amis du commissaire de police de leur quartier? »

R. Oui, Monsieur.

D. Il y a une pièce intitulée : *Qualités de l'homme vraiment moral....* Une autre pièce porte en tête : *Au travailleur égalitaire... Profession de foi de la nouvelle direction....* On lit dans cette pièce : *L'égalité réalisée au moyen de la communauté des biens;...* on y parle d'une *dictature populaire....* Une autre pièce commence ainsi : *Citoyens, jusqu'ici la règle de nos devoirs n'avait pas été écrite....* D'où proviennent toutes ces pièces?

R. J'ai trouvé tout cela ensemble, et je l'ai copié.

D. Comment osez-vous dire que vous n'avez fait partie d'aucune société, quand on trouve toutes ces pièces-là chez vous, et quand tous les témoins déclarent que vous leur avez dit que vous étiez

communiste et même que vous faisiez partie de la société des Communistes?

R. Je puis être communiste, je puis avoir les convictions communistes sans faire pour cela partie de la société.

D. Vous portiez donc un grand intérêt au prince *Louis Bonaparte,* car on a trouvé chez vous une copie de ses proclamations?

R. Je ne lui portais pas d'intérêt; il me semble que la réponse à ses proclamations le prouve de reste.

D. Vous lui portiez intérêt à certaines conditions, si, par exemple, il voulait se faire élire pour cinq ans par un congrès national?

R. A cette époque j'avais écrit cela, parce que je croyais que, s'il arrivait, un congrès aurait lieu.

D. Qu'est-ce qu'une pièce intitulée : *Discours d'un homme du peuple,* et portant la date d'août 1839?

R. C'est moi qui ai écrit cela.

D. A quelle occasion?

R. C'est un discours que j'avais préparé en m'amusant, sans aucune occasion.

D. N'est-ce pas un projet de discours à la Chambre des Pairs?

R. C'est possible.

D. Vous faisiez aussi des vers?

R. Oui, Monsieur, quelquefois.

D. Je vous représente une pièce de vers, cotée n° 20. Ces vers ne sont-ils pas adressés à mademoiselle *Grouvelle?*

R. Oui, Monsieur : c'est moi qui les ai écrits et composés; personne ne les a vus.

D. Sur cette pièce on trouve, avec cette annotation : *Mort d'un brave!* une date qui paraît être celle de la mort d'*Alibaud?*

R. Apparemment oui.

D. Dans une autre pièce on lit : *La race d'Alibaud n'est pas éteinte.....* et une copie du discours de la citoyenne *Laure Grouvelle*. Ces pièces sont-elles de votre écriture?

R. Oui, Monsieur.

D. Et une copie de paroles attribuées au citoyen *Carrel?*

R. Oui, Monsieur.

D. On a trouvé chez vous l'écrit intitulé : *Ni châteaux, ni chaumières.* Qui est-ce qui vous avait procuré cet écrit ?

R. Je l'ai acheté.

D. On a trouvé aussi chez vous le récit du premier banquet communiste?

R. J'ai acheté cela.

D. On a trouvé aussi un ouvrage de M. *de Cormenin,* ayant pour titre : *Questions scandaleuses d'un Jacobin?*

R. J'ai acheté aussi cet ouvrage.

D. Je vous ai déjà dit que vous approchiez du moment où vous auriez à rendre compte à la justice du crime épouvantable que vous avez commis. Tâchez, d'ici là, de rentrer en vous-même et de mériter un peu de pitié, s'il est possible qu'on en accorde jamais à un criminel comme vous!

R. Je ne pourrai répondre qu'aux questions qui me seront faites. Quant à l'affaire de M. *Chatry-Lafosse,* je demanderai qu'elle soit éclaircie. Je n'ai pas envie de passer pour un voleur.

D. D'après votre propre aveu, vous auriez au moins volé votre mère? On serait donc en droit de vous traiter de voleur, et de plus vous êtes un assassin !

R. Je puis être un assassin, mais je ne suis pas un voleur.

11ᵉ interrogatoire subi par *Darmès*, le 14 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Avez-vous, depuis votre retour à la santé, interrogé plus fidèlement vos souvenirs que vous ne l'aviez fait, sur l'emploi de votre journée du 15 octobre?

R. Tout ce que j'ai dit est positif... J'ai travaillé comme de coutume, le 15 octobre, à l'Assurance parisienne; j'en suis sorti vers dix heures pour aller déjeuner rue de Provence, n° 10, au Cadran bleu. Je suis retourné aux Assurances vers les onze heures, parce que j'avais une copie à y faire; j'ai quitté l'administration entre onze heures et midi, et je suis rentré chez moi vers une heure; je suis sorti pour une demi-heure, et rentré vers une heure et demie; je ne suis ressorti qu'à quatre heures et demie.

D. Déjà on vous a fait remarquer que le contrôle auquel on a soumis cet emploi que vous donnez de votre journée en avait démontré l'inexactitude, et c'est pour vous inviter à mieux consulter vos souvenirs que je vous demandais si vous persistiez dans vos précédentes déclarations sur ce point?

R. C'est exact, c'est tel que je l'ai dit.

D. N'êtes-vous pas, ce jour-là, monté à Montmartre pour y prendre votre repas?

R. Non, Monsieur.

D. Pourtant, vous y connaissiez une marchande de vin chez laquelle vous alliez quelquefois?

R. Non, Monsieur.

D. Vous y fréquentiez l'établissement de la femme *Considère?*

R. Je ne connais *Considère* que pour l'avoir vu figurer dans les procès politiques.

D. Dans quel procès principalement?

R. Je ne me rappelle pas.

D. Des renseignements font connaître ou donneraient à penser que vous fréquentiez à Montmartre un établissement de marchand de vin où se réunissaient d'autres communistes ou travailleurs comme vous.

R. Je n'étais pas avec ces Messieurs ; je ne sais pas s'ils se réunissaient à Montmartre, puisque je n'appartiens à aucune société secrète ; et que je ne suis pas un fanatique exploité. Je n'ai agi que d'après mes convictions naturelles et la force des événements.

D. L'instruction a fourni tant d'éléments de conviction sur votre affiliation aux sociétés secrètes, vous avez tellement dit et si souvent annoncé que vous faisiez partie des sociétés communistes, on a trouvé chez vous de telles pièces venant à l'appui de cet aveu, que vous pouvez désormais faire difficilement ajouter foi à la négation d'en faire partie.

R. J'ai dit que j'étais communiste, et je faisais de la propagande pour la communauté.

D. Vous étiez même lié avec les chefs des communistes, et on a trouvé chez vous de leurs écrits, tels que : *Ni châteaux, ni chaumières,* de *Pillot,* au banquet duquel vous êtes allé à Belleville, et la *Conspiration de Mallet,* par *Dourille,* poursuivi dès avant l'attentat du 15 octobre comme l'un des meneurs de cette association.

R. J'avais acheté ces livres-là par conviction, et parce qu'ils me convenaient.

D. Ces livres-là vous ont été évidemment donnés.

R. Je les ai achetés; à la vérité, je ne sais pas les noms de ceux qui me les ont vendus. Ce sont deux inconnus qui m'ont accosté un soir dans la rue, en me demandant si je voulais acheter une brochure: j'ai demandé ce que c'était; on me répondit que c'était la *Conspiration de Mallet,* et je l'ai achetée tout de suite.

D. Cette explication sera aussi difficilement admise que celle que vous avez donnée sur la présence chez vous des règlements de la société des travailleurs égalitaires ou communistes.

R. Je persiste à dire que j'ai trouvé ces papiers dans la rue.

D. Avez-vous parlé à quelqu'un de cette trouvaille ?

R. Non, Monsieur.

D. Et vous n'avez pas même été curieux de vous enquérir de ce qu'était cette société dont vous découvriez ainsi, par un si grand hasard, les règlements, et dont les doctrines politiques, ou plutôt antisociales, étaient si conformes aux vôtres?

R. Je n'en ai pas parlé à d'autres; je les ai conservés parce que c'était d'accord avec mes doctrines, et j'aurais pu, plus tard, organiser une division, deux divisions; des ateliers d'abord, comme cela est dit, et ensuite des divisions.

D. N'avez-vous pas donné un commencement d'exécution à cette idée d'organisation?

R. J'avais déjà commencé à en parler à quelques personnes.

D. C'est-à-dire que vous aviez formé des ateliers?

R. J'avais déjà donné des idées à quelques personnes pour l'organisation.

D. Quelles sont ces personnes?

R. Il est inutile de les nommer.

D. A combien d'individus en avez-vous parlé?

R. Je ne sais pas, parce que je courais à droite et à gauche, et que je voyais beaucoup de monde.

D. Il a été question, entre vous et le nommé *Duclos,* de cette association?

R. Non, Monsieur.

D. Vous aviez des rapports politiques avec lui?

R. Non, Monsieur. *Duclos* parlait politique comme tout le monde, mais uniquement d'après les journaux. *Duclos* me paraissait un homme qui raisonnait mieux que les autres cochers, mais je ne le voyais pas plus que les autres.

D. Vous connaissez un nommé *Racarie ?*

R. Non, Monsieur; c'est un nom que je n'ai jamais entendu prononcer.

D. Est-ce un nommé *Borel*, ouvrier mécanicien?

R. Je ne le connais pas du tout non plus.

D. Ne fréquentiez-vous pas plus particulièrement quelques marchands de vins de la Chapelle ?

R. Jamais je n'allais chez les marchands de vins de la Chapelle. Je ne suis allé de ce côté-là que le jour du banquet de Belleville. C'est un banquet comme on en a donné dans tous les départements; seulement j'ai trouvé qu'il y avait de l'ordre et de l'organisation.

D. Qui vous avait donné un billet ?

R. Ce sont des gens que je ne connais pas qui me l'ont donné dans la rue, la veille. Comme je suis observateur, j'ai remarqué des hommes dans la rue qui parlaient de ce banquet; j'ai alors demandé un billet, on me l'a offert et j'ai donné quarante sous de suite.

D. Je vous fais de nouveau remarquer combien vous ferez difficilement croire que vous tenez ainsi d'inconnus tout ce qu'on trouve chez vous en pièces manuscrites, en livres, et jusqu'au billet pour aller à des banquets.

R. Il n'y a rien d'extraordinaire à trouver dans la rue des papiers; quant aux livres et au billet, on me les a vendus.

D. Évidemment vous connaissez les personnes qui vous les ont procurés?

R. Je ne veux pas les nommer, et c'est parce que je ne veux pas les nommer que je préfère dire que je les tiens d'inconnus.

Lecture faite, l'inculpé a persisté et a dit :

Je désire que l'on ajoute dans le récit que j'ai fait des faits de ma journée du 15 que, quand je suis sorti de une heure à une heure et demie, j'ai acheté deux harengs à une femme qui passait dans la rue ; j'avais du pain dans ma chambre.

D. Voulez-vous indiquer le chemin que vous avez suivi le 15 octobre, de la rue de Paradis à la place de la Concorde?

R. J'ai pris les rues Bleue, Cadet, de Provence, Chauchat, Pinon, Pelletier, les boulevarts, sur le milieu de la chaussée, la rue Louis-le-

Grand, Neuve Saint-Augustin, de la Paix, la place Vendôme, la rue Castiglione, sous les arcades à droite; la rue de Rivoli, sur le trottoir à gauche, et la place de la Concorde. Arrivé à cinq heures, je suis resté là jusqu'à six heures. Je portais mes armes avec moi; je ne restais pas une seconde en place de peur des agents que j'observais moi-même.

D. Quelle était la couleur de votre gilet?

R. Il était vert.... vert-noir; c'est celui que je porte..

Nous constatons qu'effectivement l'inculpé est porteur d'un gilet vert foncé.

D. D'après vous, vous n'auriez fait que traverser la rue du Faubourg-Montmartre; ne l'avez-vous pas remontée cette rue, comme pour vous diriger du côté de la barrière?

R. Non, Monsieur; mais je me rappelle que, passant rue Bleue, j'ai vu un gros cocher qu'on appelle *Boulot,* locataire d'une station de *Duclos,* qui m'a aperçu et m'a salué.

D. Tout à l'heure vous disiez que vous étiez revenu le 15 à onze heures aux Assurances parisiennes parce que vous aviez une copie à faire; pour qui vouliez-vous faire cette copie?

R. C'était pour moi.

D. N'était-ce pas plutôt dans le but d'organisation de cette société dont vous avez parlé, que vous copiiez ce règlement?

R. Il est possible que plus tard j'en eusse fait usage; mais pour le moment, il n'était pas question de cela.

12e interrogatoire subi par *Darmès,* le 16 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué.

D. Je reviens encore sur le détail que vous avez donné de votre journée du 15 octobre dernier, et je vous fais remarquer de nouveau qu'il s'y trouve certainement des inexactitudes, car, dans l'itinéraire que vous avez tracé de votre chemin de la rue de Paradis à la place de la Concorde, ne se trouve pas la rue du Faubourg-Montmartre que vous avez été vu remonter; évidemment vous êtes

allé ce jour-là à Montmartre ou dans le haut du faubourg de ce nom, à une heure rapprochée de l'attentat. N'était-ce pas pour y prendre vos armes?

R. Il est vrai que je suis sorti un peu avant deux heures avec l'intention de dîner. J'ai fait quelques tours dans le quartier, puis je me suis rappelé que je devais 25 sous, à Montmartre, chez un traiteur; alors j'y suis allé, et en même temps j'y ai dîné, et j'ai payé. J'ai mangé deux harengs qu'on a fait cuire pour moi. J'y bus une chopine de vin, et j'ai mangé du pain à discrétion, ce qui m'a coûté 15 à 20 sous.

D. Quel est le nom de ce traiteur?

R. C'est le nommé *Considère*, qui demeure à Montmartre, place de la Fontaine, en face la maison des fous.

D. L'avez-vous vu ce jour-là?

R. Non, Monsieur, parce qu'il était à son bureau, chez M. *Jacques Lafitte*, où il est garçon de caisse. C'est sa femme qui tient la maison en son absence.

D. Qui avez-vous vu chez lui ce jour-là, et avec qui avez-vous parlé?

R. Il n'y avait chez lui que sa femme, sa vieille mère, l'enfant et le chien. J'y ai dîné bien vîte, et à trois heures un quart j'ai quitté Montmartre pour revenir chez moi.

D. Comment connaissiez-vous *Considère?*

R. Je le connaissais comme traiteur depuis trois mois.

D. Sous quel nom *Considère* et sa femme vous connaissaient-ils?

R. Personne ne me connaissait sous mon nom; on ne m'appelait que le frotteur.

D. Vous le voyiez quelquefois?

R. Si je l'ai vu, c'est quelquefois le dimanche; mais je ne causais de rien avec lui, parce qu'il était occupé à servir. Je n'allais pas le voir chez M. *Lafitte*, et, si l'on m'a vu dans la rue Lafitte, c'est que j'y causais avec un cocher qui stationne en face l'hôtel Lafitte, et que

j'ai connu autrefois. Je fais observer de plus qu'en sortant des *Assurances parisiennes* le samedi, je passais toujours par cette rue. Je ne sais plus le nom du cocher dont je parle.

D. La maison de *Considère* est signalée par l'autorité comme un lieu de rendez-vous des sociétés communistes; n'était-ce pas à raison de cette circonstance que vous connaissiez Considère et que vous fréquentiez son établissement?

R. Je n'y allais que par hasard, et quand l'idée m'en prenait, au lieu d'aller ailleurs.

D. N'y avez-vous pas dîné avec d'autres personnes de votre connaissance?

R. Jamais.

D. Aviez-vous parlé de votre projet à *Considère?*

R. Jamais. Jamais je n'en ai parlé à personne, et il y avait deux jours, le 15 octobre, que *je n'avais vu qui que ce fût.*

D. Et avant ces deux derniers jours, et avant de *cesser de voir qui que ce fût?*

R. Je n'en avais parlé à personne.

D. Je ne puis que vous répéter ce que l'on vous a déjà dit que, le 15, vous avez été vu sur la place de la Concorde avec un second individu, et que l'on vous a vu sortir sans vos armes, circonstances qui ne permettent guère de croire que vous ayez seul conçu et exécuté votre projet.

R. Je répète que je suis seul.

D. Enfin, vous avez été vu avec un autre individu par une marchande d'eau-de-vie sur la place de la Concorde.

R. Elle se trompe; j'ai pris un petit verre et j'étais seul. J'ai bu cette eau-de-vie auprès d'une marchande ambulante qui stationne à l'entrée du trottoir du pont de la Concorde, et je lui ai demandé si le Roi était passé. Je ne dis pas le Roi, mais bien Philippe.

D. Ce même jour, et à peu près à la même heure, vous avez demandé à une autre marchande d'eau-de-vie, un peu plus près des Champs-Élysées, quelle heure il était?

R. Cela est vrai. J'avais pourtant mes armes sur moi, et elles ne les ont pas vues.

D. Dans ce moment, vous étiez avec un autre individu.

R. C'est faux; j'étais seul.

D. Quelle heure était-il en ce moment?

R. Il pouvait être cinq heures passées.

D. Pourquoi n'êtes-vous pas convenu plus tôt de ces circonstances? Évidemment, c'est par un motif quelconque que vous les avez dissimulées, et cette dissimulatiou ne peut avoir d'autre intérêt que de soustraire à la justice les noms de vos complices.

R. Ces détails me paraissaient inutiles et insignifiants.

D. Tout a de l'importance dans une inculpation d'une nature aussi grave que celle qui vous est faite; car, affilié aux sociétés secrètes, comme le prouvent tant de données de la procédure, c'est un devoir pour la justice de vous demander compte de tous vos actes, pour rechercher les liens qui vous unissent à ces sociétés.

R. L'affaire du 15 octobre est indépendante des sociétés; d'ailleurs, je ne suis point membre des sociétés communistes; je suis communiste par position et pas autrement. Je n'ai jamais parlé à personne de l'*action* du 15 octobre.

D. Pourtant, vous êtes convenu que vous aviez au moins cherché à organiser des sections; ce qui annonce que vous connaissez certains hommes capables de comprendre vos doctrines, de s'entendre avec vous, et de les mettre à exécution.

R. Ces personnes sont, au contraire, étrangères à ces doctrines. J'essayais de faire des prosélytes; j'étais un apôtre qui tâchait de moraliser les hommes qui se soûlent, jouent aux cartes; je ne faisais pas d'autre propagande que celle-là pour la communauté.

D. Alors vous ne devez pas avoir de scrupule pour nommer les personnes avec qui vous en avez causé?

R. Je ne veux compromettre personne.

D. Il est à craindre que vous ne cachiez encore à la justice beaucoup de circonstances relatives à votre crime. Je vous engage à entrer enfin dans la voie de la vérité, et à faire preuve de sincérité et de repentir.

R. Je l'ai fait; c'est fini. Je ne peux pas dire autre chose, et j'ai agi avec beaucoup de prévoyance, de sang-froid, comme on a dû le voir dès mes premiers interrogatoires.

Lecture faite, a persisté et signé; ajoutant : « Ce n'est pas une marchande ambulante d'eau-de-vie qui m'a servi la seconde fois; j'ai bu dans un petit cabaret qui est auprès des coucous; je n'y ai pris qu'un canon de vin, et j'y ai allumé ma pipe. »

13[e] interrogatoire subi par *Darmès,* le 24 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Il est un point sur lequel il reste beaucoup à désirer, c'est l'acquisition que vous dites avoir faite de la carabine chez le brocanteur *Capet.* Vous savez que les souvenirs de ce dernier ne sont pas d'accord avec les vôtres. Je vous invite à mieux préciser les faits à cet égard.

R. C'est dans la première quinzaine de juillet 1839 que j'ai acheté cette arme; je me rappelle cette circonstance, parce que c'était l'époque où une députation se transporta à la Chambre des Députés pour demander l'abolition de la peine de mort, à l'occasion de la condamnation de *Barbès.*

D. Était-ce à raison de cette manifestation que vous achetiez cette arme?

R. C'était uniquement pour me munir d'une arme.

D. Capet dit que vous ne vous êtes présenté chez lui pour y acheter une arme à feu que vers le mois d'octobre, et, en effet, il ne s'est procuré qu'en octobre les armes provenant du sieur *Tourasse,* dont on dit que proviendrait votre carabine.

R. Capet se trompe, et lors de l'affaire de *Barbès* il avait déjà cette carabine, un tromblon et d'autres armes. Je n'ai pas pris le trom-

blon parce que je ne l'ai pas trouvé assez solide. Je me rappelle que ce tromblon est entouré, à l'extrémité, d'un morceau de fer-blanc, et je le reconnaîtrais s'il m'était représenté.

D. Il résulterait pourtant de divers éléments de la procédure, que la carabine dont vous vous êtes servi ne provient pas de chez *Capet;* car, d'une part, *Capet* aurait acheté deux tromblons, et non un tromblon et une carabine, et, de l'autre, on a vu en votre possession, dans votre malle, dans une position qu'elle ne saurait occuper dans cette malle, la carabine saisie.

R. Ma carabine a toujours été dans ma malle, dès que je l'ai achetée; elle y est restée en biais.

D. C'est parce qu'un témoin affirme qu'elle n'était point en biais et qu'elle était appliquée contre la paroi antérieure de la malle, que je vous fais cette observation?

R. Ce témoin se trompe.

D. Remarquez que la même incertitude existe encore sur l'origine des pistolets et du poignard.

R. Ma femme, à laquelle on croira sans doute, m'a vu donner ce poignard rue du Faubourg-Poissonnière, n° 33, quand j'y étais portier. Quant aux pistolets, je les ai achetés cinq francs d'un inconnu.

D. Vous m'avez dit, il y a quelques jours, que quand vous disiez tenir quelque chose d'un inconnu, c'est que vous ne vouliez pas nommer la personne; n'est-ce pas ainsi qu'il faut entendre ce que vous dites sur l'origine de ces pistolets?

R. Il y a très-longtemps que je les ai, et cette personne est tout à fait étrangère à mon affaire; on ne la trouverait même pas à Paris.

D. Alors vous ne devez pas avoir d'inquiétude à son sujet, et vous comprenez que ces réticences de votre part peuvent compromettre vos coinculpés.

R. Je les ai achetés, et je les ai payés; et tous les jours on fait des marchés pareils.

D. Quel était cet individu?

R. Je ne le connais pas.

D. C'est-à-dire vous ne voulez pas le nommer.

R. Je vous assure que je ne vous trompe pas, et ma femme a dû me voir ces pistolets; ils étaient dans ma table, et elle a dû les voir.

D. Je reviens aussi sur un autre point au sujet duquel vous avez donné quelques explications qu'il importe de vouloir compléter. Vous avez dit que vous aviez commencé à mettre à exécution le règlement de la *Société des travailleurs;* que vous aviez donné là-dessus des idées à quelques personnes. Vous avez dû faire plus, et même fait plus; car des renseignements vous signalent comme *métier*, c'est-à-dire comme chef d'une section d'un groupe.

R. Je sais bien ce que c'était qu'un *métier*, puisque je lisais le règlement tous les jours; mais je ne faisais partie d'aucune société.

D. D'où connaissez-vous un nommé *Robert*, dégraisseur?

R. Je ne le connais pas.

D. Et le nommé *Simard?*

R. Je ne le connais pas non plus.

D. Et *Borel?*

R. Non plus.

D. Et *Chevauché?*

R. Non plus.

Lecture faite, a persisté et a signé, disant : « L'autre jour, j'ai expliqué ce que j'avais fait sur la place de la Concorde; dans la crainte qu'on ne l'ait point écrit, je répète que j'étais à cinq heures sur la place, auprès de la statue de Marseille; après y être resté un instant, je fus boire un verre d'eau-de-vie à la marchande qui stationne près du pont; de là, je revins sur la place, et fus au petit cabaret qui est auprès des coucous, et puis j'ai été au poste : là, je vis un sergent de ville qui parlait à la marchande d'eau-de-vie, et qui se dirigea sur moi de l'autre côté du fossé. Je crus que j'étais vendu, et allai du côté des Tuileries. Je suis revenu tout de suite après à mon poste ».

14e interrogatoire subi par *Darmès*, le 27 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le baron Girod (de l'Ain), Pair de France.

D. Les déclarations que vous avez faites sur les circonstances qui ont accompagné votre attentat, ont toutes été reconnues fausses, et je vais vous le démontrer. L'arme dont vous vous êtes servi ne vient pas de chez *Capet;* celle qu'il vous avait vendue était une espingole et non une carabine : les souvenirs de *Capet* sont parfaitement d'accord avec la déclaration du propriétaire des armes vendues par lui, et ce propriétaire ne reconnaît pas, comme lui ayant appartenu, l'arme dont vous vous êtes servi. *Capet* d'ailleurs avait deux espingoles à vendre, et non pas une espingole et une carabine. Ce n'est donc pas chez lui que vous vous êtes procuré votre arme.

R. Je vous demande pardon; c'est à lui que je l'ai achetée, dans le mois de juillet 1839: il avait une espingole et une carabine.

D. Je vais encore mieux vous prouver que vous ne dites pas la vérité. Vous prétendez avoir acheté votre carabine à *Capet,* au mois de juillet 1839, et ce n'est qu'au mois d'octobre suivant qu'il a eu en sa possession les deux espingoles dont vous auriez pu acheter l'une.

R. Je dis cependant ce qui est: c'est dans la première quinzaine de juillet que j'ai acheté ma carabine; les livres devraient en fournir la preuve, autrement, je ne sais pas comment on arrange cela.

D. Quant à votre poignard, on ne retrouve pas la domestique dont vous dites l'avoir reçu; quant à vos pistolets, aucun marchand de Paris ne reconnaît les avoir vendus.

R. On devrait cependant pouvoir retrouver la demoiselle qui m'a donné ce poignard, ou plutôt elle l'a remis à ma femme, et je m'en suis emparé. Quant aux pistolets, ce n'est pas un marchand qui me les a vendus.

D. Vous avez d'abord nié être allé prendre un repas chez *Considère,* le 15 octobre; vous avez fini par en convenir. Vous avez dit qu'après avoir pris votre repas chez *Considère* vous étiez rentré chez

vous, d'où vous n'étiez sorti qu'à quatre heures; tous les témoins que vous avez indiqués comme ayant pu vous voir déclarent qu'ils ne vous ont pas vu; par conséquent vous n'êtes pas rentré chez vous de la journée et vous êtes allé chercher vos armes ailleurs que chez vous.

R. J'avais mes armes chez moi; s'ils ne m'ont pas vu aller et venir, je n'y peux rien. Ce qu'il y a de certain, c'est que je suis sorti pour la dernière fois de chez moi à quatre heures et demie.

D. Vous avez indiqué, comme vous ayant vu rue de Montholon, vers quatre heures, un cocher de cabriolet qui déclare formellement ne pas vous avoir vu.

R. Il m'a si bien vu qu'il m'a salué; au reste je n'ai pas pu dire qu'il m'avait vu à quatre heures, car je ne suis sorti de la maison qu'à quatre heures et demie.

D. Le soin que vous avez mis à cacher le repas que vous avez fait chez *Considère*, le 15 octobre, et l'heure à laquelle vous en êtes sorti, fait présumer que vous aviez des motifs graves pour dissimuler ce fait.

R. Je ne suis monté chez *Considère* que pour prendre l'air, et pour lui payer vingt-cinq sous que je lui devais, et que je ne voulais pas qu'il perdît. Si je n'ai pas dit cela d'abord, c'est que je craignais de compromettre inutilement cet homme.

D. Quoi que vous puissiez dire, votre dissimulation avait un objet plus sérieux que celui que vous lui assignez. Ne seriez-vous pas allé chez *Considère,* ou de ce côté-là, chercher votre arme, qui n'était sûrement pas chez vous?

R. Mon arme n'est jamais sortie de chez moi; elle était dans ma malle; il y a un témoin qui l'a vue dans ma malle : il faut bien espérer qu'il se retrouvera.

D. Votre carabine ne peut tenir dans votre malle; on en a fait l'essai.

En partant de chez *Considère* pour aller sur la place de la Con-

corde, ne vous êtes-vous pas réuni avec quatre autres personnes qui ont été vues avec vous sur le lieu même du crime?

R. Non, Monsieur. Je me suis rendu seul sur la place Louis XV, vers cinq heures, car j'ai toujours été seul jusqu'au moment de l'action. A cinq heures un quart, j'ai acheté un petit verre d'eau-de-vie à cette femme qui est à la tête du pont.

D. N'êtes-vous pas allé plusieurs fois chez *Considère*, à des réunions de communistes dont vous faites partie?

R. Je n'ai jamais assisté à des réunions de communistes chez *Considère*, je n'y ai jamais vu que des individus de guinguette, des hommes et des femmes que je ne connais pas. Je n'ai connu la maison de *Considère* que trois mois avant l'action du 15 octobre; j'y allais quelquefois prendre mes repas, comme chez tout autre restaurateur, et j'y suis toujours allé seul.

D. Est-ce que vous ne vous êtes pas trouvé chez *Considère* avec *Duclos?*

R. Non, Monsieur.

D. *Duclos* cependant en convient?

R. Il s'y est peut-être trouvé en même temps que moi, mais je ne l'ai pas vu.

D. Est-ce que vous ne vous y êtes pas trouvé avec *Borel?*

R. Jamais.

D. Ni avec *Simard?*

R. Je ne connais pas ces individus-là.

D. Ni avec *Chevauché?*

R. Je ne connais pas.

D. Ni avec *Robert*, ni avec *Dutilloy?*

R. Je ne connais aucune de ces personnes-là.

D Ce que vous venez de dire là prouve à quel point vous mentez, car vous connaissez tous ou presque tous les individus que je

viens de vous nommer; mais vous avez une telle habitude de mentir que rien ne vous coûte à cet égard. Vous connaissez si bien *Simard* que c'est de lui que vous tenez l'écrit intitulé : *Ni châteaux ni chaumières;* que vous êtes allé avec lui au banquet de Châtillon et à celui de Belleville, et que vous êtes revenu avec lui de l'un de ces banquets.

R. Tout cela est faux.

D. Je vous fais observer que c'est *Simard* lui-même qui le déclare.

R. C'est possible; mais cela n'est pas.

D. Vous prétendez aussi ne pas connaître *Borel?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous connaissez si bien *Borel,* que vous êtes allé avec *Duclos* le voir chez son frère, *Charles Borel,* marchand de vin, qui demeure en face de *Duclos,* la veille du jour où *Borel* a quitté Paris par suite des coalitions d'ouvriers. Ce fait est reconnu par les gens de la maison, par *Borel* et par *Duclos.*

R. Ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent, mais cela n'est pas.

D. Persistez-vous, malgré ce que je viens de vous dire, à nier que vous connaissiez *Borel?*

R. Je persiste.

D. Vous êtes cependant allé plusieurs fois avec *Duclos* chez le frère de *Borel,* pour savoir des nouvelles de ce dernier, depuis son départ pour Ham.

R. Je ne connais pas cela.

D. Persistez-vous à dire que vous avez trouvé sur la voie publique le règlement de la société qui a été trouvé chez vous?

R. Oui, Monsieur; je l'ai trouvé effectivement.

D. Il est maintenant établi et reconnu par *Borel* lui-même, qui était votre chef dans la société, que c'est lui qui vous a remis ce règlement.

R. *Borel* n'était pas mon chef; et je nie que ce soit lui qui m'ait remis ce règlement.

D. Ce règlement est écrit de la main de *Racarie,* communiste comme vous, et que vous connaissez fort bien.

R. Je ne connais pas *Racarie.*

D. L'écrit intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral,* a été tracé par la main de *Borel;* qui vous l'a remis?

R. J'ai trouvé le tout ensemble; je ne sais pas si c'est *Borel* qui l'a écrit.

D. Vous avez insisté pour qu'on recherchât un marchand de vieux meubles qui vous aurait vendu quatre volumes intitulés : *Histoire du siècle de Louis XIV.*

Tous les marchands du quartier que vous avez indiqués ont été recherchés, aucun n'a reconnu vous avoir vendu ces livres; ce qui donne toute créance aux soupçons que vous les avez volés dans la bibliothèque de M. *Chatry-Lafosse,* où vous aviez accès.

R. Je n'ai pas volé ces livres; je les ai achetés.

15e interrogatoire subi par *Darmès,* le 1er février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Je vais vous interroger sur divers objets qui ont été trouvés à votre domicile, et de l'origine desquels la justice doit vous demander compte. D'où provient le tableau représentant *Lycurgue dans une sédition,* que je mets sous vos yeux?

R. Je l'ai acheté en face de l'hôtel Bouillon, il y a à peu près un an ; la date doit se trouver derrière.

D. Je vois, en effet, au revers de ce tableau, ces mots : *10 juin 1840, anniversaire de la mort d'un brave.* Cette date est-elle celle de l'acquisition du tableau?

R. Je ne me le rappelle pas précisément.

D. Qu'avez-vous entendu par ces mots : *10 juin 1840, anniversaire de la mort d'un brave ?*

R. Je ne me le rappelle pas.

D. N'était-ce pas à la mort d'*Alibaud* que vous vouliez faire allusion, ainsi que cela se retrouve fréquemment dans vos papiers ?

R. Je ne parle pas d'*Alibaud* dans cette occasion.

D. D'où provient la tête de *Judith* que je vous représente ?

R. Elle m'a été donnée par le sieur *Joly* père, pendant sa maladie, et c'est moi qui l'ai fait encadrer.

D. Et cette lithographie d'après *Jouffroy ?*

R. Elle m'a été donnée par le sieur *Benoît,* lithographe, c'est moi qui l'ai fait encadrer.

D. Et la statuette de *J.-J. Rousseau ?*

R. Je l'ai achetée d'un marchand ambulant.

D. Comment, dans l'état de détresse ou vous vous trouviez, faisiez-vous encadrer avec tant de soin ces gravures ?

R. Je n'ai pas toujours été dans la misère ; j'ai acheté les cadres parce que cela m'a convenu, et je les conservais.

D. D'ou provient le voile qui a été saisi chez vous ?

R. Je l'ai trouvé un soir sur les boulevards extérieurs. J'étais avec un autre individu.

D. Avec qui étiez-vous dans ce moment-là ?

R. Avec un patriote dont je ne me rappelle plus le nom.

D. Et les aiguilles à tricotter renfermées dans un étui d'acajou, que je vous représente ?

R. Elles proviennent de ma femme.

D. Tout à l'heure vous venez d'être mis en présence d'un individu que vous avez reconnu pour être un marchand de bric-à-brac, qui demeure rue du Faubourg-Poissonnière, en face la rue Lafayette.

Vous avez dit que c'était de ce marchand que vous teniez l'ouvrage intitulé : *Le siècle de Louis XIV*, en cinq volumes brochés, qui a été saisi chez vous. Pourtant ce marchand déclare ne reconnaître ni vous ni l'ouvrage.

R. C'est étonnant, car cet homme a reçu de moi en échange divers outils, tels que un marteau, des tenailles, un ciseau, un coin, et je lui ai redonné encore douze sous pour avoir les livres.

D. A quelle époque auriez vous acheté cet ouvrage?

R. Il y a six ou sept mois, ce sont les derniers livres que j'aie achetés. Quant aux autres livres qui ont été trouvés chez moi, ils ont été achetés par moi chez différents marchands de bric-à-brac, à droite et à gauche.

16e interrogatoire subi par *Darmès*, le 26 février 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le baron Girod (de l'Ain), Pair de France; et confrontation de cet inculpé avec les témoins *Cazan*, *Saugé* et *Jollois*.

L'an 1841, etc....

Est comparu le témoin ci-après nommé, lequel, etc...., a déposé ainsi qu'il suit, en présence de l'inculpé *Darmès*, que nous avons fait extraire à cet effet de la maison d'arrêt.

Je m'appelle *Cazan (Isaac-Simon)*, déjà entendu.

D. Vous avez gardé *Darmès* dans sa prison?

R. Oui Monsieur, depuis le 15 octobre.

D. Vous rappelez-vous de lui avoir entendu dire, dans sa prison, quelque chose qui ait trait aux complices de l'attentat du 15 octobre?

R. Oui, Monsieur; il me dit un jour, le 27 janvier, en remontant d'ici : « Je vois bien où ils veulent en venir; ils prétendent que je me suis trouvé avec quatre individus, le 15 octobre, sur la place de la Concorde. Eh bien, oui, je n'étais pas seul; mais s'ils veulent savoir

les noms de mes complices, qu'ils les cherchent.» Il ajouta même : «Je ne les leur ai pas encore dit, mais je les leur dirai.»

D. Ne s'est-il pas expliqué plus particulièrement sur quelques-uns de ces individus?

R. Un soir, vers onze heures, le 3 février, s'étant mis à la fenêtre, il dit : «Il fait bien froid, ceux qui sont compromis dans mon affaire ne doivent pas avoir chaud.» Je lui répondis : Si vous vouliez dire la vérité, vous leur éviteriez bien du mal; car probablement leur secret serait levé, et ils jouiraient de la liberté accordée à tous les autres prisonniers, et ceux qui sont innocents seraient mis en liberté. Puis, ayant fermé la fenêtre, après s'être promené quelques instants dans sa chambre, il dit : «L'affaire de ce pauvre *Duclos* est bien embrouillée; il sera sans doute condamné à vie. Si je voulais, je n'aurais qu'un mot à dire pour faire tomber sa tête comme la mienne; mais c'est un père de famille; il a une femme, une maison; je ne dirai rien. Il n'a qu'un témoignage contre lui, c'est celui du cantonnier des Champs-Élysées; celui-là est mauvais, mais il est tout seul; et puis ces messieurs verront que c'est un mouchard.»

D. Avez-vous quelque chose à ajouter?

R. Un jour, il me dit que, pour parler, il fallait qu'il attendît ses pièces, et que, si ses coaccusés le chargeaient ou se chargeaient entre eux, il verrait ce qu'il aurait à faire.

Et de suite nous avons adressé à l'inculpé les interpellations suivantes :

D. Darmès, vous avez entendu ce qui vient d'être dit; qu'avez-vous à répondre?

R. D'après ce que je vois, je crains bien que la justice ne fasse un faux jugement. Effectivement, le 27, en rentrant de l'interrogatoire, j'ai dit au gardien : «Eh bien oui, je n'étais pas seul; je le dirai plus tard.» Je voulais dire par là que, dans la France, il y en avait un grand nombre qui étaient comme moi; mais je ne voulais désigner personne. Le 3 février, en ouvrant la fenêtre et voyant qu'il faisait froid, je dis que les personnes inculpées dans mon affaire devaient

avoir froid dans leurs cabanons. Quant à *Duclos*, son affaire est bien embrouillée; si j'étais un scélérat, comme on veut bien le dire, il ne tiendrait qu'à moi de l'entraîner dans mon affaire pour chercher à me sauver.

D. N'avez-vous rien autre chose à répondre à ce que vous venez d'entendre?

R. Non, Monsieur.

D. A qui espérez-vous faire croire, quand vous avez dit: « je n'étais pas seul sur la place de la Concorde », que vous entendiez parler de toutes les personnes qui, en France, peuvent partager vos opinions?

R. Je persiste dans ma réponse.

D. Quant à *Duclos*, il est bien évident que vous savez qu'il a été reconnu avec vous par le cantonnier des Champs-Élysées; vous ne pouvez pas le nier.

R. Je ne le reconnais pas, parce qu'il n'y était pas. J'étais seul sur la place; seul j'ai conçu le projet, et je l'ai exécuté.

Au témoin:

D. Persistez-vous dans tout ce que vous avez avancé?

R. Oui, Monsieur, je persiste.

Le témoin retiré, nous avons fait comparaître devant nous le sieur *Saugé*, lequel, après avoir prêté entre nos mains le serment voulu par la loi, nous a déclaré ce qui suit, toujours en présence de l'inculpé *Darmès*:

Je m'appelle *Saugé* (*Étienne*) déjà entendu.

D. N'êtes-vous point l'un des gardiens de *Darmès*, dans sa prison?

R. Oui, Monsieur.

D. Depuis combien de temps?

R. Depuis le 23 janvier.

D. Lui avez-vous entendu dire quelque chose relativement aux complices de son attentat?

R. Le 27 janvier, en revenant de l'interrogatoire, il a dit : « Je vois bien où ils veulent en venir; ils disent que nous étions quatre sur la place de la Concorde. Je n'étais pas seul, mais qu'ils cherchent les noms de ceux avec qui j'étais; je ne les leur dirai pas. Ils veulent des martyrs, je ne veux pas leur en fournir. »

D. A-t-il dit encore autre chose?

R. Il a dit encore : « Ils veulent me faire croire qu'ils savent beaucoup de choses; quand j'aurai vu ces choses imprimées, je verrai alors ce que j'aurai à faire. »

D. Lui avez-vous entendu dire quelque chose de plus, relatif à quelques-uns de ceux inculpés d'être ses complices?

R. Le 3 février, *Darmès* ayant ouvert sa fenêtre, il faisait très-froid ce jour-là, dit, en revenant s'asseoir auprès du poêle : « Moi, au moins, j'ai du feu et je puis me chauffer; mais je plains bien les pauvres diables qui sont arrêtés à cause de moi, qui sont au secret et qui n'ont pas de feu. » Mon camarade lui dit : « Si vous étiez raisonnable et si vous vouliez dire la vérité, vous les soulageriez, ils ne seraient plus au secret et ils pourraient venir au chauffoir comme les autres. » *Darmès* alors reprit : « Il y a ce pauvre diable de *Duclos*, dont l'affaire est bien embrouillée; il sera condamné à vie, et je n'aurais qu'un mot à dire pour faire tomber sa tête avec la mienne. »

D. Est-ce là tout ce que vous savez?

R. Mon camarade lui ayant dit qu'il serait possible que son affaire fût finie pour le 15, *Darmès* dit : « Il serait curieux que mon affaire fût terminée pour le 16, étant né le 17. » Nous lui dîmes : Il serait bien heureux pour votre mère que vous ne fussiez pas né, et pour vous aussi. Il répondit : « Pourquoi donc? Je suis fort aise d'être né pour avoir fait ce que j'ai fait, pour avoir essayé de délivrer mon pays

d'un tyran, d'un Grand-Mogol, qui a faussé tous ses serments en violant les lois de la Charte; je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas réussi. »

A *Darmès* :

D. Vous venez d'entendre ce qui a été dit. Qu'avez-vous à répondre ?

R. Le témoin dit vrai ; sauf que je n'ai pas dit *les lois de la Charte,* mais *le programme de l'hôtel de ville*. Quant à la place Louis XV, j'ai bien dit que je n'étais pas seul, mais que ce n'étaient pas les personnes qui étaient avec moi que l'on inculpait.

D. Vous n'avez pas autre chose à dire?

R. Non, Monsieur.

D. Vous voyez bien que ce que dit ce témoin est la même chose que ce qui a été déjà dit sur *Duclos*.

R. C'est un peu plus conforme, sauf que je n'ai pas dit *mes complices,* mais *ceux qui étaient impliqués avec moi dans mon affaire*. Quant à *Duclos*, je voulais dire que, si j'étais un scélérat, je n'aurais qu'un mot à dire pour l'entraîner avec moi.

Au témoin :

D. Vous persistez dans tout ce que vous avez dit?

R. Oui, Monsieur, je persiste.

Le témoin retiré, par continuation, nous avons fait comparaître devant nous le sieur *Jollois,* lequel, après avoir prêté entre nos mains le serment voulu par la loi, a déclaré ce qui suit, toujours en présence de l'inculpé *Darmès:*

Je m'appelle *Jollois* (*Jean-Eloi*), déjà entendu.

D. Depuis combien de temps êtes-vous préposé à la garde de *Darmès?*

R. Depuis le 29 octobre.

D. Lui avez-vous quelquefois entendu dire quelque chose de relatif aux complices de son attentat?

R. Je lui ai entendu dire qu'il n'avait encore déclaré personne; mais que plus tard il verrait ce qu'il aurait à faire.

D. Ne lui avez-vous rien entendu dire, notamment le 27 janvier? N'a-t-il rien dit sur les personnes qui pouvaient être avec lui sur la place de la Concorde?

R. Je me souviens, en effet, qu'il a dit : « Ces messieurs veulent que je n'aie pas été seul sur la place de la Concorde ; en effet, je n'étais pas seul, mais je ne leur dirai pas avec qui je me trouvais. »

D. Est-ce là tout ce dont vous vous souvenez?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous souvenez-vous qu'il ait parlé plus particulièrement de quelques-uns de ceux qui étaient inculpés d'être ses complices?

R. Il nous a souvent parlé de *Borel* et de *Duclos.*

D. Qu'est-ce qu'il vous a dit?

R. Il a dit de *Borel* qu'il le plaignait beaucoup, parce que c'était un père de famille qui n'était pas heureux.

D. Et de *Duclos?*

R. Qu'il n'aurait que peu de chose à dire contre lui pour le faire comprendre dans son affaire.

Et aussitôt nous avons adressé à l'inculpé les interpellations suivantes :

D. Vous voyez que ce témoin a dit la même chose que les deux autres.

R. Le témoin ne peut dire que ce que lui ont répété les autres, car il n'était pas là quand j'ai parlé.

Le témoin répond :

J'étais là, occupé à défaire les nœuds de votre manche.

A *Darmès :*

D. Est-ce tout ce que vous avez à dire?

R. Oui, Monsieur.

Au témoin :

D. Persistez-vous dans vos déclarations?

R. Oui, Monsieur, je persiste.

Le témoin retiré, nous avons procédé ainsi qu'il suit à l'interrogatoire de *Darmès.*

D. Les aveux que vous avez faits à vos gardiens ne nous apprennent rien; ils nous confirment seulement que vous n'étiez pas seul sur la place Louis XV, que vous y étiez avec *Valentin Duclos* et deux ou trois autres personnes au moins, qui nous sont également bien connues; vous feriez donc beaucoup mieux de vous donner au moins le mérite de la franchise et de déclarer la vérité. Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai dit la vérité jusqu'ici. J'étais seul sur la place Louis XV. Quand je serai à la barre je m'expliquerai.

D. Il y a encore un point sur lequel vous n'avez encore jamais dit la vérité, c'est sur l'emploi de votre matinée du 15 ; et, si je suis bien informé, vous auriez également dit, en présence de vos gardiens, que vous n'aviez pas dit toute la vérité sur l'emploi de cette matinée et que vous la feriez connaître à votre avocat?

R. J'ai dit toute la vérité, et si, dans le premier moment, je n'ai pas dit les choses dont je suis convenu depuis, c'était dans la crainte de compromettre les personnes.

D. Cherchez bien dans votre mémoire : est-ce qu'il n'y a pas quelques-unes des visites que vous avez faites dans la matinée du 15 dont vous pourriez parler sans compromettre personne?

R. J'ai dit tout ce que j'avais fait dans la matinée du 15; seulement, ce que je comptais dire à mon avocat, c'est que j'ai été à midi sur la place du Carrousel pour voir arriver le Roi, que j'ai vu, en effet, arriver à cette heure-là.

D. N'est-ce pas, en effet, après avoir vu arriver le Roi que vous avez été vous concerter avec les personnes qui sont allées avec vous sur la place de la Concorde?

R. A midi et demi, je suis retourné chez moi, où j'ai même payé un verre de vin au portier, qui doit s'en souvenir; puis j'ai été payer 25 sous que je devais à *Considère.* Ne l'ayant pas trouvé rue d'Artois, je suis allé à Montmartre, chez sa femme, où j'ai dîné.

D. Darmès, vous approchez du redoutable moment pour vous, où justice vous sera faite; vous n'avez plus que quelques jours devant vous, employez-les à rentrer en vous-même, à vous repentir comme vous devez le faire, et à tâcher de mériter peut-être, par votre sincérité, un peu moins de sévérité dans le jugement qui doit vous atteindre. Qu'avez-vous à dire?

R. A partir du premier interrogatoire que vous m'avez fait subir, j'ai pris une résolution fixe et positive sur ma position; il m'est impossible de la changer.

INTERROGATOIRES DE DUCLOS.

DUCLOS (Valentin), *âgé de 44 ans, né à Paris, propriétaire de cabriolets de remise, demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, passage de la Goutte-d'Or, n° 4.*

1er interrogatoire subi, le 20 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous connaissez un sieur *Lespinasse?*

R. Oui; c'est un marchand de vin du faubourg Poissonnière.

D. Comment le connaissez-vous?

R. Je le connais parce qu'il est du quartier.

D. Vous allez quelquefois chez lui?

R. Oui, Monsieur, pour y prendre un verre de vin.

D Vous y alliez pour d'autres motifs.

R. Non, Monsieur.

D. Vous y êtes pourtant allé quelquefois le soir, et vous vous y êtes trouvé avec certains individus.

R. Non, Monsieur.

D. Vous vous y êtes trouvé notamment avec *Darmès.*

R. Non, Monsieur; ce n'est pas là que je voyais cet individu : il était du quartier, il passait et repassait dans la rue, où chacun pouvait le voir comme moi; quand il ne m'empoignait pas pour bavarder, il jasait avec un autre; pas plus avec moi qu'avec d'autres.

D. Ainsi parfois il causait avec vous?

R. Oui, quand cela se trouvait.

D. Quel était le sujet de ces conversations?

R. C'étaient des choses vagues; on parlait de choses et d'autres.

D. Parmi ces choses vagues, la politique n'entrait-elle pas pour beaucoup?

R. Parfois, oui, Monsieur; il s'étalait sur l'histoire ancienne.

D. Mais le plus souvent ne parlait-il pas de la politique actuelle?

R. Quelquefois il disait qu'il venait de lire le journal, et il racontait les nouvelles.

D. Vous devez alors connaître ses sentiments politiques?

R. Il était un peu exaspéré.

D. Qu'entendez-vous par là?

R. Je pense qu'il était républicain.

D. Il résulte de renseignements que vous l'entreteniez dans ces idées, et que, dans des conciliabules que vous avez eus avec lui et quelques autres individus, vous l'auriez poussé à commettre le crime dont il s'est rendu coupable?

R. Je ne lui ai rien dit.

D. Il est impossible que, lié avec lui comme vous l'étiez, partageant comme vous le faites ses idées politiques, le voyant habituellement, vous n'ayez pas eu avec lui, dans ces derniers temps, quelques conversations sur l'attentat dont il s'est rendu coupable?

R. Je ne sais rien de tout cela; je vois que l'on veut me perdre.

D. N'avez-vous pas été avec cet individu au banquet de Belleville?

R. Je ne dirai plus rien à présent; je n'ai plus rien à dire.

D. Pourquoi ne voulez-vous pas répondre à cette question?

R. Je vois que l'on est indisposé contre moi.

D. Vous êtes aussi signalé comme appartenant à la *Société des Communistes :* c'est à ce titre que vous auriez été au banquet de Belleville, et que vous vous trouvez dans une si grande intimité avec *Darmès.*

R. Maintenant je ne répondrai plus.

D. On ne comprend pas, si vous êtes innocent et étranger tout à fait au crime de *Darmès,* que vous adoptiez un pareil système.

R. Je ne vois pas pourquoi on m'accuse, ma politique est d'être un homme moral, et je n'ai rien à me reprocher.

D. Qu'entendez-vous par être moral?

R. D'avoir de la probité, de savoir se conduire, de ne faire de mal à personne, ce sont les qualités que j'ai. Je puis avoir des idées, mais jamais je ne me mêlerai d'un assassinat, parce que ce n'est pas là de la politique.

D. Vous savez que *Darmès* a pris à la préfecture de police des médailles de cocher de cabriolet ?

R. Oui, Monsieur; il me l'a dit, mais je ne me rappelle pas l'avoir jamais vu mener de cabriolet.

D. N'était-ce pas pour vous qu'il devait conduire?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas eu entre les mains divers ouvrages tels que *l'Histoire des égaux, Jacques Bonhomme,* etc. et que sont-ils devenus?

R. Je ne connais pas cela : j'ai eu des livres, je les ai mis de côté, je ne sais ce que cela est devenu.

D. Depuis quand les avez-vous mis de côté?

R. Je ne me rappelle plus.

D. Vos réponses ne sont pas franches, votre conduite n'est nullement justifiée par vos réponses. Vos rapports avec *Darmès* ne sont

pas suffisamment expliqués par vous et on recherchera votre participation dans ses actes et le fait de votre affiliation à la *Société des Communistes.*

R. J'ai répondu franchement?

D. Vous n'avez pas répondu franchement à la question du banquet de Belleville. Y êtes-vous allé, oui ou non?

R. Je ne sais pas pourquoi on me demande cela.

D. Voulez-vous répondre, oui ou non?

R. Je n'ai plus rien à dire.

D. Ainsi vous ne voulez pas vous expliquer sur ce fait?

R. Non, Monsieur.

2e interrogatoire subi par Duclos, le 22 octobre 1840, devant M le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez déjà été interrogé, et, bien décidément, vous n'avez pas dit la vérité. D'après les découvertes qui ont été faites chez vous, votre position devient infiniment grave. Vous connaissez *Darmès*: vous étiez avec lui dans des rapports intimes, et, quand on rapproche ces circonstances du résultat de la perquisition qui a été faite à votre domicile, il est bien difficile de ne pas croire que vous n'ayiez pas eu connaissance de ses projets. Je vous engage à faire des aveux, des aveux très-sincères; vous n'avez pas d'autre moyen de détourner les soupçons qui s'attachent naturellement à votre conduite. Depuis combien de temps connaissez-vous *Darmès?*

R. Depuis une douzaine d'années; je l'ai toujours vu dans le quartier, qui allait à droite et à gauche.

D. Vous aviez des occasions assez fréquentes de vous rencontrer avec lui chez le marchand de vin *Lespinasse?*

R. Je l'y ai vu peut-être une fois ou deux, encore je n'en suis pas sûr.

D. Quelles sont les personnes avec lesquelles vous vous êtes trouvé en même temps qu'avec *Darmès?*

R. Je ne pourrais vous le dire; il connaissait tout le monde.

D. Êtes-vous entré quelquefois dans la chambre de *Darmès?*

R. Jamais; je ne savais seulement pas où il demeure : je ne l'ai su que par le journal, quand on l'a arrêté.

D. Comment et en quel lieu avez-vous été informé de l'attentat de *Darmès?*

R. Le lendemain, quand on a crié le journal, je l'ai acheté. Je ne connaissais seulement pas *Darmès* sous son véritable nom; nous ne l'appellions que le *petit frotteur*.

D. Ne vous êtes-vous pas promené avec lui, dans la journée du 14 et dans celle du 15?

R. Non, Monsieur. Je n'ai pas quitté mon cabriolet pendant ces jours-là.

D. Votre cabriolet n'a-t-il pas stationné dans les environs de la place Louis XV, le jour de l'attentat?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas conduit quelqu'un de ce côté-là, ce jour-là?

R. Non, Monsieur; je n'ai conduit personne de ce côté-là.

D. Vous connaissiez parfaitement les opinions politiques de *Darmès?*

R. Je savais qu'il était exalté.

D. Depuis combien de temps êtes-vous dépositaire des cartouches qui ont été trouvées hier chez vous?

R. Il y a bien longtemps.

D. Combien y a-t-il de temps?

R. Quatre ou cinq ans.

D. Qui est-ce qui vous les a confiées?

R. C'est un monsieur qui fait la commission. Je l'ai conduit rue

Saint-Magloire au coin de la rue Saint-Denis. Un jeune homme est venu m'apporter ce paquet; il y avait un pot de grès dans le sac.

D. Quelle est cette personne?

R. Je ne la connais pas.

D. Comment! une personne que vous ne connaissez pas vous aurait confié un dépôt de cette importance?

R. Je l'avais menée déjà cinq ou six fois; je l'ai remenée ensuite d'autres fois. Journellement on nous laisse des paquets dans nos voitures.

D. Pourquoi n'avez-vous pas déclaré ce fait au commissaire de police?

R. C'est le tort que j'ai eu; mais d'abord je ne savais pas que c'étaient des cartouches : la caisse est restée trois mois sous la remise.

D. Si vous avez conduit plusieurs fois la personne dont il s'agit, vous devez savoir son nom et son adresse?

R. Ce monsieur demeurait rue Rochechouart, je ne sais pas le numéro; il s'appelait quelque chose comme *Bidault*, un nom assez difficile à retenir. Je devais le conduire avec cette caisse à cinq lieues et demie de Paris; puis il se ravisa, et me dit de la garder chez moi et d'en avoir bien soin; qu'il me dirait plus tard ce qu'il fallait en faire.

D. Vous avez été compromis dans les affaires des 5 et 6 juin?

R. Oui, Monsieur, par suite d'une dénonciation.

D. Vous avez été compromis à ce point que, vous étant présenté le 7, le commandant de la garde nationale vous a chassé.

R. Oui, cela est vrai; on m'avait dénoncé.

D. Vos sentiments, au reste, sont assez dénotés par les écrits qui ont été trouvés chez vous, et qui sont de la nature la plus subversive?

R. C'est précisément cette dénonciation-là qui a fait mon malheur; sans cela j'aurais déclaré ce que j'avais chez moi.

D. On sait que vous appartenez à la société des Communistes, et

c'est comme tel que vous avez été au banquet de Belleville et que vous avez connu *Darmès*.

R. Je n'appartiens à aucune société.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé au banquet de Belleville ?

R. Il était déjà une heure avancée, quand j'y suis allé. J'ai mon cabriolet à mener.

D. Qui est-ce qui vous y a conduit?

R. J'y suis allé seul.

D. Mais tout le monde n'allait pas à ce banquet.

R. Je ne saurais vous rien dire là-dessus.

D. Vous avez vu *Darmès* à ce banquet?

R. Oui, Monsieur, j'y ai vu *Darmès*.

D. N'est-ce pas avec lui que vous y avez été?

R. Non, Monsieur, j'y suis allé tout seul.

D. Au dîner de Belleville, n'y avait-il pas, outre *Darmès*, d'autres personnes de votre connaissance?

R. Non, Monsieur.

D. *Galand* n'y était-il pas?

R. Je ne connais pas *Galand*.

D. Qu'a-t-on fait à ce dîner?

R. On a lu des discours; je ne les ai pas beaucoup entendus, j'étais l'un des derniers.

D. Qui est-ce qui y portait la parole?

R. Je n'y connaissais aucun de ceux qui portaient la parole.

D. Cherchez à vous mieux rappeler le nom de l'individu qui vous avait confié des cartouches?

R. Ma foi, je ne sais pas.

D. N'aviez-vous pas fait connaissance de cette personne à l'occasion des affaires des 5 et 6 juin?

R. Je ne connaissais pas cette personne, et j'ai été plus de trois mois sans savoir ce qu'elle m'avait donné. Je ne l'ai su que lorsque j'ai voulu ranger tout cela. En montant l'escalier, j'ai fait un faux pas, le pot de grès s'est cassé; ce n'est qu'alors que j'ai su que c'étaient des cartouches.

D. N'avez-vous pas déjà été compromis dans une affaire de fabrication de poudre?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. D'après la vérification qui a été faite, la poudre trouvée chez vous proviendrait d'une fabrication clandestine?

R. Je n'en sais rien.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Laponneraye?*

R. Je l'ai connu dans le temps, aux cours d'adultes; s'il n'y avait pas eu d'école, je ne l'aurais pas connu.

D. On a trouvé chez vous une pétition à la Chambre des Députés, autographiée et signée de plusieurs noms parmi lesquels figurent le vôtre et celui de *Boudin?*

R. Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

D. Comment! vous ne savez pas ce que je veux vous dire?

R. Une pétition à la Chambre des Députés? Ah! oui, j'en ai signé une; mais je ne savais pas qu'elle fût à la maison.

D. Qui est-ce qui vous a proposé de la signer?

R. Je ne sais pas.

D. Connaissez-vous *Gallois?*

R. Non, Monsieur.

D. Et *Boudin?*

R. Oui, Monsieur, je le connais.

D. N'y a t-il pas deux *Boudin?*

R. Oui, Monsieur; ils ont travaillé tous les deux pour moi.

D. *Boudin* n'a-t-il pas été compromis dans l'affaire du Moniteur républicain?

R. Je ne crois pas, je ne sais pas.

D. Quel était l'objet de cette pétition?

R. Sans doute la réforme électorale.

D. Outre les 500 paquets de cartouches trouvés chez vous, on y a saisi d'autres munitions en plus petite quantité, qui évidemment provenaient de vous?

R. Cela était avec le reste; jamais je n'ai acheté pour un centime de poudre.

D. Vous ne l'avez peut-être pas achetée, on vous l'a donnée.

R. Personne ne m'a donné de poudre, je ne connais personne qui en fabrique.

D. Qu'est-ce que c'est que ce bonnet qu'on a trouvé chez vous? c'est ce qu'on appelle un bonnet phrygien, un bonnet rouge.

R. Il y a longtemps que j'ai cela; on peut en faire ce qu'on veut.

D. Je vous représente une lettre datée du 30 novembre 1837, et signée *Laponneraye*. La reconnaissez-vous?

R. Oui, Monsieur.

D. Il était donc lié avec vous, puisqu'il vous proposait de prendre de actions dans son journal?

R. Je n'étais pas lié avec lui pour cela. J'étais abonné à son journal parce qu'il coûtait bon marché.

D. Quelles étaient vos relations avec la femme *Leduc,* fabricante de paillassons, dont on a trouvé l'adresse chez vous?

R. Je ne la connais pas.

D. Connaissez-vous le sieur *Desmarets,* corroyeur?

R. J'ai eu des relations d'affaires de commerce avec lui; je ne l'ai

pas vu depuis plus de dix ans. C'est un homme qui m'a fait du tort, et beaucoup de tort. Il n'a su que dire du mal de moi, qui lui avais toujours fait du bien.

D. Quel mal a-t-il dit de vous?

R. Cent horreurs, parce que je voulais me faire payer de lui.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas été avec *Darmès* au banquet de Belleville?

R. Je n'y suis pas allé avec lui.

D. N'en êtes-vous pas au moins revenu avec lui?

R. Oui, Monsieur; je suis revenu avec lui jusque chez lui.

D. Quels étaient avec vous les amis les plus intimes de *Darmès?*

R. Je ne me le rappelle plus; je n'étais pas, moi, intime avec lui. Il passait et repassait, et m'avertissait par obligeance quand il n'y avait pas de cabriolets à l'une de mes stations : ce n'est pas là de l'intimité.

D. Vous avez connu plusieurs des accusés d'avril?

R. Il y a si longtemps de cela que je l'ai oublié.

D. Je vous représente la pétition autographiée dont je vous ai parlé tout à l'heure; la reconnaissez-vous?

R. Il y a si longtemps de cela que je ne m'en souviens plus.

D. Je trouve dans vos papiers un reçu ainsi conçu : «Reçu du citoyen Président de la Section la somme de quatre francs. Ce 13 décembre 1832. Signé *Delente.*» Qu'est-ce que ce reçu?

R. Je ne sais pas comment ce papier s'est trouvé chez moi, mes moyens ne me permettent pas d'être chef de section. Cela a pu se trouver dans quelque brochure ou dans quelque chose qu'on m'a donné à lire.

3[e] interrogatoire subi par *Duclos*, le 29 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

Et aussitôt nous lui avons représenté deux paquets annoncés contenir, l'un de la poudre, l'autre des cartouches, et avons demandé à l'inculpé s'il les reconnaissait pour ceux saisis chez lui, ainsi que l'intégrité des scellés y apposés. Il a répondu affirmativement à ces deux questions.

Nous avons alors rompu lesdits scellés en présence dudit *Duclos* et de MM. *Chevallier* et *Gazan*, experts commis par nous à l'effet d'examiner le contenu desdits paquets et de nous donner leur avis. En conséquence, MM. les experts ont prêté entre nos mains serment de remplir l'objet de leur mission en leur honneur et conscience, et ils se sont livrés à cet examen, dont ils nous ont dit qu'ils feraient un rapport spécial. Nous mentionnons ici que M. *Lenoir*, commissaire de police, a assisté aussi, en qualité d'expert, à ces opérations, et qu'il a prêté le serment prescrit par la loi.

Lecture faite, le présent procès-verbal a été signé par les experts, le nommé *Duclos*, qui depuis dix heures jusqu'à cinq heures a assisté à leurs expériences, nous juge délégué et le greffier, ainsi que par M. *Lenoir*, commissaire de police.

4[e] interrogatoire subi par *Duclos*, le 4 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Dites l'emploi de votre temps dans la journée du 15 ?

R. J'ai mené mon cabriolet toute la journée.

D. L'on vous a peu vu à votre station ce jour-là?

R. J'ai quitté ma station pour aller en course; mais tout le reste du temps, je l'ai passé à ma station.

D. Dans la journée du 15, vous avez été au moins une fois du côté de la place Louis XV ?

R. Non, Monsieur; mes occupations n'ont pas du tout été par-là.

D. Quel jour et à quelle heure avez-vous vu *Darmès* pour la dernière fois?

R. Je ne saurais vous le dire. Depuis quelque temps on ne le voyait plus passer aussi souvent, parce qu'il apprenait à raccommoder des souliers.

D. Y a-t-il longtemps-que *Darmès* a été chez vous à la Chapelle?

R. Ma foi, je ne vous le dirais pas; je ne pourrais me le remémorer.

D. N'avez-vous pas été avec *Darmès* à la place Louis XV avant le jour de l'attentat?

R. Non, Monsieur, je vous le jure; j'ai toujours travaillé et je n'ai pas quitté mon cabriolet.

D. Quel jour avez-vous bu à la place Louis XV un verre d'eau-de-vie?

R. Jamais je n'ai bu d'eau-de-vie à la place Louis XV.

D. Vous avez eu connaissance d'un comité où se méditaient de mauvaises actions contre le Gouvernement?

R. Non, Monsieur.

D. Par qui aviez-vous été invité au banquet de Belleville?

R. Je ne vous dirai pas; je l'ai su par les journaux.

D. Mais l'on ne va pas à ces sortes de banquets sans y être invité et sans faire partie des sociétés qui s'y réunissent?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Pillot*, chef de la société qui s'est réunie au banquet de Belleville?

R. Je ne le connais pas du tout.

D. C'est cependant lui qui présidait le banquet et qui y a fait un discours?

R. J'étais très-éloigné; j'étais du côté de la porte et je n'entendais rien.

D. Vous faisiez cependant partie d'une des sections dont se composait la société. A quelle section apparteniez-vous?

R. Je n'appartenais à aucune section.

D. Mais tous les convives de ce banquet étaient divisés en sections?

R. Je ne sais pas ce que cela signifie.

D. A quelle heure et à quel endroit avez-vous rencontré *Darmès* ce jour-là?

R. En sortant du banquet.

D. N'étiez-vous pas à la même table que lui?

R. Non, Monsieur.

D. Mais vous avez dîné à ce banquet?

R. Oui, Monsieur.

D. A quel endroit avez-vous quitté *Darmès?*

R. Nous sommes revenus par les boulevarts extérieurs; je l'ai quitté sur le boulevart même.

D. En refusant, comme vous le faites, de répondre d'une manière satisfaisante aux questions qui vous sont adressées, vous ne pouvez qu'aggraver votre position déjà fort mauvaise.

R. Je ne peux pas dire ce qui n'est pas.

5e interrogatoire subi par *Duclos*, le 21 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez menti quand vous avez dit que les cartouches saisies chez vous étaient fort anciennes. C'est vous qui avez fait ces cartouches ; vous y travailliez encore au mois de juin dernier. Qu'avez-vous à dire?

L'inculpé répond après avoir hésité longtemps :

R. Je ne sais pas ce qu'on veut me dire.

D. On vous a vu y travailler?

R. C'est une fausseté.

D. Vous avez fait plus que de fabriquer des cartouches, vous les apportiez à Paris dans votre cabriolet; vous les mettiez dans une musette, et vous alliez les distribuer dans divers endroits. Qu'avez-vous à dire?

R. Je m'expliquerai là-dessus.

D. Où portiez-vous ces cartouches?

R. Puisque vous le savez, je n'ai pas besoin de vous le dire.

D. Je sais que vous les portiez du côté du faubourg Montmartre; où les portiez-vous?

R. Je m'expliquerai sur tout cela, lors du jugement.

D. Vous avez été vous promener hors Paris avec *Darmès,* deux ou trois jours avant l'attentat?

R. Il y avait longtemps que je ne l'avais vu.

D. Le même jour, vous avez bu avec lui un verre d'eau-de-vie chez la femme *Bourson,* sur le boulevard Poissonnière?

R. Je n'ai pas été du tout avec lui ce jour-là.

D. Vous avez dit devant un témoin, qui en a déposé, en parlant du Roi : « *On ne le descendra donc pas! Si je tenais son cœur là,* « *je mordrais dedans* » ?

R. C'est une pure invention; je n'ai jamais dit que je mangerais le cœur de personne.

D. Vous trouvant un jour chez la femme *Humbert* avec d'autres individus, vous avez cassé un buste du Roi; le lendemain cette société en a renvoyé un autre qui avait une corde au cou.

R. Je me rappelle bien qu'en je ne sais quelle année le buste a été cassé; j'ai été très-mécontent de cette chose-là, mais je ne pourrais pas dire qui est-ce qui l'a faite.

D. Il est impossible que vous niiez votre grande intimité avec *Darmès ?*

R. Je n'ai pas d'intimité avec lui : il allait et venait; je ne le connais pas autrement; je ne savais même pas son nom, je ne l'ai appris que par les journaux.

D. On a cependant trouvé chez vous un livre sur lequel il y a cette inscription de la main de *Darmès* : *Donné à son ami par Marius*?

R. Je ne sais pas ce que c'est que ce livre....

D. Je vous rappelle qu'il y a sur ce livre l'inscription dont je viens de vous parler.

R. Il m'a dit une fois, en me donnant un petit livre pour les chevaux : «Tenez, voilà qui pourra vous être utile.» Mais je n'ai pas vu l'inscription dont vous me parlez.

D. Depuis combien de temps aviez-vous une carabine à vous?

R. Je n'ai jamais eu de carabine.

D. Quel est celui de vos amis qui demeurait passage du Saumon, et qui a été tué dans une émeute?

R. Je n'ai pas mémoire de cela.

D. Vous avez eu pour locataire, pendant quelque temps, un individu du nom de *Joly?*

R. Je ne le connais pas sous ce nom-là. Il est possible que la personne dont vous me parlez ait un autre nom.

D. Comment vous étiez-vous procuré la poudre qui était dans une boîte posée sur votre table, et qui vous a servi à confectionner des cartouches?

R. Je vous ai déjà déclaré comment j'avais eu ces cartouches.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous un portier qui venait vous voir souvent à votre station ?

R. Je ne sais pas de qui l'on veut me parler.

D. Je vous parle d'un portier qui avait habituellement une calotte rouge, une redingote à la propriétaire et un chapeau assez sale.

R. Je ne le connais pas.

D. Votre femme a deux fils, quel est leur état?

R. Il y en a un qui est cloutier, et l'autre..., je ne vous le dirai pas....., je ne le sais pas; je ne les vois pas. Je crois qu'il est employé à la Halle.

D. Vous les voyez, puisque le jour de votre fête ils viennent dans votre cour tirer des coups de fusil.

R. Des coups de fusils.... ou des pétards. Ils sont venus me souhaiter ma fête, c'est vrai; mais je les vois très-rarement.

D. Je vous rappelle l'inscription textuelle dont je vous parlais tout à l'heure : *Donné à son ami, par Marius.*

R. Je n'ai pas vu cette inscription-là; il m'a donné ce livre, comme je vous l'ai dit, pensant que cela pouvait me servir. C'est un mauvais bouquin, auquel je n'ai fait aucune attention.

D. Le jour de l'attentat, vous avez déjeuné avec *Darmès*, et vous avez dit en sortant: «Aujourd'hui, c'est moi qui paie; tu es un brave?»

R. C'est faux, entièrement faux.

Lecture faite, l'inculpé a déclaré qu'il se refusait à signer cet interrogatoire.

6e Interrogatoire subi par *Duclos*, le 25 novembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction, délégué.

D. Par qui avez-vous fait restaurer et badigeonner, en dernier lieu, la station n° 53, de la rue des Petites-Écuries?

R. C'est par un peintre; mais je ne sais ni son nom ni sa demeure. C'est un homme que j'avais vu dans le quartier et que j'avais employé.

D. Ne connaissez-vous pas un individu attaché à un théâtre, notamment au Vaudeville?

R. Non, Monsieur, je n'en connais pas et ne sais pas de qui vous voulez parler.

7e interrogatoire subi par *Duclos*, le 21 décembre 1840, devant M. le baron *Girod* (de l'Ain), pair de France, l'un des commissaires délégués; et confrontations de cet inculpé avec les témoins *Hénot*, *Fagard*, femme *Félisa*, femme *Saint-Gaudiens*, et avec les inculpés *Considère* et *Darmès*.

L'an 1840, le 21 décembre, une heure de relevée, devant nous, *Louis-Gaspard-Amédée* baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France, commis par M. le Chancelier pour l'assister dans l'instruction, étant en notre cabinet, à la maison de justice de la Conciergerie, assisté de *Léon de la Chauvinière*, greffier en chef adjoint de la Cour,

Nous avons fait introduire le sieur *Hénot* (*Jean-Jules*), déjà entendu; nous lui avons fait donner lecture de la déclaration par lui faite le 2 novembre 1840, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, et nous lui avons demandé s'il y persistait.

Le témoin a répondu : Oui, Monsieur. Nous lui avons ensuite adressé cette question.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à cette déclaration?

Le témoin a répondu : Non, Monsieur.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Valentin Duclos*.

Nous avons adressé au témoin la question suivante, en lui représentant *Valentin Duclos* : Reconnaissez-vous la personne que je vous représente?

Le témoin a répondu : L'un des hommes que j'ai vus était de cette taille-là; sa figure n'était pas garnie de favoris aussi épais, il avait l'air plus jeune, mais c'était bien la même taille.

D. Quelle heure était-il?

R. Il était onze heures et demie, midi.

Nous avons fait retirer le nommé *Valentin Duclos*, et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Considère*.

Nous avons demandé au témoin, en lui représentant *Considère*, s'il le reconnaissait pour l'un des deux individus dont il a parlé.

Le témoin a répondu : Je ne reconnais pas cet individu pour l'un de ceux que j'ai vus. Je reconnaîtrais plutôt pour la taille le premier et surtout pour le profil, lorsque vous l'avez fait retourner.

Nous avons fait retirer le nommé *Considère*, et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Darmès.*

Nous avons demandé au témoin s'il le reconnaissait.

Le témoin a répondu : Aucunement. Cet individu est plus petit de taille que celui que j'ai vu. Même, le plus petit de ceux que j'ai vus, était plus grand que celui-là.

Après lecture, le témoin a déclaré persister dans ses réponses et a signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour.

Par continuation, nous avons fait introduire dans notre cabinet le nommé *Fagard,* déjà entendu. auquel nous avons adressé la question suivante :

D. Je vous fais donner lecture de la déclaration que vous avez faite, le 2 novembre 1840, devant M. *Zangiacomi,* juge d'instruction délégué. Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous quelque chose à y ajouter?

R. Non, Monsieur.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Duclos,* et nous avons demandé au témoin s'il le reconnaissait.

Le témoin a répondu : Non, Monsieur. L'individu dont je veux parler, avait une figure beaucoup plus rouge et beaucoup plus pleine ; il n'avait pas de collier de barbe, il n'avait que des favoris ; c'était du reste à peu près la même taille. Je veux parler de celui qui est venu me demander l'heure.

Nous avons fait retirer le nommé *Duclos,* et nous avons fait amener devant nous le nommé *Darmès.*

Nous avons dit au témoin : Reconnaissez-vous cet individu ?

Le témoin a répondu : Oui, Monsieur, c'est bien lui que j'ai vu.

Nous avons fait donner par le greffier, en présence de *Darmès,*

une nouvelle lecture de la déclaration faite par le témoin devant M. *Zangiacomi,* le 2 novembre, et nous lui avons adressé la question suivante :

D. Vous voyez qu'il résulte de cette déclaration, que le témoin vous aurait vu, le 15 octobre, vers cinq heures, sur le lieu de l'attentat, en compagnie d'un autre individu ?

R. Le témoin se trompe. Il dit qu'il m'a vu avec une autre personne, cela n'est pas; je suis resté là près d'une heure, mais j'ai toujours été seul. Quant au verre d'eau-de-vie, il est vrai que j'en ai bu un; mais la marchande qui me l'a vendu et qui m'a signalé au sergent de ville, a bien vu que j'étais seul.

D. Vous avez avoué dans vos interrogatoires que, peu d'instants avant de commettre l'attentat, vous teniez votre arme exactement comme le témoin l'a dit; vous avez avoué que vous aviez bu un verre d'eau-de-vie presqu'au même instant: vous voyez que ces aveux de votre part s'accordent parfaitement avec la déclaration du témoin, qui d'ailleurs vous reconnaît très-bien, et qui explique que la personne qui était avec vous gesticulait et parlait avec vous. Il est bien difficile d'admettre que ce témoin, qui, de votre propre aveu, a dit la vérité sur deux faits qu'il n'a pu inventer, n'ait pas également dit la vérité, lorsqu'il a affirmé, sous la foi du serment, qu'il vous avait vu, sur le lieu même du crime, en compagnie d'une autre personne, peu d'instants avant celui où vous avez tiré sur le Roi.

R. Je persiste à dire que monsieur se trompe.

D. Je vous répète que la déclaration du témoin vous constitue en état de mensonge, relativement à ce fait si grave, que vous étiez en compagnie d'un autre individu au moment de commettre le crime.

R. Tout cela est une pure invention.

D. Vous réfléchirez sur ce que je vous dis, et vous verrez s'il ne serait pas enfin temps d'entrer dans la voie de la vérité?

R. Je persiste à dire que j'étais seul, absolument seul.

Le prévenu et le témoin ont signé en cette partie, après lecture, ainsi que nous et le greffier en chef adjoint de la Cour.

Et, de suite, nous avons fait amener devant nous le nommé *Considère*, et nous avons demandé au témoin s'il le reconnaissait pour être l'un des deux individus dont il a parlé dans sa déclaration.

Le témoin a répondu : Non, Monsieur, l'individu qui était avec celui que vous venez de me représenter tout à l'heure, et que j'ai parfaitement reconnu, était beaucoup plus rouge, il avait la figure beaucoup plus pleine.

Nous avons adressé au témoin la question suivante :

D. Reconnaîtriez-vous la marchande d'eau-de-vie dont vous avez parlé dans votre déclaration?

R. Je ne pourrais vous le dire : je n'ai pas fait grande attention à cette femme; j'ai seulement remarqué qu'elle remettait son panier sur sa tête, et qu'elle s'en allait du côté des Champs-Élysées.

Nous avons fait introduire devant nous la femme *Félisa*, déjà entendue, et nous avons demandé au témoin *Fagard* s'il la connaissait.

Le témoin a répondu : Je reconnais cette femme pour l'avoir vue sur le pont, mais elle me paraît plus grande que celle dont j'ai parlé dans ma déposition.

Nous avons fait donner lecture à la femme *Félisa* de sa déposition, reçue le 7 novembre 1840, par M. *Zangiacomi*, et nous lui avons demandé si elle y persistait.

Le témoin a répondu : Oui, Monsieur.

D. Avez-vous quelque chose à y ajouter?

R. Non, Monsieur.

Au témoin *Fagard*:

D. Est-ce bien dans les circonstances mentionnées par cette femme

que vous auriez vu les deux individus dont vous avez parlé, s'arrêter près d'une marchande d'eau-de-vie ?

R. Oui, Monsieur; c'est à peu près dans cet endroit.

D. Mais vous ne croyez pas que ce soit cette femme ici présente qui ait vendu de l'eau-de-vie à ces hommes?

R Non, Monsieur; celle-ci me paraît plus grande.

Après lecture, la femme *Félisa*, interpellée de signer, a déclaré ne le savoir. Nous avons signé, en cette partie, avec le témoin *Fagard* et le greffier en chef adjoint.

Et, par continuation, nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin *Saint-Gaudiens*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit :

D. On va vous donner lecture de la déclaration que vous avez faite, le 21 octobre dernier, devant M. le juge d'instruction. Quand vous aurez entendu cette lecture, vous direz si vous persistez dans cette déclaration, ou si vous avez quelque chose à y changer ou à y ajouter.

Lecture faite, par le greffier en chef adjoint de la Cour, de la déposition de la femme *Saint-Gaudiens*, le témoin a répondu :

R. C'est bien cela que j'ai dit; je persiste, et n'ai rien à ajouter.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Duclos*, et nous avons demandé au témoin, en lui représentant le prévenu, si elle le reconnaissait pour l'un des deux individus dont elle a parlé dans sa déposition.

Le témoin a répondu: Non, Monsieur.

Nous avons fait retirer le nommé *Duclos*, et nous avons fait amener devant nous le nommé *Considère*.

Nous avons demandé au témoin si elle le reconnaissait.

Le témoin a répondu : Non Monsieur.

Nous avons fait retirer le nommé *Considère*, et nous avons fait amener devant nous le nommé *Darmès*.

Interpellé par nous si elle le reconnaissait ; le témoin a répondu : C'est bien la taille de l'un des deux individus que j'ai vu, mais il me semble que celui dont je veux parler avait la figure plus animée et le chapeau plus enfoncé sur les yeux ; je suis dans l'incertitude si c'est Monsieur que j'ai vu. Cet individu, autant que je m'en souviens, avait la redingote boutonnée.

Nous avons fait boutonner la redingote du prévenu ; nous lui avons fait faire quelques pas dans notre cabinet ; nous l'avons invité à prononcer à plusieurs reprises le mot *capa* ou *capou*, et nous avons demandé de nouveau au témoin s'il reconnaissait le son de la voix, la taille, la démarche du prévenu.

Le témoin a répondu :

Je suis dans l'incertitude ; c'est bien la même forme ; mais la figure était plus remplie ; il a dû beaucoup changer.

Après lecture, le témoin a signé avec nous et le greffier en chef, adjoint de la Cour.

8e Interrogatoire subi par *Duclos*, le 27 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M le baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France.

D. Vous avez eu le temps de faire des réflexions, j'espère qu'elles vous auront amené à comprendre qu'il serait dans votre intérêt de parler plus sincèrement que vous ne l'avez fait jusqu'ici. Votre intimité avec *Darmès* était beaucoup plus grande que vous n'avez voulu le faire croire, vous le voyiez souvent ?

R. Je ne le voyais pas souvent.

D. On vous a vus très-souvent ensemble dans les mêmes cabarets?

R. C'étaient des endroits publics.

D. On vous a même vu avec lui l'avant-veille de l'attentat, dans un cabaret de la commune de Montmartre?

R. C'est faux.

D. Vous alliez souvent avec lui chez *Considère ?*

R. J'y allais quelquefois, mais pas souvent.

D. Vous y avez été vu avec *Darmès* par plusieurs personnes, et entre autres par *Simard,* que vous connaissez bien ?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous n'alliez si souvent chez *Considère* que parce que c'était l'un des lieux de réunion des communistes, et l'on vous y a entendu plusieurs fois parler de la communauté?

R. J'allais quelquefois chez *Considère,* soit quand on tirait un feu d'artifice ou autrement, mais je n'y allais pas souvent. J'ignore si des communistes se réunissaient chez lui.

D. Vous vous êtes trouvé chez *Considère* avec un nommé *Borel,* ouvrier mécanicien ?

R. Je ne connais pas *Borel.*

D. Vous êtes allé voir ce *Borel* chez *Charles Borel* son frère, marchand de vins à la Chapelle, qui demeure en face de chez vous?

R. Je connais *Borel* le marchand de vins, mais je ne connais pas l'autre.

D. Vous étiez avec *Darmès* quand vous avez fait cette visite ?

R. Je ne peux pas vous dire cela; je ne me rappelle pas cela. Quand j'entre chez un marchand de vins, c'est pour boire un coup en me promenant.

D. Est-ce que, ce jour-là, vous n'avez pas demandé *Borel* le mécanicien chez son frère? est-ce que vous n'êtes pas monté dans une chambre, et est-ce que vous n'avez pas eu une conférence avec ce *Borel* et *Darmès* en tiers ?

R. Je ne me remémore pas cela du tout.

D. Je vous répète ma question. N'êtes-vous pas, ce jour-là, monté avec *Darmès* dans la chambre où était *Borel* le mécanicien ?

R. Si j'y ai monté, c'est par circonstance. Je ne sais pas qui est-ce qui y était; d'ailleurs, c'est une chambre où l'on donne à boire.

D. Vous êtes donc monté dans cette chambre, pour savoir qu'on y donne à boire?

R. Si je suis monté, c'est avec des personnes du quartier. Je ne sais pas si *Borel* y était.

D. Est-ce qu'il n'y a pas eu, ce jour-là, un entretien particulier entre vous, *Borel* et *Darmès?*

R. Je n'ai pas eu d'entretien particulier avec eux; je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

D. Vous faites semblant de ne pas connaître *Borel,* et cependant vous le connaissez très-bien, car il était de la société communiste comme vous, et il était comme vous l'un des chefs de la société.

R. Je n'ai jamais fait partie de la société communiste.

D. Vous savez très-bien que *Darmès* était communiste aussi, et c'est cette circonstance qui a contribué à rendre votre liaison plus intime.

R. Je ne sais seulement pas ce que c'est que la communauté.

D. Malgré l'intimité de vos liaisons avec *Darmès,* vous preniez un peu plus de précautions pour cacher ces liaisons aux approches de l'attentat dont il s'est rendu coupable; vous mettiez une sorte de mystère dans vos relations avec lui?

R. Je prouverai que je n'ai jamais été lié avec *Darmès,* comme on l'a dit.

D. Le dépôt de cartouches qui a été trouvé chez vous était évidemment préparé pour les événements que vous supposiez devoir être la suite de l'attentat, s'il avait réussi. Persistez-vous dans les explications tout à fait inadmissibles que vous avez données sur l'existence de ce dépôt?

R. Oui, Monsieur.

D. Le 15 octobre, jour de l'attentat, n'avez-vous pas payé à déjeuner à *Darmès,* en disant : « Aujourd'hui c'est moi qui paie, parce « que tu es un brave? »

R. Je récidive la même réponse que j'ai déjà faite à cette question.

D. Vous niez; cependant un témoin a déposé de ce fait.

R. C'est un fameux mensonge.

D. Vous n'avez jamais pu donner une explication satisfaisante de l'emploi de votre temps le jour de l'attentat. On peut en conclure que vous étiez avec *Darmès* sur le lieu même du crime.

R. J'ai travaillé toute la journée ce jour-là comme toujours. Je ne crains rien sur ce chapitre-là : on ne pourra pas me prouver que je n'ai pas travaillé toute la journée.

D. Votre signalement répond cependant parfaitement à celui d'un homme que plusieurs témoins affirment avoir vu avec *Darmès*, sur la place de la Concorde, peu d'instants avant l'attentat?

R. J'ai la conscience nette sous ce rapport-là, et je ne crains rien.

D. La sécurité que vous affectez est bien mal fondée; car, quand on rapproche vos antécédents de 1832, du dépôt de cartouches qui a été saisi chez vous, de vos liaisons avec *Darmès,* de votre affiliation à la société des communistes, de l'obstination avec laquelle vous niez des faits parfaitement établis par l'instruction, l'ensemble de ces circonstances constitue des charges très-graves de complicité avec *Darmès*.

R. Tout cela s'éclaircira sans doute plus tard.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous un nommé *Martin* dit *Albert,* communiste comme vous?

R. Je ne le connais pas et je ne suis pas communiste.

9[e] interrogatoire subi par *Duclos*, le 18 février 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, et confrontations de cet inculpé et de l'inculpé *Darmès* avec les témoins *Morand* et femme *Borel*.

D. Vous avez écrit à M. le juge d'instruction que vous étiez étonné de n'avoir pas été interrogé sur l'heure à laquelle vous étiez rentré chez vous avec votre cabriolet, le 15 octobre; mais vous avez été interrogé plusieurs fois sur l'emploi de votre temps ce jour-là; vous pouviez bien vous expliquer sur ce point comme sur tous les autres. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous avez dit à ce sujet; avez-vous quelque témoignage à invoquer?

R. Je ne m'attendais pas à être attaqué sur une affaire comme celle-là.... J'ai cru que peut-être ce que j'avais dit laissait une lacune, c'est pour cela que j'ai écrit à M. le juge d'instruction. Je rentrais tous les jours à cinq heures, à moins que je ne fusse gardé par quelqu'un; par conséquent j'ai dû rentrer le 15 octobre, comme les autres jours, vers cinq heures. Je crois que la dernière personne que j'ai conduite ce jour-là est M. *Paul Trutin*, marchand de vins, qui demeure dans le faubourg du Temple, près de la caserne.

D. Quels moyens aviez-vous pour vous procurer de l'argent avant votre arrestation ; car il résulte de l'examen de vos registres de dépense que, depuis le mois d'octobre 1838 au mois d'octobre 1840, vous avez dépensé 7,050 francs de plus que vous n'avez reçu?

R. Mon registre ne contient pas mes recettes; il ne contient que celles du cocher.

D. Mais votre cabriolet ne vous rapporte pas 7,000 francs?

R. Indépendamment de cela, j'ai mes stations.

D. Combien en avez-vous?

R. J'en ai trois.

D. Mais vous louez ces emplacements, et cela doit vous coûter assez cher?

R. Je loue cela 2,200 francs. Chaque stationnaire me rapporte 30 francs par mois.

D. Combien avez-vous reçu d'argent pour les cartouches que vous avez confectionnées chez vous ?

R. Je n'ai pas confectionné de cartouches.

D. Vous savez bien qu'il y a sur ce point un témoignage formel qui vous accuse?

R. Nous verrons celui qui a dit cela; il s'expliquera sans doute là-dessus.

D. Vous ne paraissez-pas vous souvenir bien exactement de l'emploi de votre temps dans la journée du 15?

R. C'est vrai, Monsieur.

D. Je vais vous aider. Vous avez été vu le 15 octobre, vers cinq heures, avec *Darmès,* sur la place de la Concorde, et vous étiez avec lui lorsqu'il a bu un verre d'eau-de-vie près du pont?

R. Je vous jure que je n'ai pas trempé dans une chose pareille; je suis bien innocent de cela.

D. Vous connaissez un nommé *Morand,* commissionnaire au coin de la rue des Petites-Écuries?

R. Oui, Monsieur.

D. Il connaissait aussi *Darmès?*

R. Je crois bien qu'il l'a vu comme moi.

D. Est-ce que vous ne vous êtes pas rencontrés tous les trois ensemble?

R. Je ne sais pas trop; c'est ma remise là, au coin de la rue des Petites-Écuries.

Et, par continuation, nous avons fait amener devant nous le nommé *Morand,* que nous avons interrogé ainsi qu'il suit:

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et demeure?

R. *Jean-Pierre Morand,* âgé de 56 ans, commissionnaire, rue des Petites-Écuries, n° 38.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Duclos?*

R. Depuis qu'il a ouvert la station du n° 53, rue des Petites-Écuries.

D. N'avez-vous pas été plusieurs fois chez lui?

R. Jamais, je ne sais même pas son domicile.

D. Il ne vous aurait pas employé à porter des cartouches qu'il apportait quelquefois dans son cabriolet, de son domicile à sa station?

R. Je n'ai jamais fait aucune commission pour lui depuis que je le connais.

D. Est-ce que vous n'avez pas été dans une certaine intimité avec lui?

R. Non, Monsieur : c'est un homme qui est peu communicatif; nous avons même eu quelques contrariétés ensemble pour des choses qui ne me convenaient pas, et plusieurs fois je lui ai tourné le dos. Je n'ai jamais eu de liaison avec lui.

D. Vous l'avez donc quelquefois entendu exprimer ses opinions politiques?

R. Voilà la chose. Il voulait que tout le monde fût égal; moi, je disais que c'était absurde; que je gagnerais six francs en travaillant, qu'un autre gagnerait plus ou moins; que l'un habitait au premier, l'autre au cinquième; que sa prétendue égalité était impossible : c'est là-dessus que nous nous sommes disputés; une fois même nous avons manqué de nous battre.

D. N'avez-vous pas aussi connu *Darmès?*

R. Il y a très-longtemps que je connais un individu qu'on m'a dit avoir tiré sur le Roi, mais je n'ai su son nom que depuis l'attentat. Je l'ai connu avant la révolution de juillet. Il était, avec sa femme, dans la maison d'une dame qui depuis est venue demeurer au numéro 38 de la rue du Faubourg-Poissonnière, et pour laquelle je travaillais.

D. Est-ce que vous n'avez pas vu souvent *Darmès* avec *Valentin Duclos?*

R. Oui, Monsieur; je les ai vus ensemble, mais jamais je ne me suis mêlé à leurs conversations.

D. Les avez-vous vus souvent causer ensemble?

R. Oui, Monsieur; je peux dire que je les ai vus bien des fois ensemble.

Et par continuation, nous avons fait introduire devant nous, la nommée femme *Borel,* que nous avons interpellée ainsi qu'il suit, sur la foi du serment qu'elle a prêté entre nos mains, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité :

D. Vous avez déjà été entendue sur le fait de savoir si *Darmès* ne serait pas venu dans votre maison, pour voir votre beau-frère, pendant qu'il demeurait chez vous, avant son départ pour Ham, et s'il n'y serait pas venu en compagnie de *Valentin Duclos;* vous avez déclaré aussi que, depuis le départ de votre frère pour Ham, *Darmès* était venu plusieurs fois demander de ses nouvelles?

R. Oui, Monsieur, cela est vrai; il est venu voir mon beau-frère avant son départ, avec M. *Duclos,* et, depuis, il est venu savoir de ses nouvelles.

Et, de suite, nous avons fait amener devant nous *Darmès;* et nous avons demandé au témoin femme *Borel* si elle le reconnaissait.

Le témoin répond : Oui, Monsieur.

Au témoin :

D. Comment s'appelle-t-il ?

R. Il s'appelle *Darmès;* tous les journaux ont donné son nom, autrement je ne le connaissais pas.

A l'inculpé :

D. Et vous, *Darmès,* reconnaissez-vous le témoin ?

R. Je crois que madame tient une auberge à La Chapelle.

D. Savez-vous son nom?

R. Non, Monsieur.

Nous avons fait donner lecture à *Darmès,* de la déclaration que nous venions de recevoir de la femme *Borel,* et nous lui avons ensuite adressé la question suivante:

D. Vous voyez, *Darmès,* à quel point vous avez cherché à imposer à la justice, en disant que vous ne connaissiez pas *Borel.* Voici sa belle-sœur qui déclare que vous êtes venu plusieurs fois chez elle, soit pour le voir, soit pour demander de ses nouvelles?

Darmès répond : M. le Président, si j'ai gardé le silence sur les personnes qui étaient inculpées avec moi de l'action du 15 octobre, c'était pour éviter de les compromettre; mais maintenant si vous avez la bonté de m'entendre, je vous dirai ce qui s'est passé entre eux et moi, pour accélérer la marche du procès.

Nous avons fait retirer le témoin, après qu'elle a signé sa déclaration avec nous et le greffier, après lecture.

Le témoin retiré, *Darmès* dit :

J'ai déjà eu l'honneur de vous parler de M. *Valentin Duclos;* je ne le connaissais qu'indirectement. Je l'ai vu différentes fois, soit à sa station, soit ailleurs, mais toujours dans des endroits publics, et nous avons causé ensemble de la politique des différents journaux. Il est vrai aussi que je connaissais *Borel,* que je l'ai vu diverses fois et que je savais qu'il partait pour Ham. Nous avons causé différentes fois ensemble de l'organisation des travailleurs égalitaires. Quant à M. *Simard,* je l'ai vu plusieurs fois à Montmartre, chez M. *Considère,* mais toujours publiquement. Nous avons causé plusieurs fois politique et organisation. M. *Simard* était au banquet de Châtillon ; nous sommes revenus ensemble ; je l'ai quitté près de la porte Saint-Martin. Je crois aussi me rappeler *Robert;* mais, comme il portait habituellement une blouse, je ne l'ai pas reconnu l'autre jour. Il est malheureux pour ces messieurs que je me sois introduit parmi eux ; ils sont tout à fait étrangers à l'action du 15 octobre. L'action du 15 octobre n'est

pas autre chose que le sublime travail de la nature, auquel aucune force humaine ne peut résister.

D. Où voyiez-vous *Considère,* dont vous avez parlé tout à l'heure?

R. Je l'ai vu publiquement, comme les autres.

D. Vous êtes allé quelquefois chez lui, rue Laffitte?

R. J'y suis allé le jour de l'*action,* c'est vrai, pour lui rendre vingt-cinq sous que je lui devais. Si je l'avais trouvé, je ne serais pas monté à Montmartre. C'est après cela que je suis rentré chez moi pour m'armer.

D. Est-ce tout ce que vous avez à dire?

R. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je ne suis pas un fanatique exploité. La nature m'a fait tel que je suis. En venant au monde, j'étais l'ennemi juré des ennemis de la France.

D. Quand vous avez été le 15 octobre rue Laffitte, pour voir *Considère,* à qui vous êtes-vous adressé?

R. Au concierge.

D. Vous devez bien voir que l'instruction sait beaucoup plus de choses que vous ne le supposiez: ainsi, vous avez été obligé de convenir que vous connaissiez beaucoup de personnes que vous aviez d'abord prétendu ne pas connaître; mais l'instruction a encore amené d'autres découvertes. Ainsi vous n'étiez pas seul le 15 octobre sur la place de la Concorde; vous y étiez en compagnie de quatre autres personnes, et vous avez été vu avec l'une de ces personnes spécialement au moment où vous buviez un verre d'eau-de-vie?

R. Je persiste à dire que j'étais absolument seul, et que je n'avais personne avec moi.

D. Avant qu'il soit peu de jours, je vous ferai voir à quel point vous dites peu la vérité sur ce qui s'est passé à la place de la Concorde, et sur ce point vous serez obligé de dire la vérité, comme vous avez été obligé de reconnaître que vous connaissiez diverses personnes que vous prétendiez d'abord ne pas connaître?

R. Je ne puis rien dire de semblable; ce serait une double scélératesse, puisque c'est moi qui ai conçu seul le projet et qui l'ai exécuté seul.

D. Je vous dirai aussi où vous avez encore été dans la matinée du 15. Je vous parlerai des démarches que vous avez faites, et que vous croyiez être inconnues. Vous apprendrez alors à quel point votre conduite de cette journée est connue dans les plus petits détails: vous feriez bien mieux d'en convenir tout de suite?

R. Je ne puis que vous répéter, sur l'emploi de mon temps dans cette journée, ce que je vous ai déjà dit dix fois.

D. Mais vous avez prétendu dix fois ne pas connaître *Borel* ni les autres, et aujourd'hui vous êtes obligé de convenir que vous les connaissez?

R. Je n'ai rien à vous dire de plus là-dessus, que ce que je vous ai déjà dit.

INTERROGATOIRES DE CONSIDÈRE.

CONSIDÈRE (Claude-François-Xavier), *âgé de 33 ans, né à* Montbazon, (Haute-Saône), *garçon de caisse chez MM. Laffitte et compagnie, demeurant à Montmartre, rue du Vieux-Chemin, n° 8.*

1er interrogatoire subi, le 26 novembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction, délégué.

D. Votre femme n'y tient-elle pas un cabaret?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous restez avec elle le dimanche?

R. Quand je ne suis pas de garde à la caisse de M. *Laffitte.*

D. Votre cabaret paraît fréquenté par des personnes que vous connaissez?

R. Je n'ai pas d'amis, et ne reçois que quelques camarades de la maison. Il y a même longtemps qu'il n'en est venu.

D. Le 6 septembre dernier, vous avez eu chez vous une réunion assez nombreuse?

R. Je ne me souviens pas du tout de cela.

D. Il résulte de l'instruction suivie contre le nommé *Darmès,* qu'il faisait partie de cette réunion?

R. Je ne connais pas cet individu.

D. Cependant vous êtes signalé comme connaissant cet individu?

R. Cela se peut bien que je le connaisse, mais il faudrait que je le visse pour vous le dire. Il y a à Paris beaucoup de personnes qui me connaissent et avec lesquelles je ne suis nullement lié. J'ai été cinq ans

en prison, et j'en ai vu de toutes façons. S'il fallait que je connusse ou que je me rappelasse toutes les personnes, j'aurais fort à faire.

D. D'où connaissez-vous un individu dit *le grand Louis*, et dont le vrai nom est *Guéret?*

R. Je ne connais personne de ce nom.

D. Et le nommé *Simard?*

R. Je l'ai vu une fois, mais il y a très-longtemps.

D. A quelle occasion?

R. Je ne le connais pas, mais je l'ai entendu appeler à la maison par son nom, il y a de cela cinq ou six mois.

D. Tous ces individus sont signalés comme appartenant à la société des Communistes, et se réunissant à ce titre chez vous.

R. Je ne suis pas communiste, et je ne l'ai jamais été.

D. Ainsi vous affirmez ne point connaître le nommé *Darmès* et avoir été étranger à ses projets?

2e interrogatoire subi par *Considère*, le 19 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous n'avez point été sincère lorsque vous avez été interrogé le 26 novembre dernier. Je vous engage, dans les réponses que vous allez nous faire, à réfléchir davantage et à mieux consulter vos souvenirs.

R. Je n'ai rien à dire de plus.

D. Pourtant il est certain que vous connaissiez *Darmès*.

R. Je vous ai déjà dit que je ne l'ai jamais connu sous le nom de *Darmès*, si je l'ai connu.

D. Vous connaissez bien un individu de petite taille, âgé de 40 à 45 ans, que chez vous on surnomme le *Marseillais*?

R. Je connaissais bien en effet *Marseillais*.

D. Évidemment vous saviez aussi son vrai nom?

R. Jamais je n'avais su son nom.

D. Par qui l'avez-vous entendu nommer *Marseillais?*

R. Je lui ai entendu dire un jour à ma femme qu'il s'appelait ainsi.

D. Ne l'avez-vous pas aussi entendu nommer *Marseillais* par d'autres personnes?

R. Non, Monsieur.

D. Depuis quand connaissez-vous cet individu?

R. Je ne puis vous dire; c'était tout le bout du monde s'il y avait trois mois qu'il venait à la maison.

D. Avec qui venait-il?

R. Je ne l'ai remarqué qu'une seule fois; il était seul : c'était du temps des coalitions d'ouvriers. Il me demanda si quelqu'un était venu pour lui. N'ayant vu personne, je lui répondis négativement, et il s'en fut après avoir bu un verre d'absinthe.

D. Vous avez dû le revoir d'autres fois?

R. Je ne l'ai pas remarqué dans d'autres circonstances.

D. Cependant, pour le connaître par son nom de *Marseillais* et savoir aussi bien de qui je veux vous parler, il faut que vous l'ayez vu plusieurs fois?

R. Si je l'ai vu deux fois, c'est tout le bout du monde. Je l'ai vu une fois le jour où il dit à ma femme qu'il s'appelait *Marseillais*, et celui où il vint me demander si quelqu'un était venu pour lui.

D. Et vous n'avez pas causé avec lui?

R. Non, Monsieur.

D. Depuis le 15 octobre vous avez dû parfaitement savoir que l'homme que vous désignez sous le nom de *Marseillais* était l'auteur de l'attentat commis sur la personne du Roi?

R. Je ne l'ai su que quand on m'a fait arrêter à son occasion.

[illegible] était *Darmès* [illegible]

[illegible]

[illegible] que vous ne le [illegible] établissement, [illegible] aurait pu trouver [illegible]

[illegible] que les autres.

[illegible] n'eût point fait [illegible]

[illegible] pas de l'intérieur de [illegible]

[illegible] est allé au moment [illegible] cette particu- [illegible]

[illegible]

[illegible] l'après-midi ?

[illegible] Laffitte. Je sais même que [illegible] est un jour où l'on reçoit [illegible] est plus forte pour les paye- [illegible]

D. [illegible] chez M. *Laffitte* ?

R. [illegible] caisse des payements. M. *Panier*, employé [illegible] pourra en déposer.

D. A quelle heure sortez-vous de votre bureau ?

R. Entre cinq et six heures du soir.

D. N'y a-t-il pas dans la semaine des jours où vous n'allez pas à votre bureau ?

R. Je suis de garde la nuit, tous les cinq jours; mais je n'en reste pas moins au bureau toute la journée.

D. Pouvez-vous dire quand vous avez quitté votre bureau le 15 octobre?

R. Entre cinq et six, comme de coutume.

D. Combien de temps mettiez-vous pour retourner à Montmartre?

R. Vingt minutes environ. J'étais toujours rendu entre six et sept heures.

D. Quand avez-vous vu *Darmès* pour la dernière fois?

R. Je ne m'en souviens pas; mais je crois que je ne l'ai pas vu depuis la coalition des ouvriers.

D. *Darmès* n'a-t-il pas apporté et déposé un paquet chez vous?

R. Je n'en sais rien.

D. N'aurait-il pas été tirer à la cible à Montmartre?

R. Je n'en sais rien.

D. Vous ne lui avez pas vu d'arme?

R. Non, Monsieur.

D. Quels rapports avez-vous avec un cocher de remise qui stationne en face l'hôtel Laffitte?

R. Je n'en connais pas en face l'hôtel Laffitte.

D. Vous en connaissez d'autres?

R. Il en vient à la maison un grand nombre, mais je ne cause guère avec eux. En général, ils ne connaissent pas mon nom, et ne me connaissent que sous celui de *Laffitte*.

D. Vous connaissez un nommé *Duclos*, conducteur de cabriolet?

R. Non, Monsieur, personne de ce nom.

D. Et *Valentin*?

R. Celui-là, je l'ai vu plusieurs fois; c'est un homme brun.

D. Sa station n'était-elle pas rue Richer?

R. Oui, Monsieur.

D. D'où le connaissez-vous?

R. Lorsque je suis sorti de prison, on m'a adressé à *Milon,* cocher de cabriolet, qui m'a recommandé à *Valentin* pour tâcher de me procurer de l'ouvrage; mais M. *Laffitte* m'en ayant procuré dans les plâtrières de la butte Saint-Chaumont, avant de me recevoir comme garçon de recettes, je ne pus profiter des bonnes dispositions de *Valentin* ni de celles de *Milon*.

D. Depuis cette époque, vous avez revu *Valentin* plusieurs fois?

R. Oui, Monsieur, parce qu'il était du quartier. Il n'y avait pas de jour qu'il ne vînt rue Laffitte, chez M. *de Rotschild* ou chez les frères *Périer,* ce qui explique comment je le voyais.

D. Vous avez dû voir *Darmès* avec lui?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Je vous invite à réfléchir à cette réponse. Vous avez dû les voir ensemble et vous trouver avec eux?

R. Je ne me suis jamais trouvé avec eux.

D. *Valentin* n'a-t-il pas été quelquefois le dimanche chez vous?

R. Je me souviens de l'y avoir vu, mais il y a longtemps; il était avec sa femme.

D. N'est-ce pas cet été?

R. Ça ne peut être que cet été. Je ne sais pas s'ils sont entrés dans la salle ou dans le jardin, ni avec qui ils étaient.

D. N'étaient-ils pas avec *Darmès?*

R. Cela se peut bien; mais je ne m'en souviens pas, parce que je n'y ai pas fait attention : j'aurai cru que c'était un des cochers de *Valentin*.

D. Êtes-vous bien sûr que *Valentin* ne soit venu qu'une fois?

R. Je n'en sais rien; mais il a pu venir dix fois comme une fois, je ne le sais pas. Souvent il vient du monde que je connais sans que ma femme me le dise.

D. Votre femme le connaissait-elle par son nom?

R. Je ne le sais pas.

D. Quand avez-vous vu *Valentin* pour la dernière fois?

R. Je ne m'en souviens pas; mais je crois l'avoir vu deux ou trois jours avant son arrestation.

D. De quoi a-t-il été question entre vous?

R. De rien du tout. Je crois cependant qu'il a été question d'un cheval qu'il avait mis au vert, et je lui ai dit : Voilà le froid qui arrive, tu feras bien d'aller rechercher ton cheval; Je dis : *Vous ferez bien,* parce que je n'étais pas assez lié avec lui pour le tutoyer.

D. N'a-t-il pas été question, entre vous et lui, de *Darmès?*

R. Non, Monsieur; je crois que *Darmès* est un homme tout à fait isolé. C'est un homme qui a fait un coup de tête, et je crois que ce sera l'opinion de tout le monde quand on aura tout vu.

D. Quelle certitude avez-vous à cet égard?

R. Je le voyais toujours seul; s'il avait eu de grandes connaissances, il n'aurait pas été ainsi toujours tout seul.

D. Vous l'avez donc remarqué plusieurs fois?

R. Seulement deux fois.

D. Et ces deux fois vous ont suffi pour le juger?

R. Je l'ai observé et j'ai vu chez lui beaucoup de misère.

D. Cet homme parlait beaucoup politique et surtout des principes de la communauté?

R. Il m'a fait l'effet d'être plutôt hébêté qu'autrement. Je ne lui ai pas entendu tenir de propos politiques.

D. Vous ne l'avez pas entendu parler de la communauté?

R. Non, Monsieur.

D. Je vous invite encore une fois à mieux consulter vos souvenirs. Vous avez été cette fois plus sincère dans vos déclarations que la première. Vous aurez à répondre à d'autres questions sur les

faits qui viennent de vous être présentés, sur des circonstances que vous connaissez, et la vérité seule doit être votre salut?

R. Je ne suis pour rien dans tout ceci, pas plus ma femme que moi ; un marchand de vin ne peut pas être responsable de ce qu'on dit chez lui, ni de ce que l'on peut faire en en sortant. Je vous répète que cet homme doit être tout à fait isolé, car personne ne le connaît.

D. Qu'appelez-vous personne?

R. Ce sont les individus que j'ai connus dans les prisons ou ceux que je connais d'ailleurs.

INTERROGATOIRES DE BOREL.

BOREL (Charles-Aimé), *âgé de 27 ans, mécanicien, né* dans le canton de Neufchâtel (Suisse), *demeurant à Paris, rue Neuve-Coquenard, impasse de l'École.*

1er interrogatoire subi, le 26 décembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France.

D. Est-ce que vous n'avez pas eu auparavant un autre domicile?

R. J'ai demeuré rue Rochechouart, n° 47.

D. N'avez-vous pas aussi demeuré rue de la Goutte-d'Or, à la Chapelle?

R. Oui, Monsieur; j'ai demeuré là du temps que j'étais garçon.

D. A quelle époque êtes-vous venu en France?

R. En 1833.

D. Quel motif vous a amené en France?

R. C'est la révolution qui a eu lieu chez nous, dans le canton de Neufchâtel; j'avais 16 ans à cette époque-là.

D. Vous êtes donc sorti de Suisse par la crainte de quelques poursuites?

R. Oui, Monsieur; quoique je n'eusse rien fait. C'était à la suite de la révolution de juillet, un nommé *Armand*, qui était venu de Paris, et qui avait fait cette émeute dans le pays.

D. En arrivant en France, vous n'êtes pas venu directement à Paris?

R. Non, Monsieur; je suis allé d'abord à Besançon, n'y ayant pas trouvé d'ouvrage, je suis allé dans le canton de Vaud, où j'ai travaillé; ce n'est qu'en 1834 que je suis venu à Paris.

D. En juillet et en août derniers chez qui travailliez-vous?

R. Chez M[me] *Collier,* rue Richer, n° 24. Voilà deux ans que je suis dans cette maison-là. J'y suis entré en sortant de chez M. *Pauwels.*

D. N'êtes-vous pas allé en juillet au banquet de Belleville?

R. Non, Monsieur.

D. Et en août à celui de Châtillon?

R. Non, Monsieur; vous pouvez vous certifier de ces choses-là en vérifiant mes journées de travail chez M[me] *Collier.* J'ai même eu plusieurs fois des raisons avec les ouvriers parce qu'ils ne travaillaient qu'onze heures, et moi je faisais une heure de plus qui m'était payée en sus; je n'étais pas assez riche pour aller jeter de l'argent aussi inutilement que cela.

D. Pourquoi avez-vous cessé de travailler chez M[me] *Collier* au commencement de septembre?

R. J'ai quitté dans le temps des coalitions, ayant des engagements que je tenais à remplir, et ayant eu des raisons avec les ouvriers et principalement avec le contre-maître, parce que je travaillais plus que les autres. J'ai quitté l'atelier pour ne pas être insulté davantage, et j'en ai cherché un autre où je pusse travailler avec ma femme.

D. A cette époque, où vous prétendez que vous travailliez plus que les autres, vous êtes allé à Pantin avec les ouvriers mécaniciens, pour y concerter avec eux une coalition contre les maîtres; vous êtes monté sur un tonneau, et vous les avez harangués pour les engager à persister dans leur détermination de suspendre leurs travaux?

R. Il est très-vrai que je suis allé avec les autres à Pantin et que je leur ai parlé; mais c'était uniquement pour leur représenter qu'ayant adressé une pétition à ces messieurs de la Chambbre des Députés, c'était se mettre en contradiction avec eux-mêmes que de

vouloir exiger par la force ce qu'ils avaient demandé par une pétition.

D. Tous les renseignements transmis à l'autorité prouveraient que vous avez tenu une conduite tout autre que celle que vous prétendez avoir tenue. Non content de ce que vous aviez fait dans la plaine de Pantin, vous êtes allé avec les ouvriers mécaniciens rue de Popincourt, pour entraîner les ouvriers du sieur *Pihet?*

R. J'étais là comme tout le monde, et j'ai fait tous mes efforts pour emmener les ouvriers. L'officier du poste a été témoin de ma conduite : ce n'est que sur l'observation qu'il me fit que mes efforts étaient inutiles, et qu'il m'en arriverait encore de la peine, que je me suis retiré.

D. Bien loin de tenir la conduite que vous dites, c'est vous qui avez conduit les ouvriers vers les ateliers du sieur *Pihet;* qui les avez fait ranger en ordre devant l'établissement, avant de l'envahir, et qui avez frappé les sergents de ville qui en défendaient l'entrée?

R. Non, Monsieur; si cela était, je vous le dirais.

D. Pourquoi, si vous avez tenu la conduite que vous dites, si vous n'aviez pas été un artisan de troubles et de crime, au lieu d'avoir voulu rétablir l'ordre comme vous le dites, vous êtes-vous caché le lendemain de ces événements?

R. Je ne me suis pas caché le lendemain; j'ai été à la paye.

D. Cela est possible? mais pourquoi n'êtes-vous pas resté à l'atelier?

R. Je n'ai pas voulu y rester.

D. Où vous êtes-vous caché à Paris?

R. Je ne me suis pas caché.

D. Je vous répète ma question: où vous êtes-vous caché?

R. Je suis resté chez moi.

D. Cela n'est pas; vous n'êtes pas resté chez vous?

R. Je suis allé chez mon frère.

D. Où êtes-vous allé en sortant de Paris?

R. Je suis allé à Arras.

D. Cela n'est pas; vous ne dites pas la vérité?

R. Je suis passé à Arras: au surplus, ce que je vous dis est l'exacte vérité; je ne me suis pas mêlé de ces troubles-là. Si j'avais été syndic comme les autres, à la bonne heure; mais je n'étais rien. Ceux qui ont fait ranger les ouvriers devant la maison de M. *Pihet* étaient à quatre; l'un d'eux a dit qu'il demeurait rue Folie-Méricourt.

D. La procédure a parfaitement établi que vous étiez le seul de tous les ouvriers de votre atelier qui n'aviez pas osé y retourner; il n'est pas d'indices plus graves de votre participation aux troubles qui ont eu lieu dans ce moment-là?

R. Je suis retourné à mon atelier, mais je n'ai pas voulu y rester parce qu'on m'a dit que le commissaire était venu et que si je restais, il me ferait coffrer. Il est certain que si l'on n'était pas venu débaucher notre atelier, je n'aurais pas quitté de travailler.

D. Combien de temps êtes-vous resté caché chez votre frère, à la Chapelle?

R. Je ne vous dirais pas bien; peut-être huit jours tout au plus.

D. Vous y avez été visité par quelques amis?

R. Je n'y ai vu que deux personnes.

D. Quelles sont ces personnes?

R. M. *Valentin* et *Darmès.*

D. D'où connaissiez-vous ces gens-là?

R. Je les avais connus chez M. *Brisedou*, marchand de vin au coin de la rue Richer.

D. Il fallait que vous les connussiez beaucoup pour qu'ils soient venus vous chercher dans un endroit où vous vous cachiez nécessairement avec beaucoup de précaution?

R. Je ne me cachais pas avec beaucoup de précaution, puisque je descendais en bas, et je ne les connaissais pas intimement. Ils sont

venus et ils ont demandé à mon frère si j'étais là ; mon frère a répondu : *Oui, il est là-haut.*

D. La femme de *Valentin Duclos* n'est-elle pas venue vous proposer de vous cacher chez elle ?

R. Non, Monsieur. Je la connais à peine ; je ne l'ai vue que le soir où elle est venue chercher M. *Valentin.* Elle ne m'a rien dit à moi.

D. Mais elle en a peut-être parlé à votre sœur, et celle-ci vous en aura parlé ?

R. Je ne crois pas que ma sœur m'en ait parlé.

D. Il est certain qu'elle vous a fait ou vous a fait faire cette proposition, ce qui suppose que vous étiez intimement lié avec *Valentin Duclos ?*

R. Je n'étais pas mal avec M. *Duclos,* mais je n'étais pas lié intimement avec lui ; je le connaissais parce qu'il avait sa station en face de notre atelier. Je le voyais en allant déjeuner ou dîner ; voilà tout.

D. *Darmès* n'avait pas de station devant votre atelier ; comment l'avez-vous connu ?

R. Chez M. *Brisedou,* et en même temps de ce que je l'ai vu quelquefois avec *Valentin :* c'est tout.

D Depuis combien de temps le connaissez-vous ?

R. Cet homme-là...... je l'ai connu quinze jours ou trois semaines auparavant toutes ces affaires-là ; pas plus.

D. Votre intimité avec lui se serait alors établie bien promptement, car on a trouvé chez lui des papiers venant de vous, écrits de votre main, et que vous lui aviez évidemment donnés ?

R. Je ne sais pas cela du tout.

Nous avons représenté au prévenu un papier intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral,* et qui a été saisi sur *Darmès* au moment de son arrestation, et nous lui avons demandé si ce n'est pas lui qui a écrit ce papier et qui l'a remis à *Darmès.*

Le prévenu a répondu :

R. C'est moi qui ai écrit cela, mais ce n'est pas moi qui l'ai remis à *Darmès*.

Après quelques instants, le prévenu dit :

Je me rappelle maintenant que j'avais écrit ce papier chez moi; *Darmès* y est venu rechercher une brochure de *J. J. Pillot,* qu'il m'avait prêtée; il m'a demandé ce papier, et je le lui ai donné.

D. Ainsi *Darmès* connaissait votre domicile et il y est allé?

R. Oui, Monsieur.

Le prévenu ajoute : Ce n'est pas moi qui ai écrit les noms qui sont sur la seconde feuille du papier que vous venez de me représenter.

Nous avons signé et paraphé le papier dont s'agit, *ne varietur,* avec le prévenu et le greffier en chef adjoint de la Cour.

D. Tous les faits que vous venez d'avouer prouvent votre intimité avec *Valentin* et *Darmès;* ce qui la prouve davantage, c'est que n'étant pas de votre profession, n'ayant avec vous aucuns rapports naturels, ils sont les seuls qui soient allés vous voir dans l'endroit où vous étiez caché?

R. Oui, Monsieur, ils sont venus une fois.

D. Le jour où ils sont venus vous voir, c'était un rendez-vous tellement donné, qu'ils sont venus l'un après l'autre, et que *Darmès*, arrivé le dernier, a demandé si une autre personne était déjà arrivée. Quand vous avez été réunis tous les trois, vous n'êtes pas restés en bas; vous êtes montés, et vous êtes restés enfermés longtemps tous les trois.

R. Nous n'étions pas enfermés, nous étions dans un endroit public.

D. La porte n'était peut-être pas fermée, mais vous étiez seuls dans votre chambre. Par qui aviez-vous fait avertir *Darmès* de venir vous trouver?

R. Je ne l'avais pas fait avertir. En sortant de l'atelier, après que

j'ai su que le commissaire voulait me faire encoffrer, j'ai rencontré M. *Duclos,* nous avons causé de ce qui se passait, et je lui ai dit que puisque c'était ainsi, j'allais chez mon frère.

D. C'est donc *Valentin Duclos* qui vous a amené *Darmès?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'y a-t-il pas eu quelque chose de convenu entre vous et ces deux individus, dans la conférence que vous avez eue ensemble chez votre frère?

R. Non, Monsieur.

D. Est-ce que vous ne leur avez pas dit que vous alliez partir incessament?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne vous ont-ils pas promis de vous écrire?

R. Non, Monsieur.

D. Ne vous ont-ils pas écrit?

R. Non, Monsieur.

D. Ne vous avaient-ils pas promis de vous prévenir, quand vous pourriez revenir à Paris sans danger?

R. Non, Monsieur, il leur aurait été difficile de m'écrire, puisqu'ils ne savaient pas où j'étais.

D. *Darmès* n'était-il pas avec vous dans la plaine de Pantin?

R. Je l'ai trouvé là-dedans, mais il n'y est pas venu avec moi.

D. Est-ce que vous n'avez pas eu connaissance du discours qu'il avait composé pour cette circonstance?

R. Non, Monsieur.

D. En sortant de chez votre frère vous avez été droit à Ham?

R. Oui, Monsieur.

D. N'y avez-vous pas trouvé un nommé *Racarie?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas lui qui vous a fait venir à Ham?

R. Oui, Monsieur; il m'avait dit qu'il y avait de l'ouvrage là.

D. *Darmès* et *Duclos* savaient que vous étiez à Ham?

R. Ce n'est pas moi qui leur avais dit, s'ils le savaient; mais je crois qu'ils ne le savaient pas.

D. Ils sont venus plusieurs fois chez votre sœur pour savoir de vos nouvelles?

R. Oui, Monsieur; ma sœur me l'a dit.

D. Votre femme vous a écrit à Ham. Ne vous dit-elle pas notamment dans une de ses lettres bien des choses de la part des *amis?*

R. Je n'ai pas reçu cette lettre... Les amis, c'étaient sans doute mes beaux-frères; je n'étais plus à Ham quand ma femme m'a écrit, et moi je ne lui ai pas écrit de Ham.

D. Combien êtes-vous resté de temps à Ham?

R. Je ne vous dirais pas; peut-être trois semaines ou un mois.

D. Les dépositions les plus formelles établissent que pendant que vous étiez à Ham, vous n'avez cessé de proférer des menaces contre la vie du Roi, disant notamment qu'il fallait descendre *Louis-Philippe?*

R. Je n'ai jamais parlé de cela à Ham; je ne fréquentais personne.

D. Mais si vous aviez tenu ces propos chez votre logeur?

R. Vous êtes mal informé sous ce rapport-là.

D. Au reste, dans les termes où vous étiez avec *Darmès*, qui se préparait à commettre un attentat contre la vie du Roi, ces propos s'expliquent naturellement?

R. Jamais *Darmès* ne m'a parlé de ce qu'il voulait faire; s'il m'en avait parlé, j'aurais été, je crois, le premier à le dénoncer.

D. Ces choses-là se disent toujours après coup?

R. Lui-même, s'il est un honnête homme, et *Valentin* diront s'ils ont jamais parlé de ces choses-là devant moi.

D. De Ham, n'avez-vous pas été à Boulogne?

R. Non, Monsieur. Nous sommes allés à Arras, à Bapaume, pour chercher de l'ouvrage; à Arras, il y a un contre-maître, nommé *Maurice,* qui a parlé pour moi; je l'avais connu quand je travaillais pour M. le général *d'Arlincourt;* nous sommes restés à Arras depuis le samedi jusqu'au lundi; nous n'avons fait que passer à Bapaume et à Péronne; après cela, je suis allé à l'arsenal de Douai, dans l'espoir d'y trouver de l'ouvrage, mais le directeur ne m'offrait que vingt sols par jour. De là, je suis allé à Boulogne.

D. Qu'est-ce que vous y avez fait?

R. Nous y avons cherché de l'ouvrage.

D. Combien y êtes-vous resté de temps?

R. Huit ou dix jours.

D. Est-ce que vous n'aviez pas le projet de passer en Angleterre?

R. Non, Monsieur. J'étais allé de ce côté-là dans l'espoir d'être employé dans la fabrication des bateaux à vapeur que le Gouvernement fait construire.

D. Qui est-ce qui vous a décidé à revenir à Paris, d'où le même motif qui vous en avait fait partir aurait dû vous tenir éloigné?

R. Je n'avais plus d'argent et je n'avais trouvé d'ouvrage nulle part.

D. N'avez-vous pas reçu une lettre à Boulogne?

R. Non, Monsieur; personne ne savait que j'étais à Boulogne; *Racarie,* lui, avait écrit à sa sœur de lui envoyer de l'argent.

D. Par conséquent la sœur de *Racarie* savait que vous étiez à Boulogne?

R. Non, Monsieur; elle ne savait pas que j'étais avec son frère.

D. Vous avez quitté Boulogne le 13 octobre, à trois heures; vous êtes arrivé à Beauvais le 15 au soir, ayant fait à pied un trajet de trente-six lieues pour revenir à Paris; quel motif si impérieux pouviez-vous avoir pour faire un tel trajet en si peu de temps, et pour prendre, le 15, la diligence de Beauvais à Paris, bien que vous n'eussiez pas d'argent pour la payer?

R. Ce n'est absolument que le besoin d'argent qui nous a fait revenir à Paris.

D. Vous aviez reçu évidemment quelque avis qui vous engageait à vous hâter de revenir à Paris?

R. Non, Monsieur. Depuis mon départ je n'ai reçu aucune lettre; j'ai écrit à mon frère, et il m'a répondu: voilà tout; et la preuve évidente que je dis vrai, c'est que le jour même de mon arrivée à Paris je suis allé chercher de l'ouvrage.

D. Arrivé à Paris, qu'êtes-vous allé faire à Belleville?

R. Je n'y suis pas allé.

D. Est-ce que vous n'y avez pas vu le nommé *Périer?*

R. Non, Monsieur.

D. Réfléchissez à la réponse que vous venez de faire. Est-ce que vous n'avez pas fait chez la personne dont je vous parle des essais de poudre fulminante?

R. Ce n'est pas chez *Perrier,* c'est chez *Periès,* c'est rue Saint-Martin et non à Belleville.

D. Peu importe le nom et le lieu; convenez-vous avoir fait ces essais?

R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi avez-vous fait ces essais?

R. Pour la chasse aux faisans.

D. Est-ce vous qui étiez l'inventeur de cette poudre?

R. Non, Monsieur; c'est un individu que j'ai connu autrefois au

Havre. J'étais chez *Periès,* quand une personne à qui *Periès* avait parlé de cette poudre qui ne faisait pas beaucoup de bruit, voulant aller à la chasse, me pria de lui montrer à faire cette poudre : je le lui montrai, en lui disant que si elle ne faisait pas beaucoup de bruit, elle n'avait pas non plus beaucoup de portée.

D. Quelle était la profession de ce *Periès?*

R. Il était garnisseur-fourreur pour les chapeaux.

D. Travaillait-il en boutique ou en chambre?

R. En chambre.

D. Vous connaissez beaucoup un nommé *Champagne?*

R. Champagne ou *Periès,* c'est la même personne. *Champagne* est le nom de pays de *Periès.*

D. Vous avez dit chez *Periès* que si *Darmès* vous avait cru, sa carabine n'aurait pas crevé, parce qu'il ne l'aurait pas chargée autant?

R. Que *Darmès* dise si je n'ai pas été incognito dans toutes ces affaires-là, et s'il m'en a jamais parlé : car je n'aurais jamais cru cet homme-là capable de faire une chose pareille.

D. Qui est-ce qui vous a décidé à partir pour la Suisse?

R. C'est quand j'ai vu que nulle part je ne pouvais travailler. J'ai demandé de l'ouvrage dans vingt endroits sans en trouver; si j'avais trouvé de l'ouvrage, je serais resté à Paris.

D. Vous pensiez donc que le crime pour lequel vous vous étiez caché pouvait demeurer impuni?

R. Je me suis caché pour ne pas faire de prévention; mais je n'ai commis aucun crime. Je n'ai jamais eu sur moi aucun instrument qui pût faire du mal à qui que ce soit.

D. Si vous n'avez pas trouvé d'ouvrage à Paris, c'est qu'apparemment vous ne pouviez retourner dans l'atelier où vous aviez précédemment travaillé?

R. Je n'y suis pas retourné, parce que le contre-maître m'en voulait de ce que je travaillais plus que les autres.

D. Vous prétendez que vous travailliez plus que les autres, et voilà que vous faites partie des coalitions d'ouvriers qui voulaient réduire la durée du travail?

R. Je n'ai jamais fait partie des coalitions d'ouvriers.

D. Vous étiez de la société des Communistes?

R. Non, Monsieur; je ne suis même pas allé à leur banquet.

D. Je ne vous parle pas du banquet en ce moment, mais je vous dis que vous faisiez partie de la société avec *Darmès,* et que vous y aviez un grade supérieur au sien?

R. Je n'avais aucun grade dans la société, et je ne savais seulement pas que *Darmès* en eût un.

D. Il est certain que vous faisiez partie de la société des Communistes de *Darmès?*

Le prévenu hésite à répondre; il dit enfin :

R. Je proteste que je ne fais pas partie de cette société.

D. Vous savez bien qu'on a saisi sur vous une lettre de votre frère, qui vous reproche de causer de la peine à votre famille *avec vos sociétés?*

R. Oui, sans doute : il me reproche d'avoir eu des rapports avec cet individu-là; mais je n'ai jamais fait partie de la société des Communistes, ni d'aucune autre société de ce genre-là.

D. Connaissez-vous un nommé *Alot?*

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Dutertre?*

R. Je ne sais pas si je le connais; je ne me rappelle pas du tout ce nom-là.

2e interrogatoire subi par *Borel*, le 28 décembre 1840, devant M. le baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France, l'un des Commissaires délégués.

D. Vous n'avez pas fait suffisamment connaître, dans l'interrogatoire que vous avez subi avant-hier, l'origine de l'écrit intitulé: *Qualités de l'homme vraiment moral,* qui a été saisi sur *Darmès* au moment de son arrestation, et qui est écrit de votre main. Je vous engage à vous expliquer avec sincérité sur ce point?

R. Je vous ai dit déjà ce que c'était que ce papier. On avait été de la maison chercher du fromage ou autre chose chez l'épicier. J'ai lu ce que contenait le papier qui renfermait ce fromage, et je l'ai copié.

D. On a trouvé chez vous un ouvrage qui a pour titre: *De l'homme moral,* et dont l'écrit saisi sur *Darmès* est en quelque sorte le résumé. Vous convenez vous-même que *Darmès* vous a prêté l'écrit intitulé: *Ni châteaux ni chaumières,* qui est une publication communiste. Ces circonstances, et ce que l'on sait de vos liaisons avec des individus appartenant à la société des Communistes, donnent à penser que vous faisiez vous-même partie de cette société. Faisiez-vous en effet partie de cette société?

R. Non, Monsieur.

D. A quelle époque avez-vous commencé à connaître *Racarie?*

R. Il y a bien longtemps; en 1837 ou 1838, à ce que je crois.

D. On lit, dans une lettre qui vous est adressée par votre frère, cette phrase: «Je te demandais des détails sur le prix de l'*outil.*» Quel est l'outil dont il est question dans cette lettre?

R. C'est un outil pour l'horlogerie que mon frère me demandait.

D. Connaissez-vous un nommé *Considère,* dont la femme tient un cabaret à Montmartre?

R. Non, Monsieur.

D. Vous connaissiez *Valentin* et *Darmès;* vous-même en êtes convenu. Connaissiez-vous quelques-uns des amis de *Darmès?*

R. Non, Monsieur, aucun; je le voyais très-peu, peut-être une fois par semaine.

D. Est-ce que vous ne voyiez pas plus souvent *Valentin Duclos?*

R. Je le voyais plus souvent, parce qu'il était toujours à sa station; mais je ne m'arrêtais pas à causer avec lui, parce que j'avais très-peu de temps à moi.

D. Connaissiez-vous quelques-uns de ses amis?

R. Non, Monsieur.

D. Parliez-vous quelquefois politique avec *Valentin?*

R. Non, Monsieur.

D. Et avec *Darmès?*

R. Non plus. La première fois que je l'ai vu, c'était chez M. *Brisedou*. *Darmès* était là et causait avec d'autres individus.

D. Et il parlait sans doute de communauté; car c'était le sujet habituel de ses conversations?

R. Je n'ai rien entendu de ce qu'il disait ce jour-là.

D. Connaissez-vous un nommé *Robert,* teinturier-dégraisseur?

R. Non, Monsieur.

D. Un nommé *Simard,* horloger, le connaissez-vous?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous *Chevauché* et *Dutilloy?*

R. Non, Monsieur.

3e interrogatoire subi par *Borel*, le 31 décembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous devez connaître et vous connaissez parfaitement la société des Communistes; vous savez qu'elle est dirigée par un comité central composé de six membres qui sont en même temps agents révolutionnaires ou chefs de plusieurs quartiers, vous savez que chaque agent révolutionnaire a, sous sa direction, un ou plusieurs commis ou chefs de quartier?

R. J'ignore cela; je suis tout à fait étranger à ce qui se passe dans la société des Communistes.

D. Vous ignorez si peu ce dont je vous parle que vous étiez vous-même chef de quartier?

R. Je n'ai jamais été chef de quartier dans cette société.

D. Chaque chef de quartier avait sous sa direction deux ou plusieurs chefs de métiers, et vous, personnellement, vous aviez sous votre direction *Darmès,* comme chef de métier?

R. Je n'ai jamais été en participation avec *Darmès* à cet égard; je n'ai jamais eu de fréquentations avec les communistes, et la preuve en est que je n'ai jamais été à leurs banquets.

D. Vous aviez aussi dans votre section *Valentin Duclos?*

R. *Valentin Duclos!* je ne l'ai jamais connu dans les communistes non plus. Je n'ai jamais eu aucun rapport politique avec lui.

D. Vous étiez si bien chef de quartier que vous vous vantiez d'avoir dans votre quartier, qui est celui du faubourg Montmartre, cent hommes sous vos ordres et vous n'en aviez que cinquante?

R. Ceci est une imposture qu'on vous a dite; quand on veut perdre quelqu'un. . . «Les Juifs en ont dit assez dans le sénat romain contre Jésus-Christ.»

D. Est-ce que vous auriez la folie de vous comparer avec Jésus-Christ.... Au reste, le langage que vous tenez en ce moment n'a rien d'étonnant, il est familier à la secte dont vous faites partie, et c'est là que vous l'avez puisé?

R. Je n'ai pas besoin d'emprunter aux communistes ce que je veux dire.

D. N'est-ce pas le *grand Louis* qui vous a fait entrer dans la société des Communistes?

R. Non, Monsieur. Je ne le connais même pas, le *grand Louis.*

D. Bien que le règlement de la société des Communistes qui a été saisi chez *Darmès* ne soit pas de votre écriture, c'est vous qui le lui avez donné?

R. S'il a dit cela, c'est un infâme; peut être aussi aura-t-il l'infamie de dire que c'est moi qui ai chargé son arme.

D. Vous vous trahissez vous-même; c'est votre conscience qui vous arrache ce que vous venez de dire: vous vous êtes souvenu des propos que vous avez tenus précisément sur l'arme de *Darmès* et sur la manière dont elle avait été chargée, en disant que, s'il avait suivi vos conseils, son arme n'aurait pas éclaté?

R. Comment aurai-je pu charger l'arme de *Darmès* puisque j'étais à soixante lieues de Paris, tout cela est arbitraire.

D. Sans avoir chargé vous même l'arme de *Darmès*, vous avez pu lui donner, dans cette conférence qui a eu lieu entre vous, *Duclos* et lui, des conseils sur la manière de la charger, et les propos que vous avez tenus après l'attentat et ce que vous venez de dire vous même tout à l'heure donneraient beaucoup à penser à cet égard?

R. Il n'a pas été question de cela entre nous, je ne suis pas un assassin, je n'ai jamais trempé mes mains dans le sang de personne.

D. Pas même dans le sang de ce malheureux agent que vous avez frappé chez M. *Pihet*, rue de Popincourt?

R. Ce n'est pas moi qui l'ai frappé.

D. Pourquoi, s'il en était ainsi, auriez-vous disparu le lendemain?

R. Je vous l'ai dit déjà, pour ne pas faire de prévention; je ne suis pas un homme à coups fourrés.

D. Cependant, dès l'âge de seize ans vous étiez déjà mêlé à des complots dans votre pays, et expulsé pour ce motif?

R. Je ne savais pas alors ce que je faisais, et j'avais été entraîné par un agent français.

D. Cet écrit intitulé: *Qualités de l'homme vraiment moral*, n'est pas aussi indifférent que vous le prétendez. C'est vous qui l'avez remis à *Darmès*, vous en êtes convenu; et vous le lui avez remis parce que c'était un règlement rédigé à l'usage des sociétaires, par un nommé *Teste?*

R. Je ne sais rien de cela : je vous ai dit que j'avais trouvé ce papier chez l'épicier et que je l'avais copié.

D. Dans la réunion qui a eu lieu chez votre frère, avant votre départ pour Ham, entre vous, *Darmès* et *Valentin Duclos*, outre ce qui a pu y être dit sur les projets ultérieurs de *Darmès*, ne vous proposiez-vous pas, vous, l'un des chefs de la société des Communistes, de donner vos instructions aux deux hommes qui étaient placés immédiatement sous vos ordres, *Darmès* et *Valentin Duclos ?*

R. Non, Monsieur; je n'avais d'ordres à donner à personne, ni à recevoir de personne.

4e interrogatoire subi par *Borel*, le 13 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez fait partie de la société secrète dite *des Communistes?*

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque y êtes-vous entré?

R. Autant que je puis me le rappeler, c'était dans le mois de juin 1840.

D. N'aviez-vous pas de grade dans la société?

R. J'étais censément chef de fabrique; on m'avait donné ce grade dans l'espérance que je ferais des recrues.

D. Vous connaissez les chefs principaux de la société ?

R. Je les connais indirectement, pour les avoir entendu nommer et pour les avoir vus quelquefois.

D. Combien y a-t-il de chefs principaux?

R. Il y en a sept ou huit; je ne pourrais préciser exactement leur nombre.

D. Quels sont-ils?

R. Celui que je connais le plus est *Champagne*.

D. Ensuite?

R. Il y a un nommé *Lionne;* mais celui-là s'est retiré lorsqu'il s'est marié.

D. Après?

R. Il y a un nommé *Dutertre.*

D. Et les autres?

R. Je ne connais que ceux-là.

D. N'y avait-il pas d'autres chefs au-dessus de ces hommes-là?

R. Ils le disaient du moins: il y avait une ancienne direction, qui datait au moins de quarante ans, à ce qu'ils disaient.

D. En votre qualité de chef de fabrique, vous aviez un certain nombre d'individus sous votre direction?

R. Non, Monsieur. Je vous assure que si je suis entré dans cette société, c'était uniquement pour la connaître; je n'ai prêté aucun serment.

D. Vous avez su du moins quel était le serment que l'on prêtait?

R. Non, Monsieur; et voici pourquoi je ne l'ai pas su, ni vu prêter par d'autres: Quand ils faisaient prêter serment, c'était dans un endroit écarté, et il n'y avait d'autres assistants que le récipiendaire, celui qui recevait et celui qui faisait recevoir.

D. Qui est-ce qui vous a fait recevoir dans la société?

R. C'est un nommé *Tourangeau;* mais je ne sais que son nom de pays; je n'ai jamais connu son nom de famille.

D. Tâchez de vous rappeler la formule du serment?

R. Je ne saurais la dire par cœur; je sais seulement qu'on prêtait serment de ne jamais révéler qu'on faisait partie de la société, ni le nom de la personne qui vous y avait fait entrer.

D. Mais le serment portait sans doute aussi sur ce qui faisait l'objet même de la société. N'y jurait-on pas haine à la royauté?

R. Non Monsieur; on jurait seulement contre les exploiteurs du genre humain.

D. Vous n'avez pas pu ignorer que *Darmès* était communiste?

R. Je savais bien qu'il l'était; mais il en faisait partie avant moi, et je n'ai jamais su à quelle section il appartenait ni quelle est la personne qui l'a fait recevoir. C'est lui qui m'a remis la brochure dont je vous ai parlé dans mes autres interrogatoires. J'ai dit à ce sujet que je serais bien communiste; mais que ce qu'on voulait faire me paraissait absurde. Moi, j'entendais par communauté, la mise en commun, par un certain nombre de personnes, d'une somme de cinq francs, plus ou moins, par mois, qui serait employée aux besoins de l'association. Une fois je leur dis qu'au lieu de se mettre en révolte contre le Gouvernement, on ferait mieux de demander une concession de terres en Afrique, pour les cultiver à la manière des phalanstériens.

D. Savez-vous qui est-ce qui avait remis à *Darmès* le réglement de la société qu'on a trouvé chez lui?

R. Oui, Monsieur; c'est moi.

D. Qui est-ce qui avait rédigé cet écrit intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral?*

R. Je ne sais pas.

D. N'est-ce pas *Champagne?*

R. Je ne sais pas si c'est lui qui l'a rédigé ou non; je sais seulement que je le tenais de lui, et le règlement aussi.

D. Je dois vous interroger de nouveau sur un fait important; c'est celui qui est relatif à une expérience de poudre fulminante que vous auriez faite chez *Champagne*. Je vous engage à vous expliquer sur ce fait avec plus de sincérité que vous ne l'avez fait jusqu'à présent?

R. Je vais vous dire toute la vérité. Lors des premières réunions de la société Communiste chez un marchand de vins de la barrière Ménilmontant, et dans une réunion présidée par un homme décoré, autant que je puis me le rappeler, il fut question des moyens qu'on pourrait employer pour contenir les troupes: ces moyens devaient consister dans la possession de fioles remplies d'un produit chimique,

et qu'on devait jeter devant les troupes pour les asphixier : on disait qu'on en avait jusqu'à dix mille. *Champagne* me demanda plus tard si je n'avais pas aussi quelque moyen du même genre. Je lui dis que je connaissais une composition de poudre fulminante, mais qui n'était pas susceptible d'un grand effet. Plus tard encore, lorsque je suis revenu de Boulogne, j'ai été chez *Champagne* le lendemain de mon arrivée; c'est là que j'ai appris l'attentat de *Darmès*. Il m'a proposé de l'aider à porter ses marchandises quelque part, je l'y ai aidé en effet. En route, *Champagne* et moi nous sommes entrés chez un marchand de liqueurs; nous avons lu dans un journal un article qui avait pour titre: *Attentat de Darmès,* et c'est alors qu'au signalement j'ai dit que ce devait être un individu que je connaissais, un communiste, car je n'avais pas su précisément son nom, mais je l'avais vu souvent rue de Trévise. De là, nous sommes allés chez *Champagne*, où est venu, pendant que j'y étais, un individu dont je ne sais pas le nom, mais je sais bien où il reste, c'est rue du Faubourg-Saint-Martin, vers le milieu, à gauche en montant. Je crois bien qu'il demeure au troisième, il occupe une chambre dont la fenêtre, qui est très-petite, donne sur l'escalier; c'est un mécanicien. Je dis que je n'avais pas d'ouvrage, cet individu me proposa d'aller avec lui le lendemain au chemin de fer de Versailles, rive gauche, où sans doute je trouverais de l'emploi, parce que lui devait quitter la place; mais au chemin de fer on ne voulut pas me prendre. Alors il me dit qu'il avait pour lui-même une autre visée, et que si elle ne lui convenait pas, je pourrais peut-être m'en arranger. Il parla aussi du projet qu'il avait de prendre à son compte un atelier d'armurier, et c'est à ce sujet qu'il fut question entre nous de la poudre dont je connaissais la composition, et que nous avons essayée chez *Champagne*, comme je vous l'ai dit dans mon premier interrogatoire. C'est dans cette malheureuse séance qu'il paraît qu'on a prétendu que j'avais dit que si *Darmès* m'avait cru, son arme n'aurait pas crevé, à ce que vous m'avez dit, Monsieur. Je n'ai sûrement pas dit cela; tout ce que que j'ai pu dire, si je l'ai dit, c'est que si *Darmès* avait chargé son arme comme celle que nous venions de tirer, elle n'aurait sûrement pas crevé.

D. Ne s'occupait-on pas dans la société des Communistes des moyens d'avoir de la poudre ?

R. Oui, Monsieur.

D. Savez-vous si on en avait beaucoup?

R. Ils disaient qu'adjoignant à ces fioles, la direction en avait beaucoup.

D. Aviez-vous connaissance du dépôt de cartouches qui existait chez *Valentin Duclos?*

R. Non, Monsieur.

D. Il y avait nécessairement des armes dans la société?

R. Oui, Monsieur.

D. Où ces armes sont-elles déposées?

R. Je ne saurais vous le dire précisément. J'ai entendu dire par deux individus que je connais de vue, mais pas par leurs noms, et qui appartiennent à une autre branche de la société communiste (car il y en a qui veulent la communauté progressive et d'autres qui la veulent immédiate); j'ai entendu dire par ces deux individus qu'il y avait cinq ou six cents fusils dans une maison, mais que ces fusils n'avaient pas de pierres.

D. Dans quelle maison étaient déposés ces fusils?

R. Je ne saurais vous le dire précisément, ce doit être entre le Faubourg-Poissonnière et la Bastille, du côté de Ménilmontant, quelque part par là.

D. Quel a été le sujet de votre entretien avec *Darmès* et *Duclos*, chez votre beau frère?

R. Je ne me le rappelle pas bien; mais, je crois pouvoir affirmer que nous n'avons pas parlé politique.

D. Ayant connu *Champagne* et plusieurs des chefs de la société des Communistes, vous avez dû entendre parler, dans la société, de l'attentat de *Darmès;* vous avez dû entendre dire à qui l'on imputait, dans la société, la complicité d'un crime bien évidemment sorti du sein de cette société?

R. Je n'ai entendu parler en aucune manière, de cela; car je n'ai vu personne après l'événement.

D. Ainsi vous affirmez n'avoir eu, avant l'attentat, aucune connaissance des projets de *Darmès,* et n'avoir connu, depuis, aucune des personnes qui l'auraient assisté?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Considère?*

R. J'ai entendu parler de cet homme-là, mais je ne le connais pas.

D. N'avez-vous jamais été dans son cabaret?

R. J'ai pu y entrer en me promenant, un dimanche ou un lundi, mais sans savoir chez qui j'étais; autrement je n'y suis jamais allé.

D. *Racarie* était-il de la société des Communistes?

R. Je ne vous le dirai pas précisément, mais je crois bien qu'il en était.

D. Vous avez dit que vous n'aviez pas prêté de serment dans la société des Communistes; comment avez-vous été dispensé de prêter serment?

R. *Tourangeau* m'a faufilé avec lui là-dedans, mais on ne m'a pas demandé de serment.

D. Cependant vous aviez un grade?

R. Oui, Monsieur. Cela s'est fait dans le comité des chefs. On m'a nommé chef de fabrique, parce que j'étais seul dans mon quartier. On espérait, comme je vous l'ai dit, que je pourrais faire des recrues; mais, pour un serment, on ne m'en a pas demandé.

D. La société des Communistes n'était-elle pas la continuation de la société des Familles qui a commis l'attentat des 12 et 13 mai 1839, et qui avait pour chefs *Barbès* et *Martin Bernard?*

D. Je ne pourrais vous le dire; je n'ai jamais connu ni *Barbès,* ni *Martin-Bernard.* Je ne me suis mêlé qu'une fois de ces sociétés, et

c'est ce qui a fait mon malheur. J'ai entendu parler, dans le temps, d'une société qui faisait des brochures pour le prince *Louis*, mais je n'en ai jamais fait partie. A vous dire le vrai, la révolution de chez nous ayant mal tournée, je suis entré dans la société pour voir, en cas de révolution, comment les choses s'arrangeraient en France.

D. Vous vouliez donc reporter chez vous ce que vous auriez vu ici?

R. Oui, Monsieur.

D. Cherchez bien dans votre mémoire si vous ne pourriez pas retrouver les noms d'autres chefs de la société Communiste?

R. Si je les retrouve, je vous promets que je vous les dirai.

D. N'avez-vous pas entendu parler d'un nommé *Rosier*, comme étant l'un des chefs de la société?

R. Oui, Monsieur.

D. Et le *Grand-Louis?*

R. Il me semble que ce nom-là ne m'est pas inconnu.

D. Et *Albert?*

R. J'ai entendu citer aussi ce nom-là, mais je ne pourrais l'affirmer; car, comme je vous l'ai dit, je n'ai été en réunion qu'une seule fois.

D. Connaissiez-vous, dans la société, un nommé *Cariot?*

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Robert?*

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Rosier*, coiffeur?

R. Je crois bien avoir vu ces noms-là sur la brochure du banquet communiste; car il n'y a que ceux qui sont allés au banquet qui en ont-eu.

D. Et les deux frères *Marchand?*

R. Non, Monsieur.

D. Un nommé *Barat*, maçon?

R. Non, Monsieur.

D. Un nommé *Vellius?*

R. Non, Monsieur, je ne connais pas ces noms; si je les connaissais, je vous les dirais. Tout mon malheur est d'avoir menti la première fois que vous m'avez interrogé, j'ai eu tort. Si ma mémoire me sert mieux, je vous dirai tout ce que je sais.

5ᵉ interrogatoire subi par *Borel*, le 17 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous avez déclaré dans votre dernier interrogatoire?

R. Relativement à l'attentat, je ne pense pas qu'il ait été préparé par les communistes dont *Champagne* fait partie; je ne crois pas que ceux-là soient pour les moyens violents. Mais il y a une autre branche de communistes, les communistes immédiats; ceux-là veulent renverser le pouvoir actuel, n'importe par quels moyens; car ils ont des armes, et sans doute c'est pour s'en servir. Quant à *Champagne*, je serais bien étonné s'il connaissait *Darmès*. Quant au dépôt d'armes dont je vous ai parlé, j'ai su qu'il existait, pour l'avoir entendu dire par un nommé *Belleguise*, charron, demeurant rue de la Tour-d'Auvergne, n° 1. Il m'en a parlé comme d'un dépôt sur lequel on pourrait mettre sur-le-champ la main, en cas d'insurrection; la seule difficulté, à ce qu'il paraît, c'est que ces fusils n'ont pas de pierres: cela, je l'ai su, non de *Belleguise* lui-même, mais d'un individu devant lequel il l'aurait dit dans une maison.

D. Vous venez de dire que vous ne supposiez pas que *Champagne* connût *Darmès;* cependant vous êtes convenu que vous aviez remis à *Darmès*, le règlement de la société, lequel vous avait été remis par *Champagne:* or, il est difficile de croire que ce règlement ne vous ait pas été donné par *Champagne*, l'un des chefs de la société, pour le remettre à *Darmès?*

R. Si j'ai remis le règlement de la société à *Darmès*, ce n'est pas

par l'ordre de *Champagne*, mais de mon propre mouvement, à la suite d'une conversation sur le système de la communauté. *Darmès*, qui était reçu dans la société longtemps avant moi, appartenait à la portion des communistes qui étaient dirigés par *J. J. Pillot*, et qui avaient un dépôt d'armes. Si l'attentat a été prémédité par une société quelconque, c'est de ce côté-là qu'il a dû partir, et non pas de chez nous.

D. Je vous représente le règlement de la société qui a été saisi chez *Darmès*. Est-ce celui que vous lui avez remis?

R. C'est approchant la même chose, mais je ne connais pas cette écriture. Le règlement que j'ai remis à *Darmès* était, ce me semble, plus mal écrit que celui-là : cette différence me confirme dans l'opinion que *Darmès* aurait reçu un règlement d'un autre côté, puisque ce n'est pas moi, ou je me trompe fort, qui lui ai remis celui-là.

D. Champagne ne vous a-t-il pas donné 20 francs lorsque vous êtes parti pour Ham?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez nommé l'autre jour quelques-uns des hommes que vous connaissiez comme étant les chefs de la société Communiste. Vous rappelez-vous aujourd'hui quelques autres noms?

R. J'ai déjà désigné *Champagne, Dutertre, Lionne,* mais celui-ci a abdiqué. Relativement au règlement au sujet duquel vous m'avez demandé l'autre jour qui est-ce qui l'avait rédigé, je me rappelle, sans cependant pouvoir l'affirmer positivement, qu'il a été rédigé par un nommé *Jules Rosier,* professeur de littérature ou étudiant en droit.

D. Parmi les chefs de la société, n'y a-t-il pas un nommé *Gueret* surnommé *le grand Louis?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'y a-t-il pas aussi un nommé *Martin* dit *Albert?*

R. Je connais un mécanicien de ce nom; s'il est là-dedans, c'est plutôt par entraînement que par autre chose; ce n'est pas un homme à bruit.

D. N'avez-vous pas logé chez lui pendant quelques jours, avant de partir pour Ham?

R. Oui, Monsieur.

D. Le nommé *Pillot* n'est-il pas l'un des principaux chefs de la société?

R. *S'il n'est pas l'un des principaux chefs, il est au moins le moteur de toute la cabale.* C'est lui qui a fait imprimer toutes ces brochures; c'est aussi lui qui était président du banquet de Belleville.

D. Connaissez-vous le nommé *Dourille,* l'auteur de l'histoire de la conspiration de Mallet et l'un des chefs communistes?

R. Non, Monsieur.

D. Vous avez été introduit dans la société par un nommé *Tourangeau;* cet individu était donc important dans la société?

R. Non, Monsieur. Comme je vous l'ai dit, un jour qu'il y avait quatre-vingts ou cent individus, plus ou moins, réunis chez un marchand de vins, il m'a faufilé là-dedans, plutôt par curiosité qu'autrement; et, à dire le vrai, c'était plutôt une cohue qu'une réunion politique.

D. Quelle était la profession de ce *Tourangeau?*

R. Il était mécanicien.

D. Savez-vous ce qu'il est devenu?

R. Non, Monsieur.

D. N'y avait-il pas dans la société un autre individu du nom de *Tourangeau* qui était cordonnier?

R. Non, Monsieur: je n'ai connu qu'un cordonnier dans la société; il était reconnaissable à ses grands cheveux, mais je ne me rappelle pas son nom dans ce moment-ci.

D. Vous avez dit que vous n'aviez pas prêté serment, n'avez-vous pas assisté vous-même à aucune prestation de serment?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. Comment donc avez-vous été dispensé de remplir cette formalité?

R. Comme je vous l'ai dit, parce que j'ai été faufilé dans la société un jour où il n'y avait pas beaucoup d'ordre.

D. Mais vous aviez un grade dans la société; comment vous avait-on donné ce grade sans exiger de vous quelques garanties?

R. Je vous l'ai déjà dit. Le jour ou j'ai été présenté par *Tourangeau,* j'ai fait nécessairement quelques connaissances, et l'on m'a dit qu'il y avait quelques démocrates dans mon quartier, qu'il fallait en former un métier et que je serais chef de métier. Mais je ne me suis jamais occupé de faire des prosélytes : la curiosité seule m'avait conduit là; je voulais connaître à fond cette société.

D. Les chefs supérieurs de la société ne s'appelaient-ils pas agents révolutionnaires?

R. Oui, Monsieur.

D. En connaissez-vous d'autres que ceux que vous avez nommés tout à l'heure?

R. Non, Monsieur.

D. Vous avez donné tout à l'heure à entendre que *Darmès* appartenait à une autre fraction de la société que celle à laquelle vous apparteniez vous-même; connaîtriez-vous quelques-uns des chefs de cette fraction de la société que vous appelez les Communistes immédiats?

R. Je croirais assez que *Belleguise,* dont je vous ai déjà parlé au sujet des armes, est l'un des chefs de cette fraction de la société. Il y a aussi un nommé *Lemprun,* marchand de vins.

D. *Valentin Duclos* était aussi de la société?

R. Je) ne le sais pas précisément; mais ses idées étaient communistes et il était au banquet de Belleville.

D. Vous ne savez pas s'il appartenait à la même fraction que *Darmès?*

R. Je le suppose, car ils se connaissaient parfaitement l'un et l'autre, et c'est lui qui m'avait fait connaître *Darmès.*

D. Je vous demande encore une fois si, dans la conférence qui a eu lieu dans votre chambre, peu d'instants avant votre départ, entre vous, *Darmès* et *Duclos,* il n'aurait pas été question de l'attentat qui se préparait ?

R. Je vous assure avec la plus grande franchise du monde qu'il n'en a pas été question du tout. Si nous avions parlé de cela, je vous le dirais comme je vous dis tout le reste, mais je jure devant Dieu qu'il n'en a pas été question le moins du monde. A quoi d'ailleurs me servirait-il de le nier, si l'on venait à le découvrir ensuite? Il est certain que cela me serait plus nuisible qu'utile. J'ajouterai qu'étant chez mon frère, en Suisse, je vins à lire un jour, dans un journal, que *Darmès* avait fait des révélations; mon frère vous dira que mon premier mouvement fut de m'écrier : Tant mieux ! s'il fait des révélations; l'on verra que je suis innocent. Certes, je n'aurais pas tenu ce langage si j'avais été le moins du monde coupable dans tout cela. J'aurais pu très-facilement m'en aller plus loin et trouver ailleurs des moyens d'existence, si j'avais eu intérêt à m'éloigner.

D. Avez-vous eu jamais des armes en votre possession?

R. Je n'ai jamais eu que deux mauvais pistolets, dont il est de toute impossibilité de se servir. A l'un, il manque un couvre-bassinet; l'autre n'a pas de platine.

D. Parmi les noms des chefs de la société, n'avez-vous pas oublié un nommé *Édouard?*

R. Oui, Monsieur, *Édouard Moustache;* je le connais.

D. Connaissez-vous un nommé *Cousin?*

R. Je connais un homme de peine de ce nom-là, mais ce n'est pas un homme politique. Je connais aussi un nommé *Deligny,* limeur, qui a travaillé dans le temps à la boyauterie : celui-là doit savoir où sont les armes; c'est le second des deux individus dont je vous ai parlé l'autre jour.

D. *Racarie* était aussi de la société?

R. Oui, Monsieur; mais ce n'est pas un homme dangereux.

D. N'y a-t-il pas dans la société un autre individu du nom de *Rosier,* qui est coiffeur?

R. J'ai entendu citer ce nom-là, mais je ne crois pas qu'il fît partie de la société.

D. Connaissez-vous un nommé *Barat?*

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Robert,* teinturier-dégraisseur?

R. Je ne le connais pas.

D. Et les frères *Marchand?*

R. Je les ai entendu nommer, peut-être même les ai-je vus une ou deux fois, mais c'est tout. A propos des armes, je dois vous dire que je crois que c'est chez *Considère* que *Belleguise* en a parlé.

D. Connaissez-vous personnellement *Considère?*

R. Non, Monsieur; si je le connais, c'est, comme je vous l'ai dit l'autre jour, pour être entré une ou deux fois chez lui.

D. Avez-vous retrouvé le nom de la personne avec laquelle vous avez fait votre expérience de poudre fulminante chez *Champagne?*

R. Non, Monsieur; je sais seulement où elle demeure. Si la chose était possible, je voudrais beaucoup que vous me fissiez conduire par autant d'agents qu'on le voudrait, un soir; je montrerais la porte de la maison où elle demeure, mais son nom, je ne le sais pas: je ne l'ai vue que cette fois là. Je désire beaucoup qu'elle soit interrogée, pour qu'elle puisse dire ce que nous avons dit ensemble. Je ne voudrais pas que l'on pût croire qu'il se prépare par-là un nouvel attentat, et je ne les en crois pas capables, d'après ce que nous avons dit ensemble.

D. Qui est-ce qui vous avait donné la recette de cette poudre fulminante?

R. Un ouvrier menuisier.

D. Y a-t-il longtemps?

R. En 1836 ou 1837.

D. Comment cette poudre est-elle fulminante?

R. Elle n'est pas fulminante: c'est de la poudre ordinaire, combinée avec une partie d'alun; cela amortit un peu le bruit. Du reste,

cette poudre a un grave inconvénient; elle retire au moins les deux tiers de la force de la poudre : ainsi un fusil chargé à balle, avec cette composition, ne percerait pas une planche à la distance de quelques pas; moi, vêtu tel que je suis, je ne craindrais pas de faire tirer sur moi avec un fusil de munition chargé avec cette poudre, à la distance où je suis du mur. C'est une expérience très-facile à faire; c'est pour cela que je désire beaucoup qu'on retrouve l'individu avec lequel je l'ai essayée chez *Champagne?*

D. Ainsi tout le mérite de cette poudre consisterait en ce qu'elle ne fait pas de bruit?

R. Oui, Monsieur; elle est bonne aussi pour le gibier.

D. Est-ce que vous n'avez pas su qu'un coup de pistolet chargé avec cette poudre avait été tiré par un nommé *Rosier,* lors des coalitions d'ouvriers?

R. Oui, Monsieur; mais le pistolet avait été mal chargé, il a fait beaucoup de bruit : le coup d'ailleurs n'a pas été tiré dehors.

D. A qui appartenait le fusil dont vous vous êtes servi pour votre expérience?

R. C'est un fusil à canne, appartenant au mécanicien, qui m'a dit l'avoir fait lui-même.

D. La poudre que vous avez fabriquée chez *Champagne* n'a-t-elle pas été préparée sur une planche?

R. Non, Monsieur. Le mécanicien avait de la poudre ordinaire, nous avons fait le mélange dans du papier, et nous avons tiré sur une planche avec une tête de vis, qui n'était seulement pas entrée dans la planche.

D. Vous avez dit, dans votre dernier interrogatoire, que vous supposiez que la société avait de la poudre en quantité; comment avez-vous su cela?

R. J'ai entendu dire par *Champagne* que le comité supérieur disait qu'il avait, outre ces fioles dont je vous ai parlé, une grande quantité de poudre, et qu'il ferait la révolution quand il le voudrait, sans avoir besoin de tirer un coup de fusil.

D. Où avez-vous fait connaissance de *Champagne?*

R. Je crois bien que c'est dans la réunion qui a eu lieu à Ménilmontant, et qui est la première où j'aie été.

D. Vous le reconnaissiez apparemment pour votre chef ?

R. Oui, Monsieur, jusqu'à un certain point. Cependant, s'il m'avait ordonné de faire des choses que je n'aurais pas dû faire, je crois bien que je ne les aurais pas faites.

D. Mais, enfin, dans l'ordre de la société, il était votre chef?

R. Oui, Monsieur.

D. Et c'est en cette qualité qu'il vous avait remis le règlement?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous fait connaissance de *Tourangeau?*

R. C'était un mécanicien comme moi, nous mangions à la même auberge. Je l'avais connu il y avait longtemps; nous nous étions perdus de vue, puis nous nous sommes retrouvés; nous avons bu une chopine ensemble, et nous sommes venus à causer de ces choses-là. Il travaillait dans le temps chez un fabricant nommé *Antique,* qui demeure à la barrière d'Enfer. Je n'ai pas revu *Tourangeau* depuis le mois de juin dernier; j'ai demandé ce qu'il était devenu; on m'a dit qu'il était parti. Il y a aussi une autre société qui est groupée, et qui est bien capable aussi de travailler à faire des révolutions.

D. Quelle est cette société ?

R. Ce sont les Réformistes.

D. Savez-vous si *Darmès* était de la société des Réformistes?

R. Je l'ignore.

D. Et vous-même, en avez-vous fait partie?

R. Non, Monsieur. J'ai su cela, parce que j'ai vu la pétition que l'on faisait signer à tous ceux qui voulaient la signer. Les réformistes ont deux chefs qui groupent : l'un est un nommé *David,* et l'autre un nommé *Dorgal.* D'après ce que j'ai entendu dire, ce sont d'anciens démocrates, ou, pour mieux dire, des débris des 12 et 13 mai.

D. Qui est-ce qui vous a donné l'idée qu'il y avait dans la société des Communistes une fraction plus disposée que l'autre à attaquer le Gouvernement à main armée?

R. Je savais bien que chez nous il n'y avait pas d'armes, au lieu que je sais que les autres en avaient. Depuis j'ai appris dans l'instruction, et de vous-même, Monsieur le Chancelier, lorsque vous m'avez interrogé, que *Valentin* avait chez lui un dépôt de cartouches. Il ne me l'avait jamais dit; mais je crois qu'il n'avait pas une très-grande confiance en moi. Quoi qu'il en soit, cette circonstance, ajoutée à ce que je savais déjà, m'a donné à penser ce que je vous ai dit sur la fraction de la société dont *Darmès* et *Duclos* faisaient partie l'un et l'autre.

D. Vous avez parlé, dans votre dernier interrogatoire, d'une société dans laquelle on s'occupait de faire des brochures dans l'intérêt du prince *Louis Bonaparte*. Avez-vous fait partie de cette société?

R. Non, Monsieur. J'ai su cela, parce qu'il m'est tombé de ces brochures sous la main.

D. Examinez de nouveau ce règlement saisi chez *Darmès*. Êtes-vous bien sûr que ce ne soit pas celui que vous lui avez remis?

R. A vous dire le vrai, je ne reconnais pas l'écriture; d'ailleurs, quand j'ai donné ce règlement à *Darmès,* ce n'était pas dans un but de politique. Je savais bien qu'il y avait longtemps qu'il connaissait cela.

D. Vous savez que vous êtes soupçonné du meurtre commis sur la personne d'un agent qui a péri dans la cour du sieur *Pihet*, mécanicien, rue Popincourt?

R. Je suis tout à fait innocent de cela. J'ai vu cent ou cent cinquante individus peut-être acharnés après l'agent ou les agents, car je ne sais pas s'il n'y en avait qu'un seul ou s'ils étaient plusieurs; mais moi je n'y ai pas touché. Je pourrais, comme je vous l'ai déjà dit, invoquer le témoignage de l'officier de la ligne qui commandait là.

D. Avez-vous su quel régiment était de service en cet endroit?

R. Non, Monsieur, malheureusement. Quant aux proclamations qu'on dit que j'ai faites aux ouvriers pour les exciter à se coaliser,

c'est une insigne fausseté. J'ai fait, au contraire, tous mes efforts pour leur persuader qu'il était insensé de réclamer à la fois une diminution de travail et une augmentation de salaire. Je pourrais écrire mot pour mot tout ce que je leur dis alors, et l'on n'y trouverait rien à reprendre.

D. Pourquoi avez-vous écrit le nom de *Dutertre* sur le papier qui a été saisi sur *Darmès?*

R. Quand j'ai écrit ce nom sur ce papier, ce n'était pas avec l'intention de le remettre à *Darmès*. J'ai sans doute écrit ce nom pour m'en souvenir et sans aucune intention politique.

6ᵉ interrogatoire subi par *Borel*, le 24 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec l'inculpé *Belleguise*.

Nous avons fait amener devant nous l'inculpé *Borel*, et après l'avoir mis en présence du nommé *Belleguise*, nous lui avons demandé si c'était bien là l'individu dont il nous avait parlé dans son dernier interrogatoire.

L'inculpé répond, hors la présence dudit *Belleguise :*

C'est bien l'individu dont j'ai parlé; mais quand je l'ai vu il ne portait pas le vêtement dont il est porteur aujourd'hui.

D. Combien de fois avez-vous vu cet individu?

R. Trois ou quatre fois.

7ᵉ interrogatoire subi par *Borel*, le 2 février 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, et confrontation de cet inculpé avec les inculpés *Duclos*, *Périès*, *Belleguise*, *Guéret*, dit *le grand Louis*, et *Darmès*.

D. Vous avez dit que l'exemplaire du règlement de la société des Communistes qui a été saisi chez *Darmès* n'était pas de votre écriture; savez-vous par qui il a été écrit?

R. Je ne pourrais pas vous le dire.

D. Connaissez-vous l'écriture de *Racarie?*

R. Pas précisément, puisque je n'ai eu que cela de son écriture, si c'est lui qui l'a écrit.

D. Je vous représente plusieurs lettres écrites et signées par *Racarie*. Je vous invite à comparer ces lettres avec le règlement qui est là sous vos yeux?

R. Je ne pourrais vous dire par qui ce règlement a été écrit; mais *Périès*, lui, doit le savoir plutôt que moi.

Après lecture, le prévenu a signé, etc.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Valentin Duclos*, et nous avons demandé à *Borel* s'il le reconnaissait.

Borel a répondu : Oui, Monsieur.

D. Comment se nomme-t-il?

R. Je crois que c'est M. *Valentin*.

D. N'est-ce pas lui qui est venu vous voir avec *Darmès* chez votre frère, pendant que vous y étiez caché?

R. Oui, Monsieur, il est venu me voir une fois avec *Darmès*, mais c'était comme camarade, et sans aucune intention politique.

D. N'est-ce pas lui qui vous a fait faire connaissance avec *Darmès?*

R. J'ai connu *Darmès* parce que je l'ai vu avec M. *Valentin*.

D. N'avez vous pas su que *Valentin Duclos* faisait partie de la société Communiste?

R. Je vous ai dit que ce n'était pas moi qui l'avais reçu, et que je ne m'étais jamais trouvé en réunion communiste avec lui. Par conséquent, s'il a fait partie de la société, je ne sais pas de quelle fraction il faisait partie.

A *Valentin Duclos :*

D. Reconnaissez-vous maintenant *Borel?*

R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi avez-vous nié le connaître?

R. Je ne savais pas son nom.

D. En supposant que vous ayiez ignoré son nom, ce qui n'est

pas, vous ne pouviez ignorer les diverses circonstances que je vous ai rappelées, et notamment cette visite que vous lui aviez faite chez son frère avec *Darmès?*

R. C'était pour éviter de le faire arrêter.

D. Vous reconnaissez donc maintenant que vous êtes allé avec *Darmès* lui faire une visite chez son frère?

R. Oui, Monsieur.

Après lecture, chacun des prévenus a signé, etc.

Et, par continuation, nous avons fait amener devant nous le nommé *Périès* dit *Champagne,* et nous avons demandé à *Borel* s'il reconnaissait la personne que nous lui représentions.

Borel a répondu : Oui, Monsieur.

D. Comment se nomme-t-elle?

R. *Périès.*

D. Dit *Champagne?*

R. Dit *Champagne.*

D. N'est-ce pas lui qui était votre chef dans la société des *Communistes?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas lui qui vous a remis le règlement de la société que vous avez donné à *Darmès?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas lui aussi qui vous a remis un écrit intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral?*

R. Je vous ai dit que oui.

D. N'est-ce pas chez lui que vous avez fait une expérience de poudre fulminante qui ne devait pas faire de bruit?

R. Oui, Monsieur.

D. Cette expérience n'a-t-elle pas été faite en présence de *Périès* et d'un autre individu nommé *Bouge* dit le *Gros-Joseph?*

R. Je vous ai dit que je ne savais pas le nom de cet individu; je ne l'ai su que l'autre jour, lorsque vous l'avez confronté avec moi

D. Cette expérience de poudre n'a-t-elle pas été faite dans une canne-fusil?

R. Oui, Monsieur.

A *Pérès :*

D. Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que ces messieurs ne m'ont pas averti de ce qu'ils voulaient faire. Si j'ai nié le fait, c'est que j'ai cru que cela n'avait pas de conséquence alors. Maintenant monsieur dit que c'est moi qui lui ai remis le règlement; monsieur se trompe. Je suis communiste, ou plutôt j'ai des idées communistes, mais je ne fais pour cela partie d'aucune société secrète ou révolutionnaire; je n'ai prêté aucun serment. Tout ce que je veux, c'est le bien et rien de plus. Quant à ce règlement, j'en ai entendu lire quelques passages, mais je ne l'ai pas tenu. Je crois même l'avoir vu dans les mains de *Borel;* c'est à lui de dire qui le lui a remis, mais ce n'est pas moi: il ne pourrait pas affirmer que c'est moi.

D. Connaissez-vous un nommé *Racarie?*

R. Oui, Monsieur.

D. Connaissez-vous son écriture?

R. Non, Monsieur; au surplus *Borel* doit savoir de qui il tient ce règlement.

D. On pourrait supposer, d'après votre réponse, que vous sauriez de qui *Borel* tiendrait ce règlement?

R. Tant que *Borel* ne se le rappellera pas, je ne peux pas le savoir.

D. Vous avez dit que vous aviez entendu lire quelques passages de ce règlement; où avez-vous entendu cette lecture?

R. Je ne saurais vous le dire. Quant à l'écrit intitulé : *Qualités de l'homme vraiment moral,* c'est bien moi qui l'ai remis à *Borel,*

et il l'a copié; mais le règlement, ce n'est pas moi qui l'ai donné à *Borel*. Je l'ai vu dans ses mains ou dans celles de *Racarie*; je ne sais lequel des deux.

A *Borel* :

D. Persistez-vous à croire que le règlement vous ait été remis par *Périès?*

R. Je ne puis pas me remémorer qu'il m'ait été remis par un autre que par lui.

— *Périès* dit: Quand le règlement a été fait, je ne voyais personne. Il y avait deux mois que le règlement était fait quand je l'ai vu dans les mains de *Borel* ou de *Racarie*.

D. Il paraît que vous connaissez bien l'histoire du règlement? —

R. Je sais cela parce qu'on m'en a parlé.

D. *Racarie* venait donc chez vous?

R. Oui, Monsieur; il y en avait bien d'autres qui venaient chez moi, parce que je demeure à l'entrée du faubourg, et l'on entre chez moi en allant faire un tour de promenade. J'aime aussi beaucoup à rendre service; c'est ce qui fait que j'ai beaucoup de visites.

D. Dans quel but se faisait l'expérience de poudre qui a eu lieu chez vous?

R. J'étais à travailler quand ces messieurs ont fait l'expérience; moi, personnellement, je n'y ai pris aucune part. Je me rappelle avoir entendu dire qu'il s'agissait d'aller à la chasse aux faisans. Est-ce cela, *Borel?*

Borel répond : Oui, c'est cela.

Périès dit: C'est pour cette plaisanterie-là que j'ai été arrêté; car, sans cela, je pense bien que je n'aurais pas été arrêté.

D. Sous l'apparence d'une plaisanterie, on peut quelquefois cacher des projets coupables. Ainsi cette poudre, qui ne devait pas faire de bruit, pouvait servir à un tout autre usage qu'à chasser aux faisans.

R. Si l'un de ces messieurs avait cela dans l'âme, qu'il le dise. Quant à moi, je n'y ai vu qu'une plaisanterie; j'ai même dit à ces messieurs : Si vous tuez des faisans, vous m'en ferez manger.

Borel dit : Cette poudre n'était absolument bonne qu'à cela, et ne pouvait faire de mal à personne, car cela n'a aucune force.

Périès dit : C'est vrai.

D. L'expérience pouvait bien avoir un résultat autre que celui qu'elle a produit, et il est bien possible que si elle eût donné d'autres résultats, on l'eût employée à d'autres usages.

Périès dit :

Oh ! cela, je ne crois pas qu'ils aient eu ces pensées-là. Le *Gros-Joseph,* lui, est bien incapable de faits comme ceux dont vous voulez parler. Il est communiste, c'est vrai, mais il ne fait pas pour cela partie de la *société Communiste ;* c'est comme moi, qui ne reconnais l'association que pour le bien. J'ai entendu dire que le *Gros-Joseph* allait se promener dans les champs avec sa canne-fusil : c'est assurément bien innocent.

Après lecture, chacun des prévenus a signé, etc.

Et, par continuation, nous avons fait amener devant nous le nommé *Belleguise,* et nous avons demandé à *Borel* s'il le reconnaissait ?

Borel répond : Oui, Monsieur, c'est *Belleguise ;* mais je ne l'ai pas vu souvent; et, lui, je ne sais pas s'il m'a vu.

A *Borel :*

D. Où l'avez-vous vu?

R. Je l'ai vu quelquefois en passant rue Rochechouart, à ce que je crois.

D. Vous êtes-vous trouvé avec lui dans quelque cabaret ?

R. Non, Monsieur.

D. N'est-il pas venu à votre connaissance que *Belleguise* était chef d'une fraction de la *société Communiste?*

R. J'ai entendu nommer comme chef un nommé *Belleguise;* mais il peut y avoir plusieurs individus de ce nom-là.

D. Le *Belleguise* dont on vous a parlé n'était-il pas charron?

R. Oui, Monsieur, on a dit qu'il était charron.

D. N'est-il pas aussi venu à votre connaissance que *Belleguise* connaissait un dépôt dans lequel il y avait cinq ou six cents fusils sur lesquels on pourrait mettre la main?

R. On avait prétendu que c'était moi qui avais dit cela chez *Considère ;* je suis allé aux informations, et c'est alors que l'on a dit que c'était *Belleguise* qui avait parlé de cela chez *Considère.*

A *Belleguise :*

D. Vous venez d'entendre ce qui a été dit par *Borel.* Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que cela n'est pas. J'ai entendu dire dans le temps des grèves qu'il y avait des fusils dans divers endroits, aux mairies, je ne sais où; mais je n'ai pris aucune part à ces propos-là, et il est possible que la chose ait été mal rapportée.

D. N'allez-vous pas quelquefois chez *Considère?*

R. Je ne connais pas ce nom-là. Il serait possible que j'aie été chez lui, sans savoir son nom.

D. Vous savez bien que sa femme tient un cabaret à Montmartre?

R. J'ai lu sur le journal qu'un marchand de vin de Montmartre avait été arrêté deux fois, ainsi que sa femme et sa mère; c'étaient les femmes qui parlaient de cela : on disait que c'était un garçon de caisse de chez *Laffitte.* J'ai lu cela un dimanche, parce que je ne lis le journal que le dimanche, n'ayant pas le temps de le lire dans la semaine.

D. Dites-vous aussi que vous n'êtes pas chef d'une section de la société Communiste?

R. Je ne suis chef de rien; je n'ai pas même voulu être chef d'atelier. En fait de chefs, je ne connais que le chef de l'État et ceux qui me commandent.

D. Vous avez parlé de l'habitude où vous étiez d'écrire tout ce que vous faisiez, et vous avez dit que, si on vérifiait votre carnet, on pourrait y voir l'emploi de votre journée le 15 octobre, et notamment que vous n'aviez pas quitté votre atelier ce jour-là. Or, il résulte d'une annotation portée sur votre carnet, que vous êtes sorti ce jour-là, pour le motif d'acheter des boulons et des clous. Cela prouve que vous êtes sorti le 15, contrairement à votre affirmation, et que vous avez fort bien pu vous trouver sur la place Louis XV avec *Darmès*, dont on dit que vous étiez le chef dans la société Communiste?

R. Je vous jure que je n'ai pas été place Louis XV. Si ma destinee m'y avait conduit, je ne serais pas coupable pour cela. Mais je ne suis allé qu'à la place Cadet pour acheter des clous, et j'en ai rapporté ma charge à l'atelier. Je ne suis plus sorti après cela de la journée.

Après lecture, *Borel* a signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour; le prévenu *Belleguise* ayant déclaré qu'il ne pouvait signer une chose qu'il n'était pas en état de lire, nous avons signé avec le greffier, etc.

Et, par continuation, nous avons fait amener devant nous le nommé *Guéret* dit le *Grand-Louis,* et nous avons demandé à *Borel* s'il reconnaissait l'individu que nous lui représentions.

Borel a répondu :

R. Oui, Monsieur; je le connais sous le nom du *Grand-Louis.*

D. N'avez-vous pas entendu dire qu'il faisait partie de la société Communiste, et qu'il avait le grade d'agent révolutionnaire?

R. Je l'ai entendu dire, mais je n'ai aucune certitude personnelle à cet égard.

A *Guéret :*

D. Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que cela est faux. J'ai entendu parler des travailleurs. J'ai entendu dire aussi qu'il y avait des principes de communauté que l'on propageait, mais je ne connais pas d'association communiste et je n'en fais pas partie.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Considère ?*

R. Je ne le connais pas.

D. N'alliez-vous pas quelquefois chez lui ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous ne saviez pas que sa femme tenait un cabaret à Montmartre ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'avez pas entendu parler, chez *Considère,* du crime de *Darmès ?*

R. Non, Monsieur, puisque je n'ai jamais mis les pieds chez lui.

D. Ainsi, vous soutenez que vous n'avez pas, dans la société Communiste, le grade d'agent révolutionnaire ?

R. Oui, Monsieur; je soutiens même que je ne fais partie d'aucune société.

A *Borel :*

D. N'est-ce pas sous ce titre d'agent révolutionnaire de la société Communiste que vous avez entendu parler du *Grand-Louis ?*

R. Oui, Monsieur.

Après lecture faite, chacun des témoins a signé.

Et, par continuation, nous avons fait amener devant nous le nommé *Darmès*, et nous lui avons demandé, en lui représentant *Borel,* s'il le reconnaissait.

Darmès répond : Monsieur le Président, voilà trois mois et demi que je suis à la Conciergerie; j'ai subi de nombreux interrogatoires; je n'ai rien de plus à répondre.

A *Darmès :*

D. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je vous demande si vous reconnaissez la personne ici présente?

Darmès répond : Non, Monsieur.

A *Borel:*

D. Et vous, reconnaissez-vous la personne ici présente?

R. Oui, Monsieur, je reconnais *Darmès;* je l'ai vu quelquefois.

A *Darmès:*

D. Vous entendez que *Borel* déclare qu'il vous connaît, et vous cependant vous avez prétendu ne pas le connaître?

Darmès répond: M. *Borel* est libre de dire ce qu'il veut. Moi aussi, je suis libre et indépendant, et je dirai ce que je voudrai.

A *Borel:*

D. N'est-ce pas là l'individu que vous avez vu rue de Trévise, n° 2?

R. Oui, Monsieur, je l'ai vu là comme beaucoup d'autres ont pu l'y voir.

D. N'est-ce pas lui qui a été vous voir avec *Valentin Duclos,* chez votre frère, pendant que vous y étiez caché, avant votre départ pour Ham?

R. Oui, Monsieur. Mais, comme je vous l'ai toujours dit, je ne me cachais pas, chez mon frère; et quand ces messieurs sont venus me voir, ce n'était pas dans un but politique.

D. N'est-ce pas vous qui avez remis à *Darmès* le règlement de la société communiste qui a été saisi chez lui?

R. Oui, Monsieur; mais c'était plutôt par curiosité qu'autrement.

D. N'est-ce pas vous aussi qui lui avez remis l'écrit intitulé: *Qualités de l'homme vraiment moral?*

R. Oui, Monsieur, puisque vous avez reconnu mon écriture.

A *Darmès:*

D. Vous venez d'entendre ce qu'a dit *Borel* Vous avez soutenu que ces papiers vous les aviez trouvés dans la rue. Persistez-vous dans cette allégation?

R. Je n'ai plus rien à répondre. Quand je paraîtrai à la barre, je répondrai aux questions que vous me ferez l'honneur de m'adresser, avec le plus de précision qu'il me sera possible, mais, dans ce mo-

ment-ci, je n'ai rien à répondre de plus que ce que j'ai déjà dit.

D. Vous avez également menti à la justice quand vous avez nié que vous fussiez allé avec *Valentin Duclos* faire une visite à *Borel;* car *Borel* le reconnait et *Valentin* aussi. Avez-vous quelque chose à répondre ?

R. Je n'ai rien à répondre.

D. Vous avez désiré que le marchand de bric-à-brac, que vous aviez indiqué, fût confronté avec vous. Cette confrontation a eu lieu, et vous savez maintenant que cet homme a déclaré que non-seulement il ne vous a pas vendu l'ouvrage sur lequel se trouve le nom de M. *Chatry-Lafosse,* mais qu'il n'a jamais eu cet ouvrage en sa possession. Par conséquent, vous restez sous l'inculpation d'avoir volé cet ouvrage dans la maison où il se trouvait.

R. Cet homme a dit ce qu'il a voulu.

8e interrogatoire subi par *Borel,* le 5 février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous avez signalé un nommé *Deligny* comme chef présumé d'une fraction des communistes; connaissez-vous de vue cet individu ?

R. Il est possible que je l'aie vu, mais je ne me le rappelle pas.

D. Par qui en avez-vous entendu parler ?

R. J'en ai entendu parler vaguement par des individus appartenant à la société que je ne saurais indiquer; on m'a dit qu'il était limeur, et qu'il avait travaillé à la boyauderie comme ouvrier serrurier.

D. Savez-vous s'il a des frères?

R. Je ne le sais pas, mais je crois bien que oui. Je me rappelle même maintenant qu'il en a un qui est tôlier, mais c'est bien du limeur que l'on m'a parlé comme appartenant à la Société.

Et aussitôt nous avons fait amener devant nous le nommé *Deligny* et l'avons mis en présence du nommé *Borel.* Celui-ci a dit: « Je reconnais cet individu pour le tôlier dont j'ai parlé; c'est le frère de l'ouvrier limeur. »

Et le nommé *Deligny,* de son côté, dit: « Je reconnais le nommé *Borel* que vous me représentez, pour avoir travaillé avec lui dans le cours des dernières années. »

9e interrogatoire subi par *Borel,* le 20 février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous avez dit que vous connaissiez comme chef d'une fraction des communistes le nommé *Belleguise,* charron, rue de la Tour-d'Auvergne; savez-vous si *Darmès* était en rapport avec cet individu?

R. Non, Monsieur, je n'en sais rien; mais *Darmès* était en rapport avec un nommé *Édouard,* charron, travaillant avant mon arrestation avec *Belleguise,* à la boyauderie près la barrière du Combat, et je sais que cet *Édouard* était très-lié avec *Belleguise.*

D. Quelle raison avez-vous de croire que *Darmès* connaissait *Édouard?*

R. Voici comme je le sais : A l'époque des coalitions, il y eut un rassemblement d'ouvriers à Pantin; *Darmès* s'y trouvait; il m'invita à prendre un verre de vin, et je le vis avec *Édouard* chez le marchand de vin.

D. Comment connaissez-vous le nommé *Édouard?*

R. J'ai un frère qui travaille de l'état de forgeron dans l'établissement de la boyauderie, et c'est par lui que je l'ai connu.

D. Quel motif avez-vous de supposer qu'*Édouard* fait avec *Belleguise* partie des sociétés?

R. Je le tiens d'*Édouard* lui-même, et je sais que *Belleguise* connaît *Jean-Jacques Pillot.* Ils étaient, comme je vous l'ai dit, de leur côté, plus exaltés que nous; c'étaient eux qui, au moyen de collectes, aidaient *Pillot* à faire ses brochures et à les répandre. Quant à nous, nous n'admettions pas toutes les doctrines de *Pillot.* Au reste, à cet égard, *Racarie,* s'il voulait parler, pourrait vous en dire beaucoup

plus. Le *Grand-Louis* le pourrait encore mieux, car c'était lui qui passait dans la société pour être en rapport avec la direction supérieure.

D. Avez-vous eu quelque entretien sur ces matières avec *Belle guise ?*

R. A vrai dire, je n'ai point eu avec lui d'entretien politique; mais nous avons causé ensemble de la communauté et de l'abolition du système monétaire.

D. Et vous a-t-il dit qu'il était à la tête d'une fraction communiste?

R. Non, Monsieur; mais je l'ai appris dans la société, je ne saurais plus dire par qui.

INTERROGATOIRES DE PÉRIÈS.

PÉRIÈS (Antoine-Victor), *âgé de 32 ans, tondeur de draps, né à* Reims (Marne), *demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 83.*

1er interrogatoire subi, le 9 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. N'êtes-vous pas connu sous le nom de *Champagne?*

R. Oui, Monsieur, j'ai été souvent appelé de ce nom, attendu que je suis de Reims en Champagne.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Borel (Aimé)*, mécanicien?

R. Je ne connais pas d'individu de ce nom.

D. Vous vous trompez; vous connaissez *Borel,* et vous avez fait avec lui, et chez vous, à une époque récente, des expériences de poudre fulminante.

R. Voilà quelque chose que je ne connais pas.

D. Borel le déclare, et vous n'êtes amené ici que pour donner des explications sur vos rapports avec lui. Votre dénégation, évidemment inexacte, annonce que vous auriez un intérêt à cacher la nature des relations que vous auriez avec cet individu.

R. Ce *Borel,* si je le connais, je ne le remets pas. Il faudrait que je le visse pour le remettre; mais je renie les faits dont vous venez de parler.

D. La preuve de la véracité des déclarations de *Borel,* au sujet des expériences dont je vous parle, c'est qu'on a même saisi chez vous le petit banc sur lequel les expériences ont été faites.

R. Les traces de brûlure que vous remarquez sur ce banc proviennent des traces d'une chaufferette de terre ou de fers à repasser.

Nous avons ici retiré du scellé apposé sur ce banc le prospectus du journal *le Populaire,* pour l'année 1840, et nous avons replacé le petit banc sous un nouveau scellé, avec étiquette signée par nous et le greffier.

D. Vous ne niez vos rapports avec *Borel* que parce que, comme lui, vous appartenez à la société des Communistes, dans laquelle on connaît même votre grade?

R. Je nie appartenir à cette société, et n'y suis ni soldat ni chef.

D. Par *Borel,* vous avez connu *Darmès,* et probablement ses projets; et c'est pour ce motif encore que vous niez vos rapports avec *Borel?*

R. Je ne connais pas du tout ce nommé *Darmès;* je n'ai appris son nom que par les journaux.

D. Avez-vous déjà été l'objet de poursuites?

R. Jamais.

2e interrogatoire subi par *Périès,* le 12 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Je vous interpelle de nouveau sur les expériences de poudre fulminante qui ont été faites chez vous. Comment croyez-vous que *Borel* pourrait donner sur cette opération des détails aussi précis, si ces expériences n'avaient point eu lieu?

R. Il y a malentendu.

D. Il y a si peu malentendu, que *Borel* a fait connaître non-seulement votre nom, mais le surnom que vous reconnaissez être le vôtre, et en outre votre profession et votre demeure. Comment concilier ces indications avec un malentendu?

R. Je ne puis expliquer comment cet homme a pu dire de pareilles choses.

D. Il y a plus : cette expérience n'a été faite chez vous que parce

que vous, *Périès,* aviez parlé à quelqu'un qui se trouvait chez vous en même temps que *Borel,* de la recette qu'avait ce dernier pour faire cette poudre; et c'est alors qu'en votre présence *Borel* a montré à la faire. Niez-vous également ce fait?

R. Je suis ignorant complétement de tout ceci.

D. Voici de nouvelles planches qui ont été saisies hier chez vous en présence de votre femme, et sur lesquelles il existe des traces de carbonisation. N'est-ce pas sur ces planches qu'auraient eu lieu ces expériences?

R. La plus grande de ces planches provient de la couverture d'un baquet; je ne peux pas vous dire d'où proviennent les taches que vous me montrez. Quant à la petite, elle provient d'une douve de tonneau, et vous savez que ces planches sont souvent carbonisées.

D. Vous êtes, sur tous les points, dans la contradiction la plus frappante avec les déclarations de *Borel;* celui-ci n'avait aucune espèce d'intérêt à convenir qu'il avait fait chez vous des expériences de poudre. Cet homme n'est point votre ennemi, et les détails circonstanciés dans lesquels il entre sur le fait qui a eu lieu chez vous, ne permettent pas de supposer de méprise ou de malentendu; vous avez donc un intérêt à nier tout à la fois, et vos rapports avec *Borel,* et ce qu'il a fait chez vous. Cet intérêt mérite l'examen de la justice, et vous serez, sous ce rapport, l'objet de ses investigations.

R. Je persiste à dire qu'il y a méprise; que je ne connais pas *Borel;* que je n'appartiens pas aux sociétés, et que je suis poursuivi et détenu par erreur en ce moment.

3[e] interrogatoire subi par *Périès*, le 27 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France.

D. Vous faites partie de la *société Communiste?*

R. Je ne fais partie d'aucune société.

D. La procédure l'a parfaitement établi; vous occupez même un grade dans cette société.

R. Je n'y suis pas plus comme gradé que comme soldat.

D. Je sais bien que vous avez nié avoir fait partie de la société; mais j'espérais que vous auriez fait quelques réflexions et que vous conviendriez de la vérité. Votre obstination à nier des faits établis par l'instruction ne peut que vous compromettre davantage.

R. Pour que je fusse compromis, il faudrait qu'il y eût des cas, et il n'y en a pas. Tout ce qui me tourmente, c'est de perdre mon ouvrage par suite de quelque quiproquo.

D. Si vous perdez votre ouvrage dans ce moment-ci, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous; non-seulement vous avez un grade dans la *société Communiste,* mais ce grade est celui d'agent révolutionnaire. C'est en cette qualité que vous avez été en rapport avec *Borel.*

R. Je ne connais pas *Borel.*

D. Comment osez-vous dire que vous ne connaissez pas *Borel?*

R. J'ai déjà dit que si je le connaissais, ce ne pouvait être qu'indirectement. Je pourrais connaître un homme bon ou mauvais, cela ne me compromettrait pas; pourquoi donc nierais-je un homme?

D. Je vous ai fait une observation dans votre intérêt; vous la méconnaissez, ce sera tant pis pour vous. C'est aussi en votre qualité d'agent révolutionnaire que vous connaissez *Lionne?*

R. Je ne sais pas si je connais l'un ou l'autre; je travaille bourgeoisement, et je connais pas mal de monde.

D. Vous connaissez si bien *Borel,* qu'après les coalitions d'ouvriers, *Borel* voulant quitter Paris, vous avez fait une collecte pour lui, et vous lui avez remis 20 francs, produit de cette collecte.

R. Je ne connais pas plus l'un que l'autre.

D. Votre obstination à nier des faits notoires donne beaucoup à penser sur votre culpabilité.

R De quoi suis-je coupable? Je ne me suis jamais aventuré dans rien; je ne veux que le bien par le bien.

D. Vous connaissez si bien *Borel,* que quand il est revenu à Paris, le 16 octobre, vous l'avez reçu chez vous.

R. Il faudrait que je le visse pour savoir si je le connais.

D. Vous l'avez reçu le 16 chez vous, et vous avez fait avec lui un essai de poudre non détonante.

R. Je n'ai jamais brûlé pour un liard de poudre; jamais chose pareille n'a été faite chez moi, ni devant moi.

D. Lors de cette expérience de poudre faite chez vous, il y avait une troisième personne, que vous connaissez sous le nom de *Gros-Joseph.*

R. Non, Monsieur.

D. Cette poudre a été composée par *Borel,* avec une addition d'alun jointe à de la poudre ordinaire.

R. Je n'ai aucune connaissance de cela; personne ne pourra dire qu'il ait vu chez moi une chose pareille.

D. L'expérience dont je vous parle a été faite avec une canne-fusil, dans votre chambre, et l'on a tiré contre une planche.

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Vous avez demandé tout à l'heure de quoi vous étiez coupable, je vais vous le dire. C'est vous qui êtes le chef de *Darmès* dans la société des Communistes, et comme tel il a dû suivre vos directions.

R. Mettez que c'est moi qui ai tiré le coup. Je ne puis que vous répéter que je ne suis ni gradé, ni soldat dans la société; ceux qui ont dit le contraire ont menti.

D. Vous vous êtes plusieurs fois trouvé avec *Darmès* chez un petit marchand liquoriste qui demeure à l'entrée du faubourg où vous-même vous demeurez.

R. Il est possible que *Darmès* me connaisse: il a, dans ce cas, l'avantage de connaître un honnête homme; je n'en dirai pas autant de lui. Je me suis sans doute trouvé là ou ailleurs avec d'autres que lui.

D. Tout ce que je viens de vous dire là est avoué par l'un des

hommes qui y a participé avec vous; persistez-vous dans vos dénégations?

R. Oui, Monsieur, je persiste. Je n'ai aucune connaissance ni d'une chose ni de l'autre. La chose existerait d'avoir fait un essai de poudre chez moi, comme elle aurait été faite sans intention coupable, il n'y aurait rien là qui pût me compromettre; par conséquent, je n'aurais aucune raison à nier.

D. Persistez-vous dans vos dénégations?

R. Oui, Monsieur.

Après que le prévenu a signé, et avant qu'il se retire, nous l'avons interpellé de nouveau ainsi qu'il suit :

D. N'avez-vous pas écrit de votre main un papier qui a pour titre : *Qualités de l'homme vraiment moral?*

R. Je ne pourrais vous dire oui ou non sans avoir vu ce papier.

D. N'avez-vous pas remis ce papier à *Borel,* qui en aurait pris copie?

R. Je ne m'amuse pas beaucoup à écrire, j'ai assez de peine à écrire pour mes affaires; en tous cas, si *Borel* a copié une chose que j'aurais écrite, ce n'est pas devant moi.

D. N'avez-vous pas aussi remis à *Borel* un écrit portant pour titre : *Règlement de la société des Communistes?*

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais eu ces papiers-là chez moi. J'ai quelquefois parlé de communauté avec des hommes qui étaient ou qui n'étaient pas communistes, je n'en sais rien. Après cela, il est certain que c'est une chose que je voudrais voir réaliser dans l'intérêt de l'humanité; mais je voudrais qu'elle se réalisât par le bien : car, moi, je veux le bien, et, voulant le bien, je ne peux pas me rendre coupable d'un crime.

4[e] interrogatoire subi par *Périès*, le 12 février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec l'inculpé *Bouge*.

D. Reconnaissez-vous l'individu que je vous représente?

R. Oui, Monsieur, sous le nom de *Joseph.*

Bouge, de son côté, dit qu'il reconnaît l'inculpé comme son voisin, mais qu'il ne sait pas son nom.

D. A *Périès :* Est-ce là l'individu qui est venu chez vous avec *Borel* pour faire l'expérience dont vous êtes convenu?

R. Oui, Monsieur, et voici comme cela s'est fait : *Borel* et *Joseph* étaient alors sans ouvrage; ils allaient ensemble pour se promener; mais la pluie étant venue, ils montèrent chez moi, et on parla de faire une expérience de poudre. Je demandai si cela faisait du bruit, et quand on m'eut assuré qu'il n'y avait rien à craindre, je l'ai laissé faire sans y prendre part. Je n'ai pas fait attention à celui qui a chargé la canne, mais cela n'a pas fait beaucoup de bruit; seulement il y eut un carreau de cassé par un ricochet du projectile.

D. A *Bouge :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai pas voulu dire ce qui en était, parce que j'ai su qu'on avait autrefois tiré sur le Roi avec une arme pareille, que je craignais que l'on m'accusât d'avoir la même intention, et que l'on me fît un crime de la possession de cette arme; mais je n'en ai fait aucun usage. Nous sommes venus à parler de chasse, et *Borel* a dit qu'il avait un procédé pour faire de la poudre qui ne détonnait pas, et c'est à la suite de cette conversation qu'eut lieu cette expérience.

D. A *Périès :* N'a-t-il pas été question, dans cette entrevue, de la manière dont *Darmès* aurait chargé ou aurait dû charger son arme?

R. Non, Monsieur.

D. A *Bouge :* Avez-vous entendu ce propos?

R. Je n'en ai pas entendu parler.

D. Qu'est devenue la canne dont vous vous êtes servi?

R. Je l'ai vendue à un paysan que j'ai trouvé dans la plaine des Vertus; il m'en a donné vingt francs. Je m'en suis défait il y a peut-être deux mois, lors des premières neiges.

INTERROGATOIRES DE RACARIE.

RACARIE (Louis-Auguste-François), *âgé de 23 ans, mécanicien, né à* Paris, *y demeurant, rue du Petit-Hurleur, n° 4.*

1er interrogatoire subi, le 10 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris?

R. Je suis arrivé à Paris vers le milieu d'octobre, le 15 ou le 16.

D. D'où veniez-vous?

R. Dès le commencement de septembre, je suis allé à Ham, travailler chez le sieur *Bernard,* ancien ouvrier de Paris, pour qui j'ai été embauché par le sieur *Meyer,* rue Popincourt, n° 5. De Ham, je suis allé chercher de l'ouvrage dans diverses villes, notamment à Arras, à Douai et à Boulogne. J'ai quitté cette dernière ville le mardi 13, sur les une heure, à pied. J'étais avec un sieur *Borel,* qui était venu de Ham avec moi. Nous avons été à pied de Boulogne à Beauvais; nous sommes allés coucher, le mardi soir 13, dans un village un peu au-dessus de Breteuil, à dix lieues de Boulogne; le lendemain mercredi 14, nous avons fait dix ou douze lieues, et nous avons couché du côté de Pont-Rémy; enfin, le jeudi 15, après une journée de plus de quinze lieues, nous sommes arrivés à Beauvais dans la soirée; nous y avons pris à neuf heures du soir la diligence du Plat-d'Étain, qui descend à Paris, au carré Saint-Martin, à l'enseigne du Plat-d'Étain. Je me suis fait inscrire à mon nom à la diligence, et *Borel* sous celui de *Teyssier,* qu'il porte quelquefois. Nous sommes arrivés à Paris sur les cinq heures et demie, six heures du matin, le vendredi 16. *Borel* a quitté la voiture à la barrière, et moi je suis allé, en quittant le Plat-d'Étain, voir mon frère à sa boutique, rue Saint-Denis, près du passage Saucède, chez le sieur *Lormeau,* layetier.

D. Êtes-vous bien sûr des dates que vous indiquez?

R. Oui, Monsieur, et les registres des diligences le prouveront

suffisamment. J'ai même tout à l'heure été conduit par votre ordre au Plat-d'Étain, où le commissaire de police a constaté ces dates précises.

D. N'est-ce pas vous qui aviez fait venir *Borel* à Ham, pour y travailler?

R. Non, Monsieur; c'est *Bernard* qui lui avait écrit.

D. Savez-vous pourquoi *Borel* portait le nom de *Teyssier?*

R. Non, Monsieur, je ne le sais pas.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous *Borel?*

R. Il y a plusieurs années; j'ai travaillé avec lui dans les ateliers.

D. *Borel* ne vous a-t-il pas parlé de *Darmès* et de *Valentin Duclos?*

R. Jamais *Borel* n'a prononcé ces noms devant moi.

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Oui, Monsieur, il y a deux ou trois ans, à l'occasion de la sortie de Paris des frères *Chaveau.*

D. Par qui avez-vous appris, le jour de votre arrivée, l'attentat commis sur la personne du Roi?

R. Je ne l'ai su que deux jours après mon arrivée à Paris, parce que, le premier jour, j'étais fatigué, et que je suis resté couché une grande partie de la journée.

2e interrogatoire subi par *Racarie,* le 17 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous m'avez écrit pour ajouter quelque chose à vos déclarations précédentes. Je vous invite à faire connaître exactement à quelle époque et dans quelles circonstances vous avez connu le nommé *Borel* et vous vous êtes lié avec lui.

R. Il y a trois ans environ que je connais le nommé *Borel.* Je fis

sa connaissance en travaillant avec lui chez le sieur *Pawels,* à la barrière Poissonnière; mais je suis resté sans le voir depuis cette époque. Je l'ai rencontré dans le temps des coalitions; il me dit qu'il était sans ouvrage. J'avais écrit à Ham, au sieur *Bernard,* pour en avoir, et je partis quelques jours après. Comme il m'avait demandé si je pouvais lui procurer de l'ouvrage dans cet endroit, je priai le sieur *Bernard* de l'employer, et, quelques jours après, celui-ci lui écrivit de venir.

D. Borel vous avait certainement dit pour quel motif il quittait Paris?

R. Non, Monsieur; et je ne savais pas qu'il fût poursuivi par la police.

D. Vous étiez certainement trop lié avec *Borel,* et vous avez vécu avec lui dans une trop grande intimité à Ham, dans vos voyages et à Boulogne, pour ne pas avoir appris de lui la circonstance des poursuites dont il était l'objet.

R. Il ne m'a pas dit ce qu'il avait fait ni s'il était poursuivi.

D. Il paraît que vous-même vous n'avez quitté Paris qu'à raison de l'inquiétude que vous donnait votre conduite dans les affaires de coalitions d'ouvriers?

R. J'étais malade à cette époque; je sortais de l'hospice du Midi seulement depuis quatre ou cinq jours.

D. A Ham, vous étiez connu sous le nom de *la République.*

R. Il y a huit ou dix ans que l'on m'appelle ainsi, parce que je portais dans ces temps une petite casquette rouge.

D. L'instruction constate, au contraire, que cette qualification ne vous était donnée qu'à raison de l'exaltation de vos opinions politiques, et les magistrats délégués par la Cour des Pairs ont constaté les odieux propos que vous aviez tenus dans ce sens à Ham.

R. Je n'y ai pas tenu de propos politiques. Je ne m'occupe jamais de politique.

D. Qu'étiez-vous allé faire à Boulogne avec le nommé *Borel?*

R. Nous n'étions allés à Boulogne, en revenant de Douai, qu'avec

l'intention de gagner le Havre par mer. *Borel,* qui y avait des connaissances, espérait y trouver de l'ouvrage; mais le besoin d'argent nous fit revenir à Paris. A Boulogne, j'ai fait des démarches pour me procurer de l'ouvrage.

D. L'instruction a, au contraire, constaté que vous n'aviez fait aucune démarche pour travailler.

R. J'affirme que je me suis présenté dans une fabrique de toile pour les navires.

D. Vous êtes-vous occupé de trouver de l'ouvrage à *Borel?*

R. Je ne me suis pas occupé de *Borel.*

D. Cet individu vous a-t-il dit qui il connaissait au Havre?

R. Non, Monsieur.

D. A Boulogne, n'avez-vous pas reçu un avis quelconque pour vous rendre à Paris?

R. Non, Monsieur.

D. Et *Borel?*

R. Je suis sûr que devant moi il n'a rien reçu.

D. Vous êtes parti de Boulogne le mardi 13 octobre; vous êtes arrivé le jeudi 15, dans la soirée, à Beauvais, qui est à trente-six lieues de Boulogne; vous avez fait ce long trajet à pied; quel intérêt si pressant aviez-vous à faire aussi rapidement une si longue traite?

R. C'est parce que nous étions à court d'argent.

R. Si vous étiez si gênés, comment avez-vous pu prendre la voiture à Beauvais?

R. Il nous restait quelque argent, et encore ai-je été obligé de laisser mon parapluie en nantissement.

D. Quel a été, depuis Ham jusqu'à Boulogne, l'itinéraire de votre voyage?

R. De Ham, nous sommes allés coucher dans un village dont je ne me rappelle plus le nom; le lendemain nous avons gagné Arras, où nous avons logé en face l'atelier du sieur *Alaite:* c'était un di-

manche. Le lundi, je suis allé chez le sieur *Alaite*. D'Arras, nous sommes allés à Douai, où nous avons couché dans une auberge portant pour enseigne : *Au nouveau rivage*. Le maître de cet établissement nous a conduits lui-même le lendemain chez divers tôliers, pour avoir de l'ouvrage, et de là à la fonderie royale, où j'ai parlé au capitaine d'artillerie. De là nous sommes allés à Saint-Omer, puis à Écueil, situé à six lieues de Boulogne, et enfin dans cette dernière ville.

D. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit, que vous avez dû avoir avec *Borel* des rapports politiques qu'il est aujourd'hui pour vous d'une extrême importance de faire connaître. Divers renseignements révèlent d'ailleurs que vous appartenez comme lui à la *société des Communistes,* et ce que l'on sait de vos antécédents et de vos principes politiques autorise suffisamment cette présomption.

R. *Borel* ne m'a rien dit; mais, en admettant qu'il m'eût dit *ce qu'il y a de pis au monde,* cela ne veut pas dire que je sois coupable.

D. Évidemment *Borel* vous a fait quelques confidences sur le nommé *Darmès* et sur le nommé *Duclos*.

R. Il ne m'a point parlé de ces individus.

D. Outre la condamnation que vous avez subie en 1838, n'avez-vous pas été condamné, à Ham, à trois jours de prison, pour tapage?

R. Oui, Monsieur, pour avoir fait du bruit dans une église, il y a de cela quatre ou cinq ans.

3e interrogatoire, subi par *Racarie,* le 2 février 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous faites partie de la société des *Communistes?*

R. Non, Monsieur.

D. Non seulement vous en faites partie, mais vous y avez un grade.

R. Je l'ignore absolument; de mon côté, je vous promets que je n'en ai pas fait partie.

D. C'est parce que vous faisiez partie de la société, ainsi que *Borel*, que vous l'avez fait venir à Ham, sachant qu'il se trouvait à Paris dans une position fâcheuse.

R. Je vous promets que ce n'est pas dans une vue d'association que je lui ai procuré de l'ouvrage chez M. *Bernard*, à Ham, où j'étais embauché moi-même; c'était uniquement dans la pensée de lui rendre service; ce n'est même pas moi, c'est M. *Bernard* qui lui a écrit de venir à Ham.

D. Vous avez tenu à Ham, pendant que vous y étiez, les propos les plus odieux : vous avez dit notamment qu'il fallait descendre Louis-Philippe; il y a sur ce fait des témoignages positifs.

R. Jamais je n'ai tenu de semblables propos. Pour s'occuper de politique, il ne faut pas avoir le travail en tête, et vous pouvez demander chez tous les maîtres où j'ai travaillé si je n'étais pas uniquement occupé de mon travail.

D. Si, comme vous le dites, vous ne vous occupez pas de politique, comment se fait-il que vous fussiez connu parmi les ouvriers sous le nom de *Révolution?*

R. Je n'étais pas connu sous le nom de *Révolution;* mais sous celui de *République*. Ce nom-là m'avait été donné il y a huit ans, dans l'atelier où j'étais en apprentissage, parce que, dans ce temps-là, je portais une casquette rouge, et le nom m'en est resté; cela ne tenait pas du tout à l'opinion : et, la preuve, c'est qu'il n'y a que les anciens ouvriers qui m'ont connu autrefois, qui m'appellent de ce nom-là.

D. Vous êtes si bien de la société des *Communistes* que je vais vous représenter un règlement de cette société qui est écrit en entier de votre main.

Représentation faite d'un écrit commençant par ces mots : *Citoyens, jusqu'ici la règle de nos devoirs*. . . et finissant par ceux-ci : *par ceux qui, à l'avenir, seront affiliés*. Le prévenu dit : Je puis vous assurer que ce n'est pas mon écriture

D. Cette pièce a été comparée à d'autres pièces écrites par vous

et les experts n'ont pas eu le plus petit doute sur l'identité des deux écritures ?

R. Je ne sais pas cela.

D. Savez-vous où cette pièce a été saisie?

R. Non, Monsieur.

D. Elle a été saisie chez *Darmès,* qui était comme vous de la société dont cette pièce contient le règlement ?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

INTERROGATOIRES DE BOUGE.

BOUGE *dit* le GROS-JOSEPH (Joseph-Dominique), *âgé de 41 ans, ouvrier-mécanicien, né à* Maubeuge (Nord), *demeurant à Paris, rue du Roi-de-Sicile, n° 12.*

1er interrogatoire subi, le 29 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec l'inculpé *Borel*.

D. Depuis combien de temps habitez-vous ce domicile?

R. Depuis le 8 de ce mois.

D. Où habitiez-vous auparavant?

R. Je demeurais rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 25.

D. A quel étage?

R. Au troisième.

D. Pendant que vous habitiez rue du Faubourg-Saint-Martin, n'avez-vous pas travaillé pour le chemin de fer de la rive gauche de la Seine?

R. Oui, Monsieur; il y a trois mois environ.

D. N'avez-vous pas cherché à y procurer de l'ouvrage à un certain mécanicien?

R. Oui, Monsieur. Un jour, il y a trois mois à peu près, j'ai rencontré dans la rue du Faubourg-Saint-Martin un mécanicien dont je ne sais ni le nom ni l'adresse, qui m'entendit dire à quelqu'un avec qui je causais que j'étais mécanicien, que je travaillais à la rive gauche, mais que je n'y retournerais pas parce que c'était trop loin. Alors il me proposa de lui procurer ma place et nous sommes allés ensemble aux ateliers de la rive gauche, mais il n'y a point été admis.

D. Quel est le signalement de cet individu?

R. Il m'a fait l'effet d'être plus grand que moi et d'être un peu voûté; il est pâle de figure; il n'est pas gras; je ne me rappelle pas bien son vêtement.

Et aussitôt nous avons fait avancer devant nous le nommé *Borel* et l'avons mis en présence du nommé *Bouge,* qui a dit :

Je ne reconnais pas bien ce monsieur; il n'avait pas de barbe comme aujourd'hui; néanmoins je ne dis pas que ce n'est pas lui; c'est bien un homme de cette taille-là.

Ayant fait retirer le nommé *Borel* nous avons continué d'interroger l'inculpé *Bouge* comme suit :

D. Rappelez-vous mieux dans quelle circonstance vous avez vu l'individu qui vient de vous être représenté.

R. Comme je vous l'ai dit, c'est dans la rue.

D. L'instruction a établi que vous aviez vu la personne que je viens de mettre en votre présence chez le nommé *Périès* dit *Champagne,* qui demeure rue du Faubourg-Saint-Martin, 83.

R. Je ne connais pas *Périès* dit *Champagne.*

D. Pourtant vous êtes allé chez cet individu, que vous savez fort bien être apprêteur de chapeaux.

R. Je ne connais pas cet homme.

D. Vous avez fait chez cet homme des expériences de poudre non détonnante?

R. Je ne connais pas la chimie.

D. Il n'est pas nécessaire de connaître cette science pour les expériences qui ont été faites en votre présence chez *Champagne,* et qui consistaient à mélanger de l'alun avec de la poudre ordinaire?

R. Je ne sais pas ce dont on veut me parler.

D. Remarquez bien qu'en niant des faits qui sont aussi positivement acquis et prouves, vous donnez à penser que ces expériences avaient un but que vous avez intérêt à cacher à la justice. Je vous invite donc à réfléchir à ce qui vous est dit, à la certitude où vous

devez être que l'on a la preuve de ce qui s'est passé entre vous, *Borel* et *Périès,* et à abandonner un système de dénégations qui peut faire suspecter si gravement vos actes?

R. Je ne connais pas tout cela, je n'ai pas fait d'expériences.

D. Vous aviez, à cette époque, en votre possession un fusil-canne, avec lequel ces expériences ont été faites, et vous savez parfaitement que cette arme a été chargée avec une tête de vis et que la poudre a été reconnue de peu de portée?

R. Je ne sais pas ce que cela veut dire.

D. Qu'est devenue cette canne?

R. Je n'en ai pas à moi; j'en ai eu comme d'autres entre les mains parce que, avant juillet et depuis, j'ai travaillé dans cette partie.

D. Pour qui avez-vous fait des cannes-fusils?

R. En dernier lieu, et depuis juillet 1830, j'ai travaillé chez le sieur Lacassagne, qui demeurait autrefois rue du Faubourg-Montmartre, n° 5 *bis ;* nous y faisions des fusils-cannes.

D. Ceci explique que vous ayez pu avoir entre les mains une arme de cette nature, et confirme d'autant plus les déclarations qui vous sont faites.

R. J'aurais une canne que je ne m'en cacherais pas. On peut bien avoir une arme chez soi.

D. Voici deux tubes qui ont été ce matin saisis chez vous et qui sont chacun revêtus d'une culasse et percés d'une lumière : ces deux tubes sont, sans doute, les fragments de la canne-fusil que vous avez portée chez *Périès,* et qui a servi aux expériences?

R. Ces deux tubes n'ont jamais été liés entre eux; ce sont deux bouts de ferraille.

D. Dans l'état où ils sont, et tels que vous les avez façonnés, ils forment deux petits canons; quelle devait en être la destination?

R. J'ai été volé il y a quatre ans, et j'avais eu l'idée d'adapter à ma serrure ces deux canons ou de les faire correspondre à ma serrure

par un moyen mécanique de manière qu'ils pussent blesser ceux qui entreraient dans ma chambre.

D. Où demeuriez-vous quand vous avez été volé?

R. Rue de Montmorency, n° 45.

D. Ayant changé de domicile vous ne pouviez pas naturellement penser que vous seriez l'objet d'une seconde soustraction.

R. Cela aurait pu arriver encore.

D. Où sont les autres pièces de la batterie?

R. Elle n'était pas encore faite; d'ailleurs j'ai réfléchi que je pourrais me frapper moi-même, et j'ai laissé cela là.

D. Avez-vous parlé à quelqu'un de ce projet?

R. Oui, Monsieur.

D. A qui?

R. Quand j'ai été volé, il y a 4 ans, j'ai dit dans les ateliers que je ferais une mécanique quelconque pour tâcher de tuer les voleurs s'il en venait encore chez moi, mais je ne l'avais pas encore faite.

D. Quand avez-vous fait ces deux tubes?

R. Il y a deux ou trois ans que j'ai fait ces deux canons.

D. Je vous fais observer que le travail en serait rouillé s'il y avait deux ou trois ans qu'ils étaient faits.

R. Je les ai gardés dans une commode.

D. L'un est terminé et l'autre ne l'est pas, ce qui annonce que vous vous en occupiez actuellement?

R. Je les avais laissés là.

D. Où avez-vous acheté ces tubes?

R. Rue de Lappe, chez un ferrailleur dont je ne sais ni le nom ni l'adresse.

D. Je dois vous faire remarquer que la présence à votre domicile de ces deux armes suspectes, rapprochée des expériences de poudre que vous avez faites et que vous déniez, rapprochée sur-

tout de vos rapports avec *Borel* et *Périès* dit *Champagne*, que vous prétendez ne pas connaître, autorisent contre vous de très-graves soupçons dans les faits imputés à ces deux individus. C'était dans la vue d'un attentat contre la personne du Roi que vous avez fabriqué ces canons?

R. Il faut que quelqu'un m'en veuille pour avoir dit cela.

D. On a saisi chez vous les livres que je vous représente?

R. Oui, Monsieur.

D. *Le Voyage en Icarie*, écrit communiste, révèle suffisamment la nature de vos opinions.

R. Je l'ai acheté sans le connaître, et par occasion, chez un marchand de vins.

D. Voici aussi un livre intitulé: *Chansons républicaines;* de qui tenez-vous ce livre?

R. Je l'ai trouvé dans la rue.

D. Quel est cette lettre signée *Elisa Beaumont*, que je trouve parmi vos livres?

R. Je l'ai trouvée dans la rue: elle est en anglais, et je n'ai pas pu la lire; d'ailleurs, elle ne m'est pas adressée.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Courtait?*

R. Je ne le connais pas.

D. Vous êtes signalé comme étant en rapport avec ce nommé *Courtait*, comme membre des *Sociétés secrètes*, avec *Périès* dit *Champagne*, l'un des chefs communistes, et comme étant affilié vous-même à cette association?

R. Je ne fais point partie des sociétés.

D. Chez qui travaillez-vous actuellement?

R. Chez le sieur *Durand*, et j'y travaille depuis deux ou trois mois environ.

Ici nous avons fait ramener dans notre cabinet le nommé *Borel*, et nous lui avons demandé dans quelles circonstances il avait connu

le nommé *Bouge*, que nous lui mettions en sa présence. Le nommé *Borel* a dit :

Je ne sais pas le nom de cet individu ; je sais seulement qu'il est mécanicien et que je l'ai vu chez *Périès* dit *Champagne*, comme je vous l'ai dit. C'est celui-ci qui le connaît. Monsieur n'a pas cherché à me faire du mal, puisqu'il a voulu me procurer de l'ouvrage au chemin de fer de la rive gauche.

Le nommé *Bouge* persiste à dire qu'il ne reconnaît pas la personne que nous mettons en sa présence.

2e interrogatoire subi par *Bouge*, le 12 février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Pouvez-vous indiquer précisément l'endroit que vous habitiez lorsque vous fûtes, comme vous le prétendez, victime d'une soustraction frauduleuse ?

R. C'est, comme je vous l'ai dit, rue de Montmorency. Je me rappelle maintenant que c'est n° 45.

D. Où demeuriez-vous lorsque vous avez confectionné les batteries des canons saisis chez vous?

R. Je demeurais rue de Montmorency : il y a deux ans que j'ai quitté cet endroit.

D. Je dois vous faire connaître qu'il a été déclaré, par un homme de l'art, que le travail de ces batteries était tout récent.

R. Cela est resté propre, mais n'est pas récent.

D. C'est, au contraire, à une époque très-rapprochée que vous avez fait ce travail?

R. Primitivement, j'avais, comme je vous l'ai dit, eu l'idée de faire une batterie pour les voleurs ; mais j'avais renoncé à cette idée-là, de peur de me frapper moi-même.

Depuis, j'ai eu la pensée de faire une batterie pour tirer les

corbeaux dans les neiges; mais j'ai eu une autre inquiétude, c'est qu'on crût que je faisais une *machine infernale,* et que l'on me prît pour cela : c'est pour cette raison que je n'ai pas voulu continuer.

D. De combien de canons se serait composée cette machine?

R. Des deux seulement que l'on m'a saisis.

D. Combien aviez-vous de cheminées pour les batteries?

R. Je n'en avais qu'une, puisqu'une seule est placée.

D. Pourtant on en a encore trouvé hier deux autres dans votre appartement.

R. Cela ne dit rien.

D. Cela dit au contraire qu'il devait y avoir au moins trois canons, puisque l'un des canons en est déjà pourvu d'une, et que deux autres étaient encore chez vous.

Et aussitôt nous avons levé le scellé apposé sur un paquet désigné comme contenant des objets saisis, le 11 courant, au domicile du nommé *Bouge.*

Il a reconnu que les cheminées qui s'y trouvaient lui appartenaient, et il a prétendu que l'une d'elles ne valait rien, et qu'il aurait mis celle qui eût été bonne.

D. Voici treize balles de petit calibre que l'on a saisies chez vous; à quoi les destiniez-vous?

R. C'était pour fondre; elles proviennent d'une vieille draperie de lit.

D. N'était-ce pas plutôt pour charger votre canne-fusil?

R. Je n'avais pas de canne-fusil.

D. *Périès* et *Borel* déclarent positivement que c'est vous qui aviez apporté la canne-fusil qui a servi à l'expérience de la poudre de *Borel?*

R. Que voulez-vous que je fasse, si ces hommes ont intérêt à me perdre?

D. Il paraît que c'est vous qui avez intérêt à dissimuler la vérité, car vous êtes en désaccord formel avec eux.

R. Je ne sais pas ce qu'ils veulent me dire.

D. Ainsi vous niez toujours connaître *Périès* dit *Champagne?*

R. Je ne connais pas.

INTERROGATOIRES DE ROBERT.

ROBERT (Jean), *âgé de 32 ans, teinturier, né à* Maison-Réale (Basses-Alpes), *demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, n° 9.*

1er interrogatoire subi le 24 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Depuis combien de temps êtes-vous à Paris?

R. Il y a huit ans. J'habitais, avant d'y venir, mon pays natal, où j'étais instituteur pendant l'hiver. Lorsque j'arrivai à Paris, je m'y établis teinturier-dégraisseur, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 68. N'ayant pas réussi, je vendis mon fonds à un nommé *Dutertre,* qui a fait de mauvaises affaires, et depuis trois ans je suis ouvrier chez des teinturiers-dégraisseurs. Je travaille en ce moment chez la dame *Médal,* rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 35.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Considère?*

R. Je ne le connais pas.

D. Cependant vous avez été vu chez cet individu, à Montmartre?

R. Je réponds que je n'y suis pas allé, puisque je ne le connais pas.

D. Vous y avez été vu avec le nommé *Darmès?*

R. La première fois que j'ai connu son nom, c'est sur le *Siècle,* après l'attentat.

D. Vous connaissez le nommé *Simard?*

R. Oui, Monsieur.

D. Où l'avez-vous vu?

R. Je le connais par sa femme.

D. Je vous demande où vous l'avez vu?

R. Je ne me le rappelle pas; mais je le connais particulièrement, puisque je suis le parrain de son fils.

D. Ainsi cet homme ne peut se méprendre sur vôtre identité, et il vous connaît de son côté; il ne saurait vous prendre pour un autre.

R. Oui, Monsieur, il me connaît bien.

D. *Simard* déclare vous avoir vu chez *Considère,* à Montmartre.

R. Je n'y ai jamais été, je ne le connais pas.

D. Pourquoi, à une époque récente, avez-vous cherché à vous procurer des caractères d'imprimerie?

R. Je n'ai pas cherché à m'en procurer.

D. A cette époque, vous avez dit que vous étiez engagé dans une affaire grave et que vous jouiez votre tête?

R. Je n'ai jamais parlé de cela.

D. Vous avez également dit que vous vouliez faire confectionner des fusils-cannes, pour atteuter à la vie du Roi?

R. Je n'ai jamais parlé de cela.

D. Vous avez été vu souvent chez le sieur *Boutteville,* aux Trois-Couronnes; qu'alliez-vous faire dans cet endroit?

R. Je n'y ai jamais été.

D. Vous êtes signalé comme l'un des membres les plus ardents de la société des Communistes ou travailleurs; vous avez eu des rapports avec *Darmès;* vous venez de nier tout à l'heure des faits qui sont acquis à la procédure, et ces dénégations mensongères prouvent que vous n'êtes point sans intérêt dans cette affaire. Votre conduite sera examinée sous ce rapport par la justice.

Pas de réponse.

Lecture faite a persisté, et n'a voulu signer; et, avant qu'il ne sortît, nous avons fait entrer le nommé *Simard,* et nous lui avons dit : Reconnaissez-vous le nommé *Robert,* ici présent?

R. Oui, Monsieur; c'est le teinturier-dégraisseur dont je vous ai

parlé. Je suis allé avec lui deux fois chez *Considère;* nous y avons vu *Darmès,* comme je vous l'ai dit. *Robert* a engagé avec ce dernier la conversation sur l'abolition de l'argent. Je me rappelle que ce jour-là se trouvaient, avec *Darmès,* le cocher de cabriolets que je vous ai signalé et un petit jeune homme de vingt à vingt-deux ans ou vingt-trois ans, bien habillé, ayant un paletot et un gilet rouge. *Darmès,* qui était avec ces deux personnes, parla plus, ainsi que les deux autres, avec *Robert* qu'avec moi. *Darmès* lui dit : Vous êtes bien plus avancé en raisonnement que nous autres et vous devez avoir des livres qui traitent de ces matières. C'est alors que j'offris : *Ni Châteaux ni Chaumières,* et c'est ainsi que *Darmès* a été amené à venir à la maison.

D. La conversation n'a-t-elle pas porté sur une autre question que sur celle de l'abolition de l'argent?

R. Je vous promets que je ne m'en rappelle pas un seul mot.

D. La question d'abolissement de l'argent entre pour fort peu de choses dans l'écrit : *Ni châteaux ni chaumières;* et, pour être conduit à offrir cet ouvrage, que vous aviez lu, il fallait qu'il fût question dans cet entretien d'une autre matière. N'était-ce pas la communauté des biens?

R. C'était bien toujours sur la communauté, mais je ne me rappelle pas ce que l'on en a dit.

D. Depuis, vous avez vu *Robert* chez *Considère?*

R. J'y suis retourné une fois avec lui, mais *Darmès* n'y était pas.

D. Qu'y avez-vous fait cette seconde fois?

R. Nous n'avons fait qu'y boire. Je crois que *Considère* n'y était pas. La première fois, *Robert* ne m'a pas paru avoir de conversation avec *Considère,* je crois qu'il lui a seulement dit bonjour.

D. Et vous ne savez pas s'il le connaissait?

R. Non, Monsieur.

D. Vous avez été fort lié avec *Robert,* et vous avez dû savoir quelque chose des mauvais projets qu'il a pu nourrir contre la personne du Roi?

R. Je vais vous dire la vérité.... On me sait indiscret, on sait que je bois quelquefois, et qu'alors, je parle trop; de sorte que, si on avait eu quelque chose en train, on ne me l'aurait pas dit.

D. Vous supposez donc que *Robert* aurait pu être pour quelque chose dans certains projets plus ou moins graves?

R. Je ne sais pas si *Robert* fait partie de sociétés secrètes; mais je sais qu'il est communiste; je sais aussi qu'il est bavard, et j'ai souvent entendu des hommes lui en faire le reproche.

Nous avons fait extraire le nommé *Duclos,* et l'avons mis en présence du nommé *Simard,* qui a dit: C'est bien là la figure du cocher de cabriolet qui était avec *Darmès;* seulement cet homme n'était pas habillé comme aujourd'hui: il avait une blouse et une casquette; je remarque aussi que ses cheveux étaient moins longs.

Duclos dit ne pas connaître le nommé *Simard.*

Représentation faite du nommé *Racarie,* le nommé *Simard* dit ne pas le reconnaître pour le jeune homme de vingt à vingt-deux ou vingt-trois ans, vêtu d'un paletot et d'un gilet rouge, qui se trouvait avec *Darmès* et le cocher.

D. Je reviens encore à ce que je vous ai dit sur les sociétés secrètes, dont on vous inculpe si sérieusement de faire partie; et ce qui le prouve, c'est que vous avez récemment annoncé qu'elles allaient se centraliser, et qu'avant trois mois le Gouvernement serait renversé?

R. Je vous jure que je n'ai pas parlé de cela, et que je ne sais rien sur les sociétés secrètes.

2e interrogatoire subi par *Robert,* le 24 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec le témoin *Fagard.*

Et aussitôt nous l'avons mis en présence du nommé *Fagard,* et avons demandé à ce dernier s'il le reconnaissait pour l'individu qu'il avait vu avec *Darmès* au moment de son attentat, il a répondu négativement.

Lecture faite, le nommé *Fagard* a seul signé avec nous et le greffier, *Robert* ne le voulant.

3e interrogatoire subi par *Robert*, le 12 février 1841, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec le témoin *Simard* et l'inculpé *Darmès*.

Nous avons fait amener devant nous, étant à la Conciergerie avec le comparant, le nommé *Robert*, et nous avons interpellé le sieur *Simard* de nous déclarer s'il reconnaissait l'individu ici présent pour s'être trouvé avec lui et *Darmès* chez *Considère*.

Simard répond affirmativement.

Robert dit alors : Je me suis en effet rappelé depuis mon interrogatoire avoir été deux fois à Montmartre vers le printemps dernier.

D. A *Robert:* N'y avez-vous pas eu, avec certains individus, une conversation sur la communauté et sur l'abolition de l'argent ?

R. J'ai parlé philosophiquement du *Voyage en Icarie*.

D. Toujours au même : Et vous ne vous rappelez pas les personnes avec qui vous étiez?

R. Non, Monsieur; je ne connaissais pas les autres.

D. N'a-t-il pas été question de l'ouvrage intitulé : *Ni Châteaux ni Chaumières ?*

R. Je ne pense pas en avoir parlé.

D. N'avez-vous pas revu depuis ces personnes-là?

R. Non, Monsieur; je ne me le rappelle pas.

Lecture faite, chacun a persisté en ce qui le concerne et a signé.

Et, le même jour, nous avons fait entrer le nommé *Darmès*, *Simard* s'étant retiré; et l'avons mis en présence du nommé *Robert*, et avons demandé à ce dernier s'il le reconnaissait. Il a dit ne pas le reconnaître, ajoutant: «Je ne dis pas que cet homme ne «fût pas chez *Considère* quand j'y ai été, mais je ne le reconnais pas».

Darmès, de son côté, dit ne pas reconnaître le nommé *Robert*.

INTERROGATOIRE DE GUÉRET.

GUÉRET (Louis-Georges), *âgé de 25 ans, né à* Belle-Isle-en-Mer, *ébéniste, demeurant à Paris, rue Saint-Gervais, n° 1er.*

Interrogatoire subi, le 19 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous êtes connu sous le nom du *Grand-Louis?*

R. Je n'ai pas de sobriquet.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Borel?*

R. Je ne le connais pas.

D. Et le nommé *Périès* dit *Champagne ?*

R. Je ne le connais pas.

D. Et le nommé *Rosier ?*

R. Je ne le connais pas.

D. Ces hommes appartiennent comme vous au comité directeur de la *société des Communistes*, à laquelle vous êtes inculpé d'être affilié, et dans laquelle vous avez même le grade d'agent révolutionnaire?

R. C'est faux.

D. En cette dernière qualité, vous avez connu le nommé *Darmès ?*

R. Non, Monsieur.

D. Il y a plus, vous connaissiez même le projet qu'il avait d'attenter aux jours du Roi?

R. C'est également faux.

D. Vous fréquentiez l'établissement du nommé *Considère*, à Montmartre?

R. Je n'y suis jamais allé une seule fois, et je défie qu'on puisse me le prouver.

D. Vous avez assisté au banquet de Belleville?

R. Je n'ai assisté qu'à celui où MM. *Lafitte* et *Arago* se sont trouvés; c'est le premier qui s'est donné.

D. Votre participation dans la *société des Communistes*, avant les coalitions d'ouvriers; votre conduite dans ces affaires; le rôle que vous avez joué lors de l'attaque du poste Mauconseil; les menées auxquelles vous vous êtes livré depuis votre sortie de prison, en octobre dernier; l'organisation que vous avez depuis lors donnée à la *société des Communistes;* le grade que vous y occupez, et vos rapports présumés avec *Darmès*, communiste comme vous, donnent lieu aux poursuites nouvelles dont vous êtes l'objet, tant pour complicité avec cet individu que pour affiliation à une association illicite.

R. Je nie faire partie d'aucune association: je me suis trouvé à un banquet; j'ai signé la pétition de la réforme électorale; mais je me suis toujours tenu dans la légalité.

Nous mentionnons ici que l'inculpé avait d'abord répondu affirmativement à la question que nous lui avions faite s'il était connu sous le nom de *Grand-Louis*, et que c'est lors de la lecture du présent interrogatoire qu'il a demandé à rectifier cette première déclaration.

Lecture faite, a refusé de signer.

INTERROGATOIRES DE BELLEGUISE.

BELLEGUISE (Étienne-Alexandre), *âgé de 50 ans, né à* Sainte-Marguerite-de-l'Hôtel, *canton de Breteuil* (Eure), *charron, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 3.*

1er interrogatoire subi, le 20 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Depuis quand habitez-vous dans cette rue?

R. Il y a deux ans que j'y habite avec ma femme et mes deux filles J'y ai pour 300 francs de loyer.

D. Êtes-vous établi comme charron ?

R. Non, Monsieur; je suis ouvrier, et depuis le 14 décembre je travaillais aux ateliers de charronnage de la butte Saint-Chaumont.

D. Où travailliez-vous avant le 14 décembre?

R. Avant cela, et à partir du 10 octobre, autant que je puis le croire, j'avais entrepris la fourniture des brouettes pour les forts détachés; à partir de cette époque, j'ai travaillé chez *Dégré*, rue de Milan, n° 2, à confectionner les brouettes; c'est lui qui me fournissait le bois et le chantier. J'ai livré successivement ces brouettes jusqu'au nombre de cent, et je dirigeais moi-même ces travaux. Je travaillais chez *Dégré*, et avec un nommé *Bourgouin.*

D. Ainsi, à partir du 10 octobre, vous passiez vos journées chez *Dégré*, à confectionner ces brouettes?

R. Oui, Monsieur.

D. Cependant, le 15 octobre, dans l'après-midi, entre cinq et six heures, vous n'étiez pas rue de Milan ?

R. Cela est vrai; j'étais ce jour-là auprès du cimetière de Montmartre, dans le chantier que M. *Dégré* possède en cet endroit.

D. Comment savez-vous précisément que le 15 octobre vous étiez dans cet endroit?

B. C'est que ce jour-là, comme les autres, je travaillais toujours dans le chantier de M. *Dégré, extra mutos.*

D. Où avez-vous appris l'attentat commis sur la personne du Roi ?

R. Le lendemain même, chez un marchand de vin situé au bout du chantier de M. *Dégré,* et par le fils même, qui m'en a parlé.

D. Précisez davantage avec qui vous travailliez quand ce crime a été commis?

R. Avec le nommé *Bourgouin,* qui demeure rue Jessaint, à La Chapelle; le deuxième était un sieur *Joseph,* charron, dont je ne sais pas la demeure; le troisième, un nommé *Tourangeau,* charron, qui travaille depuis huit jours à la butte Saint-Chaumont.

D. Le 15 octobre, entre cinq et six heures, vous avez été vu sur la place de la Concorde; qu'y faisiez-vous?

R. Je vous promets, sur ma tête et sur mon existence, que je n'y étais pas.

D. Vous êtes signalé non-seulement comme vous étant trouvé sur la place de la Concorde le 15 octobre, au moment où *Darmès* a commis son crime, mais encore comme l'un des chefs de la société communiste, à laquelle appartient cet individu?

R. Je suis blessé de ce que l'on peut me croire complice d'un homme qui a attenté à la vie du Roi, car je crois que personne n'a le droit d'attenter à la vie d'un autre individu, et je suis un homme moral qui n'aime pas le sang. J'ai toujours protesté, et je protesterai toujours de ces principes; je ne fais pas non plus partie des sociétés secrètes.

D. Je vous fais observer que vous ne mettez pas la même assurance à repousser cette imputation de faire partie des sociétés secrètes?

R. Je n'en suis pas plus que dans ces choses-là.

D. Pourtant, on a trouvé chez vous tous les écrits qu'on rencontre chez les hommes qui appartiennent à ces sociétés?

R. Je ne me rappelle pas de qui je tiens tous ces écrits, mais j'ai eu l'*Almanach populaire* ou *Journal du Peuple;* j'ai eu la *Tribune du Peuple*, de Pillot.

D. Vous connaissiez donc cet individu?

R. Oui, Monsieur; je fréquentais son église quand il chantait la messe.

D. Vous l'avez revu depuis?

R. Oui, Monsieur, et je suis allé à son domicile pour chercher des brochures.

D. Vous êtes aussi allé à son banquet?

R. Oui, Monsieur.

D. Qui vous avait donné un billet pour ce banquet?

R. C'est un garde national que je ne connais pas.

D. En outre, on a trouvé chez vous, écrites de votre main, diverses phrases que je vous représente, sur le principe de la communauté?

R. C'est moi qui ai écrit cela, mais je l'ai copié sur un écrit que j'ai trouvé.

D. Vous connaissez un nommé *Lemprun?*

R. Je ne le connais qu'indirectement, pour l'avoir vu au banquet de Belleville, où il recevait les billets: il y était en garde national.

D. Vous connaissez également le nommé *Considère?*

R. J'ai vu son nom sur le journal, et parce qu'il a été arrêté avec sa mère et sa femme.

D. Comment avez-vous si bien remarqué le fait de ces trois arrestations?

R. Cela m'a frappé à cause de l'âge de sa mère

D. Il est à notre connaissance que vous êtes allé chez *Considère,* et que vous y avez tenu des propos sur un dépôt de fusils sur lequel vous avez dit qu'on pourrait mettre la main, en cas d'insurrection?

R. Je ne suis jamais allé chez *Considère* et je ne sais pas de quoi vous voulez parler.

D. Vous avez vu chez *Considère* un nommé *Borel,* dont vous devez parfaitement vous souvenir?

R. Je ne connais pas cet individu.

D. Pourtant il vous connaît parfaitement, car il sait très-bien votre domicile et votre profession?

R. Jamais je n'ai entendu parler de ce nom-là.

D. D'où connaissiez-vous *Deligny*?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous niez tous les faits qui vous sont prouvés par l'information, et je vous engage à réfléchir davantage dans vos réponses?

R. Quand un homme dit la vérité, il ne peut pas réfléchir plus longtemps.

D. Vous serez poursuivi tant à raison des présomptions de complicité qui s'élèvent contre vous dans l'attentat de *Darmès,* que pour votre affiliation déjà positivement établie dans la société des Communistes?

R. Je n'ai rien à me reprocher.

Lecture faite, l'inculpé a persisté et a signé avec nous et le greffier; et, après avoir signé la première page, l'inculpé a dit qu'il craignait d'approuver par sa signature les questions que nous lui avons adressées, et qu'en conséquence il ne voulait pas signer davantage.

2e interrogatoire subi par *Belleguise,* le 27 janvier 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le baron *Girod* (de l'Ain), Pair de France.

D. Vous savez qu'il résulte d'une déclaration formelle, que vous faites partie de la société communiste; que vous y avez même un grade

assez élevé; que vous avez parlé d'un dépôt d'armes sur lequel il serait facile, en certains cas, de mettre la main; vous avez ajouté que ces fusils n'avaient pas de pierre. Vous étiez en relation avec *Darmès;* on a trouvé chez vous des écrits qui prouvent votre affiliation aux sociétés secrètes; vous êtes convenu vous-même que vous connaissiez *Pillot,* l'un des chefs de la société Communiste. Je vous fais observer qu'en présence de tous ces faits, il est impossible de ne pas croire que vous jouez un rôle important dans la société Communiste. Vos dénégations à cet égard ne feraient qu'ajouter à votre culpabilité?

R. Je défie qu'aucune personne puisse dire que j'aie été le moins du monde dans ces affaires-là. J'ai été amateur des idées comme les autres; les journaux avaient tant parlé de tout cela. Que vous dirai-je, moi? ce banquet, auquel j'ai assisté, on disait que M. *Laffitte,* que d'autres Députés devaient y assister; j'ai voulu voir cela; mais quand je suis entré, je n'ai vu que des officiers de la garde nationale; je n'y connaissais personne.

D. Il ne s'agit pas seulement du banquet de Belleville, il s'agit de votre participation à l'attentat de *Darmès* et du rôle actif que vous jouiez dans la société?

R. Je suis innocent de ces affaires-là; je ne me suis jamais mêlé de choses pareilles.

D. Vous persistez à ne pas vouloir répondre autrement que vous ne l'avez fait jusqu'ici?

R. Je ne peux pas vous parler de choses auxquelles je n'entends rien. J'ai vu qu'il était question des communistes dans le petit prospectus qui a été saisi chez moi; mais je ne connais pas leur objet.

D. Vous êtes particulièrement signalé pour vous être trouvé le 15 octobre sur la place de la Concorde, attendant le résultat de l'attentat de *Darmès*.

R. Je n'ai rien à répondre. Quand les choses ne sont pas à ma connaissance, je n'ai rien à répondre. Le 15, j'ai travaillé à mes brouettes, puisque je devais en livrer cent pour le 20; et même je n'ai pas pu les livrer pour le 20, elles ne l'ont été que le 25.

D. On peut parfaitement travailler à des brouettes, et trouver une heure pour assister à un mauvais coup.

R. Ce que je peux vous dire, c'est que je suis innocent de tout ce que vous me dites là.

D. Non-seulement vous êtes de la société Communiste, et vous en êtes l'un des chefs, mais vous faites plus particulièrement partie d'une fraction de la société qui est plus prête à agir que les autres.

R. Je n'ai rien à répondre, si ce n'est que cela n'est pas vrai.

Lecture faite, a déclaré qu'il ne pouvait signer une chose dans laquelle on l'accusait de ce qu'il n'a pas fait.

INTERROGATOIRE DE MARTIN DIT ALBERT.

MARTIN (Albert-Alexandre) *dit* ALBERT, *âgé de 25 ans, mécanicien, né à* Bury (Oise), *demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, n° 131.*

1er interrogatoire subi, le 7 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous reconnaissez les brochures que je vous représente pour avoir été saisies chez vous?

R. Oui, Monsieur.

D. Que faites-vous d'un si grand nombre d'exemplaires des mêmes imprimés?

R. Quand je trouvais à les placer, je le faisais, parce que j'étais sans ouvrage.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Aimé Borel,* mécanicien?

R. Je ne le connais pas.

D. Pourtant cet homme a couché chez vous?

R. Je ne le connais pas, ainsi il n'a pas couché chez moi.

D. Vous connaissez cet individu sous plusieurs rapports, et surtout pour appartenir comme vous aux communistes?

R. Je ne sais ce que vous voulez dire.

D. La preuve que vous appartenez à la société des Communistes résulte, non-seulement des renseignements acquis par l'information, mais même des écrits qui ont été saisis chez vous?

R. Ces écrits ne sont pas prohibés.

Lecture faite, n'a voulu signer.

2e interrogatoire subi, par *Martin*, le 2 février 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, et confrontation de cet inculpé avec l'inculpé *Borel*.

D. Persistez-vous toujours à dire que vous ne connaissez pas *Borel*?

R. Je ne le connais pas, du moins sous ce nom-là.

D. Je ne sais sous quel nom vous pouvez le connaître, mais il ne paraît pas qu'il se fasse appeler d'un autre nom que du nom de *Borel*. Votre logeur déclare qu'il a vu souvent cet individu venir chez vous, et qu'il lui a remis votre clef plusieurs fois, avec votre autorisation, pour qu'il put passer la nuit chez vous pendant que vous étiez chez votre maîtresse?

R. Si je le voyais, il est possible que je le reconnaisse. Quelle partie fait-il?

D. C'est un mécanicien comme vous. Au reste, si vous avez donné asile à *Borel* c'est qu'il était comme vous de la société Communiste et que vous saviez qu'il était fort compromis dans ce moment-là?

R. Je ne sais pas si *Borel* fait partie de la société Communiste; mais, quant à moi, je n'en suis pas.

D. Vous connaissez aussi *Valentin Duclos*, propriétaire de cabriolets?

R. Non, Monsieur, je ne le connais pas.

D. Vous le connaissez si bien que, depuis que vous êtes en prison, sachant qu'il y était aussi, vous avez cherché à vous mettre en communication avec lui, et vous lui avez crié, de manière à être entendu par lui : *Ils ne sauront rien, sois tranquille! Valentin Duclos*, de son côté, a cherché à vous indiquer qu'il vous avait compris, en frappant deux ou trois fois du pied?

R. Il est bien vrai que j'ai cherché à causer avec un prisonnier qui était à côté de moi; je ne savais pas que cela fût défendu, parce que c'est la première fois que je suis en prison; mais je n'ai rien dit de ce que l'on vous a rapporté.

D. Vous prétendez que vous n'êtes pas de la société Communiste et cependant vous avez, dans cette société le grade d'agent révolutionnaire?

R. Je ne connais pas du tout ce titre-là.

D. Comme *Borel* faisait partie de la société et qu'il y avait un grade, cela explique votre liaison avec lui.

R. Il est bien vrai que j'avais à la maison des ouvrages qui parlaient de la communauté; mais on peut chercher à s'instruire sans faire pour cela partie de sociétés secrètes.

D. Vous étiez donc chargé de la distribution des brochures du sieur *Cabet;* car on en a trouvé chez vous un grand nombre d'exemplaires?

R. Je n'étais pas chargé de les distribuer, mais j'en vendais quand je trouvais l'occasion d'en vendre, parce que j'avais un bénéfice sur la vente.

Et de suite nous avons donné l'ordre d'amener devant nous le nommé *Borel,* que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui représentant le prévenu *Martin :*

D. Connaissez-vous la personne ici présente?

R. Je ne la remets pas.

Le prévenu *Martin* dit, en désignant *Borel :* Je connais cette personne sous le nom d'*Aimé*.

A *Borel :*

D. Maintenant reconnaissez-vous la personne ici présente?

R. Maintenant, je la reconnais.

D. Vous avez été forcé de convenir que vous aviez été caché pendant plusieurs jours chez cette personne.

R. Je n'étais pas précisément caché.

D. Enfin, vous avez couché plusieurs fois chez *Martin* dit *Albert?*

R. Oui, Monsieur.

A *Martin* dit *Albert :*

D. Pourquoi vous êtes-vous obstiné tout à l'heure à nier ce fait?

R. Parce que je ne le connaissais pas sous le nom de *Borel.* Il y a des personnes qui me connaissent sous le nom d'*Albert,* et qui ne savent pas que je m'appelle *Martin.*

Borel dit : Moi, je ne le connaissais pas sous le nom de *Martin.*

D. Vous deviez vous connaître d'autant plus l'un et l'autre, que vous faisiez tous deux partie de la société Communiste. Vous, *Borel,* vous avez été obligé de convenir que vous étiez de la société et que vous y occupiez un grade. Vous avez dû savoir que *Martin* dit *Albert* était l'un des chefs de la société auquel, dans certains cas, vous pouviez être tenu d'obéir?

Borel dit : Cela, je l'ignore.

Martin dit : Moi, je soutiens que je n'ai pas fait partie de la société Communiste.

Borel ajoute : Je n'ai jamais eu avec *Albert* de communications relatives à la société.

A *Borel :*

D. Lorsque vous êtes revenu de Ham et que vous avez séjourné à Paris, avant de partir pour la Suisse, n'avez-vous pas couché plusieurs fois chez *Albert?*

R. Non, Monsieur; si j'y avais couché cette fois-là, je vous l'aurais dit. Je dois dire qu'*Albert* lui-même m'a dit que j'étais un sot de me cacher; que c'étaient de faux bruits que l'on faisait courir.

Albert dit : Je n'ai pas revu monsieur depuis qu'il a couché chez moi lors des coalitions d'ouvriers.

Lecture faite, ont signé.

INTERROGATOIRE DE DELIGNY.

DELIGNY (Aimé-Jean-Désiré-Joseph), *âgé de 32 ans, fumiste, né à* Douai (Nord), *demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, rue Léon, n° 4.*

Interrogatoire subi, le 6 février 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, et confrontation de cet inculpé avec *Borel*.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Valentin Duclos?*

R. Parce qu'il habite le même quartier que moi; j'y demeure depuis trois ans.

D. Il paraît que vous fréquentiez *Duclos?*

R. Je n'avais pas d'autres relations avec lui que de lui dire : bonjour, bonsoir, quand je le rencontrais.

D. Vous connaissez aussi un nommé *Belleguise,* charron, qui demeure à Montmartre?

R. Non, Monsieur.

D. Cependant vous avez travaillé pour l'administration générale des voitures, à la butte Saint-Chaumont?

R. Oui, Monsieur.

D. *Belleguise* y a travaillé avec vous, et il est impossible que vous ne le connaissiez pas?

R. Je connais bien des charrons, mais je ne connais pas celui-là.

D. Vous connaissez aussi un nommé *Borel,* mécanicien?

R. Non, Monsieur.

D. Vous ne niez connaître ces individus que parce qu'ils ap-

partiennent comme vous à la société des Travailleurs ou Communistes?

R. Je ne fais partie d'aucune société.

D. Pourtant vous êtes positivement signalé comme l'un des chefs de cette association?

R. C'est une erreur.

D. Pour qui travaillez-vous actuellement?

R. Je m'occupe de faire construire une maison à mon compte.

Ici nous avons mis en présence du nommé *Deligny* le nommé *Borel,* qui a dit: Je ne remets pas monsieur, et je ne crois pas l'avoir vu.

Déligny, de son côté, dit ne pas connaître *Borel.*

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Oui, Monsieur, et condamné à deux mois, dans l'affaire des poudres.

Et, le même jour, procédant à l'interrogatoire du nommé *Borel,* nous lui avons dit:

Est-ce de cet individu que vous avez entendu parler comme étant avec *Belleguise* un des chefs de la faction des Communistes?

R. Comme je n'ai jamais vu cet individu, je ne saurais vous le dire; et je vous assure, d'ailleurs, ne m'être jamais trouvé avec la personne que vous venez de mettre en ma présence.

INTERROGATOIRES DE DAVID.

DAVID (Jules), *âgé de 28 ans, teneur de livres, né à* Metz (Moselle), *demeurant à Paris, rue des Petites-Écuries, n° 13.*

Interrogatoire subi, le 22 janvier 1841, devant M. *Zangiacomi*, Juge d'instruction délégué.

D. Demeurez-vous depuis longtemps rue des Petites-Écuries?

R. Depuis le terme.

D. Où habitiez-vous auparavant?

R. Rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 89.

D. Comme teneur de livres, vous ne demeurez pas chez les personnes pour qui vous travaillez?

R. Non, Monsieur.

D. Pour qui travaillez-vous habituellement?

R. C'est une chose à laquelle je ne veux pas répondre, parce que vous m'avez déjà compromis par cette arrestation.

D. Vous êtes signalé comme appartenant aux sociétés secrètes, et occupant même un grade élevé dans celle dite des *Communistes* ou *Travailleurs?*

R. Je ne sais pas absolument ce que vous voulez me dire; vous parlez de travailleurs : tout le monde travaille......

D. Déjà plusieurs fois vous avez été signalé à l'autorité judiciaire à raison de votre participation dans ces sociétés, et les circonstances dans lesquelles vous êtes arrêté aujourd'hui donnent plus d'importance à cette imputation ?

R. Je n'ai pas plus à répondre à cette question qu'à celles que vous m'avez déjà faites. Je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

D. On vous inculpe d'avoir appartenu, dans le cours de l'année dernière, à l'association dite *Nationale*.

L'inculpé n'a pas fait de réponse.

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Jamais.

D. Connaissez-vous un nommé *Borel*, mécanicien?

R. C'est la première fois que j'entends citer ce nom-là.

D. Quel intérêt avez-vous à cacher le nom des personnes pour qui vous travaillez?

R. Je n'ai d'autre intérêt que de cacher mon arrestation à ces personnes, qui pourraient craindre que je ne les compromisse, et qui penseraient peut-être que je m'occupe de politique.

2e interrogatoire subi le même jour par *David*, devant le même magistrat.

Et, le même jour, nous avons de nouveau fait amener devant nous l'inculpé *David*, à l'effet de nous donner des explications sur les diverses pièces, au nombre de cinq, saisies à son domicile, et qui sont relatives au prix de fusils de munition et de matières incendiaires.

L'inculpé répond : Je devais partir prochainement pour l'Égypte avec un nommé *Lisoire*, ancien colonel au service de *don Miguel*; il m'avait prié de copier diverses notes sur des canons et fusils appartenant à *don Miguel*, et qui sont encore à Londres. J'avais aussi fait diverses évaluations sur des matières incendiaires, dont il est l'inventeur, et qui, je crois, se trouvent dans le département des Landes. Ce M. *Lisoire* demeure rue Pavée-Saint-Sauveur, n° 6; il pourra vous donner plus de détails à ce sujet.

D. N'avez-vous pas parlé de ces opérations à un nommé *Dorgal*?

R. Non, Monsieur; je ne connais pas cet individu?

D. Cet individu occupe cependant comme vous un grade dans cette société dont on vous accuse de faire partie.

R. J'ai déjà répondu que je n'appartiens à aucune société politique, et que je n'en connaissais même pas.

D. Depuis combien de temps êtes-vous à Paris?

R. Depuis 1832.

D. En quelle qualité êtes-vous venu à Paris?

R. J'avais voulu entrer au service; mais je n'ai pas suivi cette carrière; et, depuis lors, j'ai travaillé dans diverses maisons, tantôt comme copiste, et tantôt comme teneur de livres : ce sont là mes ressources et mes moyens d'existence.

INTERROGATOIRE DE DORGAL.

DORGAL (Louis-Étienne), *âgé de 30 ans, ébéniste, né à* Digne, (Basses-Alpes), *demeurant à Paris, rue de Crussol, n° 20* bis.

Interrogatoire subi, le 22 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous avez été arrêté lors des affaires des 12 et 13 mai 1839?

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque êtes-vous sorti de prison?

R. Le 23 octobre 1839, après cinq mois de prévention.

D. Depuis lors, vous avez été constamment signalé comme occupant un grade élevé dans la société Communiste ou des Travailleurs?

R. Je ne m'occupe pas de communauté, et je n'appartiens à aucune société, si ce n'est que je suis franc-maçon.

D. Dans ces derniers temps vous avez été particulièrement, ainsi que le nommé *Jules David*, teneur de livres, signalé comme chef d'une fraction importante de cette société?

R. Je réponds que je ne connais pas ces sociétés.

D. D'où connaissez-vous le nommé *David?*

R. Je ne le connais pas.

D. Vous avez également connu le nommé *Darmès?*

R. J'en ai entendu parler par les journaux, mais je ne le connais pas.

D. Comme chef de la société des Travailleurs, vous serez l'objet des investigations de la justice?

R. J'ai déjà dit que je n'appartiens à aucune société.

D. Je trouve dans vos papiers une lettre dans laquelle je lis ces mots : *S'il y a une réponse, la porter chez M. Blanchard, quai Bourbon, n° 17, île Saint-Louis*. De qui est cette lettre, et à quoi avait-elle trait?

R. C'est une lettre du Mont-Saint-Michel. Elle est du sieur ***Herbulet***, qui m'avait demandé des secours.

INTERROGATOIRE DE PILLOT.

PILLOT (Jean-Jacques), *âgé de 32 ans, homme de lettres, demeurant à Paris, impasse du Paon, n° 7.*

Interrogatoire subi, le 4 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Est-ce que vous n'êtes pas aussi à la tête d'une église?

R. Non, Monsieur : il y a trois ans de cela; j'ai cessé à cette époque.

D. Vous vous êtes cependant fort occupé jusqu'alors d'opinions religieuses?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez même été précédemment affilié à certaines associations?

R. J'ai prêché, mais je n'ai jamais été affilié proprement dit.

D. Avant 1828, n'avez-vous pas fait partie d'une association religieuse?

R. Non, Monsieur; avant 1828 j'étais au séminaire.

D. Mais en sortant du séminaire?

R. En sortant du séminaire, j'ai été professeur à Marennes, dans un établissement public.

D. Navez-vous fait partie, dans ce temps-là, d'aucune congrégation?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas été associé avec l'abbé *Châtel?*

R. Oui, Monsieur; jai prêché pendant huit mois avec l'abbé *Châtel.*

D. N'avez-vous pas fondé une église au Pecq?

R. Oui, Monsieur, mais je n'y ai prêché que trois fois. L'établissement a été fermé; il s'en est suivi une condamnation à six mois de prison.

D. A quel titre présidiez-vous le banquet de Belleville?

R. Je le présidais en qualité de membre de la commission. On devait nommer un président séance tenante, mais les personnes présentes à la réunion ne paraissaient pas très-disposées à une élection; d'autre part, cependant, il fallait bien que quelqu'un présidât afin de maintenir l'ordre, on me pria de le faire, et c'est comme cela que je m'en chargeai.

D. Comment s'étaient faites les invitations à ce banquet?

R. Par cartes portant le coût du banquet: une personne qui avait trois ou quatre connaissances en prenait trois ou quatre pour les distribuer. J'avais été chargé de les faire imprimer. Au reste, je vais vous expliquer comment et pourquoi a eu lieu le banquet de Belleville. Il y eut sur le boulevard Mont-Parnasse, chez un nommé *Constantin*, je crois, un banquet présidé par M. *Delestre*, et auquel assistaient MM. *Arago*, *Lafitte*, etc. J'avais été chargé de préparer un toast pour ce banquet; ce toast ne fut pas appelé, sans doute parce que le temps manqua. Certaines personnes crurent qu'on avait peut-être voulu empêcher la manifestation de certains principes, et elles me proposèrent de faire partie d'une commission qui se proposait d'organiser un second banquet, où seraient lus les toasts qui ne l'avaient pas été chez *Constantin*. Telle a été l'origine du banquet de Belleville.

D. Ce banquet de Belleville n'a-t-il pas eu pour principal but de propager les principes communistes?

R. Les propager, non; mais les mettre au jour, oui, cela est vrai. Il est certain que nous avons cru que nous pourrions, en cette occasion, mettre au jour un principe puisé dans *Mably*, *Thomas Moore*, *Babeuf*, *Buonarotti*; mais la pensée première de ce banquet a été celle que je vous ai dite.

D. Vous devez depuis long-temps connaître *Darmès*, car il a été de l'église française; il est communiste, et il faisait partie du banquet de Belleville?

R. Je n'ai jamais vu *Darmès* à l'église française. Il est possible qu'il fît partie du banquet de Belleville, mais je suis certain que ce n'était pas moi qui lui avais donné une carte. Jamais je n'ai vu ce nom, ni sur mes registres d'église, ni sur mes listes d'abonnés, ni sur celles des personnes auxquelles j'ai remis des cartes.

D. Il était cependant l'un de vos adeptes, car on a trouvé chez lui de vos écrits où il paraît qu'il faisait son éducation?

R. J'ignore si l'on a trouvé de mes écrits chez lui.

D. Vous êtes l'auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Ni châteaux, ni chaumières?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous êtes aussi l'auteur du premier compte-rendu du premier banquet communiste?

R. C'est moi qui suis l'auteur de tout ce qui a été prononcé sous mon nom dans ce banquet, mais le compte-rendu n'est pas de moi.

D. Vous connaissez un nommé *Halot,* peintre en porcelaine, demeurant rue d'Angoulême?

R. J'ai été rue d'Angoulême, chez M. *Halot,* non pour M. *Halot,* mais pour un jeune homme appelé *Dutertre*, auquel j'avais remis un certain nombre de mes brochures. Je suis allé pour savoir si mes brochures étaient vendues, mais je n'ai pas vu M. *Halot.*

D. Comment avez-vous fait connaissance de ce *Dutertre?*

R. Il est venu plusieurs fois chez moi à l'occasion du banquet de Belleville, pour avoir des cartes. On a dû trouver chez moi un certain nombre de reçus de lui pour des cartes que je lui avais remises.

D. N'êtes-vous pas aussi l'auteur d'un livre qui a pour titre : *Histoire des égaux?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'êtes-vous pas aussi l'auteur d'un écrit intitulé : *la Tribune du Peuple?*

R. Oui, Monsieur; c'est une publication historique que j'avais commencée et que j'ai interrompue il y a dix-huit mois.

D. N'avez-vous pas fait partie de la société des Saisons?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas fait partie de la société des Travailleurs?

R. Non, Monsieur; je ne fais partie d'aucune société.

D. Vous faites au moins partie de la société des Communistes puisque vous en êtes le chef?

R. Je ne sache pas qu'il y ait une société de ce nom. Lorsque dans mes écrits j'ai employé le mot communiste, c'était pour exprimer un principe, le principe du communisme, principe qui se trouve dans plusieurs écrits publiés dans ces derniers temps, et particulièrement dans un ouvrage de M. *Cabet,* qui certes a beaucoup plus parlé du communisme que moi.

D. Vous venez de prononcer le nom de M. *Cabet,* êtes-vous en rapport avec lui?

R. Non Monsieur, je ne le connais pas, mais j'ai lu ses ouvrages publiés il y a quelque temps sous le titre de : *Voyage en Icarie*, et ayant uniquement pour but de développer les principes de la communauté.

D. Vous dites qu'il n'y a pas de société Communiste, qu'il ne s'agit que d'exprimer un principe ; cependant on a trouvé chez *Darmès* un formulaire et un règlement d'une société qui prend ce nom ?

R. Quant à moi, j'ai toujours cru que les gens qui se disaient communistes n'avaient pour but que de propager des principes exprimés par *Buonarotti* d'abord, par M. *Cabet,* ensuite, et enfin par moi, si j'ai écrit quelque chose qui puisse être compris.

D. Connaissez-vous un nommé *Capet,* brocanteur.

R. Non Monsieur; j'ai connu en loge, dans la loge de la *Tolérance,* un nommé *Capet,* ouvrier ferblantier; ce *Capet* demeure rue du Temple, n° 43. Il m'a prié dans le temps de faire quelques

démarches à l'occasion d'une cafetière de son invention; mais il y a un an que je ne l'ai vu.

D. N'a-t-il pas fait partie du banquet de Belleville?

R. Non, Monsieur; du moins je ne me le rappelle pas.

D. Cependant on a trouvé son nom dans vos papiers?

R. Si son nom se trouve dans mes papiers, c'est qu'il a porté pour moi des livraisons de *la Tribune du peuple.*

D. Vous avez été engagé dans les ordres?

R. Non, Monsieur.

INTERROGATOIRES DE HALOT.

HALOT (Jules-Eugène), *âgé de 26 ans, peintre sur porcelaine, né à Paris, y demeurant, rue d'Angoulême, n° 14.*

1er interrogatoire subi, le 17 octobre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. D'où connaissez-vous le nommé *Darmès?*

R. Je ne le connais nullement.

D. Savez-vous de quoi il est inculpé?

R. Oui, Monsieur; je sais son nom pou l'avoir vu dans *le Messager,* le 15 courant.

D. Cet homme a eu évidemment des rapports avec vous? Je vous invite à consulter vos souvenirs?

R. Rien ne me rappelle ce nom-là.

D. C'est un frotteur, et peut-être savez-vous qu'il demeure rue de Paradis-Poissonnière?

R. Je ne connais pas de frotteur.

D. On a trouvé sur cet individu, au moment de son arrestation, un papier contenant exactement vos noms et votre adresse, et l'on ne peut attribuer ce fait au hasard?

R. Je ne puis me l'expliquer à moi-même.

D. C'est d'autant plus un devoir pour la justice de rechercher les rapports que vous pouvez avoir eus avec cet individu, que vos précédents sont connus d'elle et que vous avez été l'objet de poursuites pour politique?

R. Il est vrai que j'ai déjà été poursuivi, mais je ne connais pas cet individu.

D. Vous connaissez un nommé *Dutertre* jeune?

R. Oui, Monsieur, il travaille avec moi.

D. Le nom de cet homme figure à côté du vôtre dans le papier saisi sur *Darmès?*

R. Peut-être a-t-on abusé de mon nom, mais je ne puis pas m'expliquer cela.

D. Vous connaissez l'hostilité des opinions de *Dutertre* contre le Gouvernement, et cette coïncidence entre vos opinions et les siennes est une présomption de plus que ce n'est pas sans motifs que vos noms se trouvaient dans le portefeuille de *Darmès?*

R. Nous ne parlions jamais politique dans l'atelier.

D. On a trouvé chez vous une pétition à la Chambre des Députés; de qui la tenez-vous?

R. On l'a apportée en mon absence espérant probablement que je m'en chargerais : ce n'est pas la pétition de la réforme, mais celle contre les forts détachés.

D. Reconnaissez-vous le portefeuille que je vous représente pour vous appartenir?

R. Oui, Monsieur; il ne contient que des papiers indifférents.

Examen fait de ce portefeuille nous avons reconnu qu'il ne contenait rien de suspect et nous en avons fait la remise à l'inculpé.

D. Vous avez déjà été poursuivi pour matière politique?

R. Oui, Monsieur, trois fois. J'ai été arrêté deux fois et une seule fois l'objet de perquisitions. C'était pour l'affaire d'*Alibaud* et pour association.

2e interrogatoire subi par *Halot*, le 4 novembre 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez déjà été arrêté dans l'affaire de *Fieschi* ou d'*Alibaud?*

D. Je n'ai pas été arrêté dans l'affaire *Fieschi;* je l'ai été dans celle d'*Alibaud,* comme aujourd'hui, sans savoir pourquoi : du reste j'ai été relâché immédiatement.

D. N'appartenez-vous pas à la société des Communistes?

R. Je n'appartiens à aucune société.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Darmès?*

R. Je connais son nom.

D. Vous connaissez aussi sa personne?

R. Non, Monsieur : je le jure par tout ce qu'il y a de plus sacré; je connais son nom depuis le jour où j'ai été arrêté.

D. Connaissez-vous un écrit que je vous représente, et qui a pour titre : *Qualités de l'homme vraiment moral?*

R. Non, Monsieur, je ne connais ni l'écrit, ni l'écriture.

D. N'est-ce pas vous qui avez donné cet écrit à *Darmès?*

R. Non, Monsieur.

Nous avons également représenté au prévenu le verso de cet écrit, sur lequel on lit : *Halot, peintre en porcelaine, rue d'Angoulême, n° 14*, et nous lui avons adressé la question suivante :

D. Comment expliquez-vous cette circonstance?

R. Je ne saurais l'expliquer.

D. Je dois vous faire remarquer que cette circonstance est grave. Pour qu'un homme qui va commettre un crime ait un écrit sur lui, à ce moment-là, il faut qu'il attche du prix à cet écrit?

R. Cette circonstance est grave, sans doute, dans la forme, mais elle ne l'est pas dans le fond.

D. Cette adresse n'aurait-elle pas été donnée à *Darmès* comme l'indication d'un lieu où il pourrait se retirer, après avoir commis son attentat?

R. Je ne puis répondre qu'une seule chose à cette question; c'est que je ne connais pas *Darmès* et que je n'avais jamais entendu parler de lui avant mon arrestation. D'ailleurs, comment aurait-il pu se réfugier chez moi? Je n'ai qu'une chambre de garçon, que j'occupe, et mon atelier.

D. Vous passez pour être très-exalté dans vos opinions, et pour en avoir donné des preuves lors de l'exécution de *Morey?*

R. C'est une diffamation. Lors de l'attentat de *Fieschi,* j'étais au parc de Maisons, et j'étais très-loin de me douter qu'il se tramât quelque chose.

D. Que faisiez-vous au parc de Maisons?

R. J'étais à la campagne, chez un ami de mon père.

D. N'étiez-vous pas au dîner de Belleville?

R. Vous voulez parler du banquet communiste?

D. Oui, sans doute ?

R. Oui, Monsieur, j'y étais.

D. Par conséquent vous êtes communiste?

R. Non, Monsieur; je suis allé à ce banquet comme je serais allé à un banquet de toute autre opinion, pour voir ce qui s'y passait, ce qu'on y disait; c'était une démarche de pure curiosité.

D. Connaissez-vous le nommé *Pillot,* chef des Communistes ?

R. Non, Monsieur; je n'appelle pas connaître un homme que de l'avoir vu présider un banquet : c'est la seule fois que je l'aie vu.

D. Étiez-vous au banquet de Châtillon?

R. Oui, Monsieur.

D. Avec qui y étes-vous allé ?

R. J'y suis allé seul.

D. *Darmès* était aussi au banquet de Belleville et à celui de Châtillon ; est-ce que vous ne l'y avez pas vu ?

R. Je vous observe que je ne le connais pas ; je n'ai su son nom que le 15 au soir, dans un café, en lisant le *Messager*.

D. Faisiez-vous partie de la réunion d'ouvriers qui a eu lieu dans la plaine de Pantin ?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune association de travailleurs ; si je suis allé au banquet de Belleville et à celui de Châtillon, c'est qu'ils étaient autorisés.

D. Persistez-vous à dire que vous ne connaissez pas *Darmès*, et que vous ne reconnaissez pas l'écrit que je vous ai représenté tout-à-l'heure ?

R. J'ai dit la vérité, et j'y persiste.

D. Connaissez-vous un nommé *Valentin Duclos*, conducteur de cabriolets ?

R. Non, Monsieur.

INTERROGATOIRES DE DUTERTRE (FRÉDÉRIC).

DUTERTRE (Frédéric), *âgé de 27 ans, artiste peintre sur porcelaine, né à* Trieste, *demeurant à Paris, quai Napoléon, n° 13.*

1er interrogatoire subi, le 24 décembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous travailliez, avant le 15 octobre dernier, chez le nommé *Halot?*

R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi, depuis le 15 octobre, avez-vous cessé d'y paraître?

R. Parce que je n'y avais plus d'ouvrage.

D. Vous avez été, dès le 15 octobre, l'objet de poursuites comme complice de *Darmès;* ne serait-ce pas à raison de cette circonstance que vous auriez quitté *Halot?*

R. Non, Monsieur; je ne savais même pas que j'avais été poursuivi.

D. Votre nom s'est trouvé sur un papier dans la poche de *Darmès,* et il est difficile de croire que vous n'ayez point eu quelques rapports avec cet homme?

R. J'ignorais cette circonstance, et je ne me l'explique pas.

D. *Halot* et vous devez le connaître?

R. Je ne le connais pas, je le répète.

D. Depuis le 15 octobre, n'avez-vous pas quitté Paris?

R. Non, Monsieur: j'ai déménagé le 8 octobre et suis allé de la rue des Vertus au quai Napoléon; ce qui fait qu'on ne savait peut-être pas où je demeurais, mais je n'ai pas quitté Paris.

D. Avez-vous continué, depuis sa mise en liberté, de fréquenter le nommé *Halot?*

R. Je ne l'ai vu qu'une fois ou deux; il m'a même dit, ce qui m'a beaucoup étonné, qu'on lui avait parlé de moi, et de prendre mes précautions: comme je n'avais rien à me reprocher, j'ai continué de vivre comme par le passé.

Ici nous avons fait entrer dans notre cabinet le nommé *Fagard*, qui, examen fait du nommé *Dutertre*, a déclaré ne point le reconnaître pour l'individu qui était avec *Darmès* au moment de son attentat.

D. Au sieur *Dutertre :* Avez-vous déjà été arrêté?

R. Non, Monsieur.

2e interrogatoire subi par *Dutertre* (*Frédéric*), le 5 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

Nous avons converti en mandat de comparution la citation adressée au témoin, et l'avons interrogé comme suit:

D. N'avez-vous pas un frère aîné à Paris?

R. Non, Monsieur; je suis au contraire l'aîné, et j'ai un frère plus jeune que moi de trois ans.

D. Pourtant, vous paraissez être connu sous le nom de *Dutertre* jeune?

R. Non, Monsieur; je ne puis être désigné ainsi, puisque, je le répète, je suis l'aîné.

D. Cependant c'est bien vous qui travailliez chez le sieur *Halot*, et je vous ai montré ces mots: *Dutertre jeune*, accolés à ceux d'*Halot*, sur un papier trouvé sur *Darmès?*

R. Il est vrai que j'ai travaillé chez *Halot;* mais je n'en suis pas moins l'aîné de ma famille.

D. Quelle est la profession de votre frère?

R. Il est, comme moi, peintre sur porcelaine.

D. Ne connaîtrait-il pas, comme vous, le nommé *Halot?*

R. Oui, Monsieur.

D. N'aurait-il pas travaillé, comme vous, chez *Halot ?*

R. Oui, Monsienr.

D. Où demeure votre frère?

R. Je ne sais pas son adresse actuelle, et il y a quelque temps que je ne l'ai vu; il est garçon, et il loge tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Lecture faite, a signé.

INTERROGATOIRE DE DUTERTRE (Théophile).

Dutertre (Théophile), *âgé de 23 ans, peintre sur porcelaine, né à* Dresde (Saxe), *demeurant à Paris, rue du Grand-Prieuré, n° 14.*

Interrogatoire subi, le 11 janvier 1841, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Vous travaillez chez un sieur *Halot?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous y travailliez déjà dans le cours des mois d'août et de septembre dernier?

R. Oui, Monsieur; j'y suis employé depuis les mois de février et de mars derniers.

D. N'avez-vous pas fait connaissance par *Halot* d'un sieur *Borel?*

R. Non, Monsieur; je ne le connais pas.

D. Pourtant voici votre nom, *Dutertre jeune,* écrit de la main d'un sieur *Borel,* car c'est bien vous qui êtes *Dutertre jeune ?*

R. C'est bien moi qui suis *Dutertre jeune,* mais je ne connais pas *Borel,* et je ne sais pas ce que cela veut dire.

D. Comment expliquez-vous que cette inscription de votre nom avec votre qualité de *puîné,* écrite de la main de *Borel,* se soit trouvée en la possession de *Darmès,* auteur de l'attentat du 15 octobre ?

R. Ne connaissant pas le nommé *Borel,* je ne puis expliquer cette circonstance.

D. Votre nom se trouve au verso d'une espèce de formulaire de

l'association des Communistes, et tout indique que c'est parce que vous appartenez à cette société qu'il se trouve sur cette pièce, avec la désignation de la personne chez qui vous travaillez?

R. Je ne connais pas *Borel* ni d'autres; je ne sais pas ce que cela veut dire.

D. Vous devez connaître *Darmès*, qui comme vous appartenait à ces sociétés?

R. Je ne connais pas *Darmès*, et je me perds en conjectures sur la présence de mon nom sur ce papier. Je travaille régulièrement de mon état, et assurément je n'ai pas le temps de tremper dans de pareilles affaires.

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Non, Monsieur, jamais.

INTERROGATOIRE DE BIGUET.

BIGUET (Jules-Charles), *âgé de 42 ans, né à* Paris, *domestique au service de M.* Dubois, *architecte, demeurant au Palais-Bourbon.*

Interrogatoire subi, le 27 mars 1841, devant M. Zangiacomi, Conseiller à la Cour royale de Paris, délégué.

D. Depuis combien de temps habitez-vous Paris?

R. J'ai toujours habité Paris; ma mère était au service de M. Portal, premier médecin du Roi, qui m'a fait entrer, il y a 23 ans, chez M. Victor Dubois, aujourd'hui architecte du Roi et de M. le duc d'Aumale.

D. A quelle époque avez-vous commencé à connaître le nommé *Darmès?*

R. Lorsque j'étais tout jeune et que j'habitais encore chez M. Portal, avec ma mère, vers 1810 : *Darmès* était jockey dans la même maison, chez un M. Bourgeois, ancien juge au tribunal de cassation; *Darmès* pouvait avoir alors 2 ou 3 ans plus que moi, et c'est depuis ce temps-là que je le connais.

D. Depuis 1810, avez-vous continué d'avoir des rapports avec lui?

R. En 1812, il quitta ses maîtres : j'ignore chez qui il entra; mais je le revis depuis tous les cinq ou six ans. Vers 1818, il était chez M. le marquis d'Harcourt, Pair de France : quelques années après, vers 1825, se trouvant sans place, il vint me demander de m'intéresser à lui, et je le fis entrer chez M. le comte d'Auteuil, ancien aide de camp de M. le prince de Condé. Il y resta 2 ou 3 ans,

après quoi je lui procurai une place chez le frère de mon maître, bibliothécaire au Palais-Bourbon; il en sortit en 1829, et depuis je ne l'ai pas revu, si ce n'est toutefois chez le trésorier des Invalides où il était domestique; mais c'est dans le cours de cette même année 1829.

D. Ainsi, selon vous, il y aurait maintenant 12 ans que vous ne l'auriez vu?

R. Oui, Monsieur; j'en suis très-sûr, et je le jure.

D. Pendant que vous étiez en rapport avec lui, il existait donc une relation fort intime entre vous et lui?

R. Oui, Monsieur, c'étaient des relations d'enfance: nous avions été à l'école ensemble; nous nous étions vus chez ma mère, et nous étions liés comme on l'est en cas pareil.

D. Darmès, pendant le temps que vous l'avez connu si particulièrement, a dû vous parler politique?

R. Jamais je ne l'ai entendu parler politique.

D. Ainsi, avant 1829, il ne s'occupait pas de politique?

R. Du moins je ne l'ai jamais entendu en parler.

D. Et vous êtes bien sûr de ne l'avoir point vu depuis 1829 et de n'avoir point eu de conversation avec lui sur ce sujet?

R. Oui, Monsieur, j'en suis sûr.

D. Darmès, dans sa prison, a invité sa mère à vous voir, et il a exprimé de grandes inquiétudes que vous ne fussiez comme d'autres, prétend-il, gagné par l'argent pour parler contre lui. Comment expliquez-vous cette inquiétude qui semble le travailler et les propos qu'elle lui a fait tenir, s'il s'est écoulé tant de temps depuis que vous avez eu des rapports avec lui?

R. Je ne comprends pas cela: je ne sais rien sur lui; je n'ai jamais entendu rien dire contre lui. Il était honnête homme quand je l'ai connu, et je ne sais pas ce qu'il peut craindre que je dise contre lui.

D. Cependant, ces inquiétudes dont je vous parle, il les a sou-

vent exprimées; il les a mystérieusement communiquées à sa mère, et cette conduite serait inexplicable si vous n'aviez pas eu quelque connaissance de faits de sa part dont il craindrait la révélation?

R. Jamais, je le répète, je n'ai rien eu contre lui, et je vous jure que je ne comprends pas ce qu'il a pu vouloir dire.

D. On a trouvé chez vous plus de 20,000 francs; pouvez-vous justifier de l'origine de cette somme?

R. Ce sont mes économies depuis 28 ans, le montant des successions de mon père et de ma mère, et enfin le produit d'un petit commerce que je fais sur les chevaux, les voitures et les harnais. Mon maître m'a autorisé à faire ce commerce, et j'avais cet argent chez moi pour en faire un nouveau placement.

D. Avez-vous jamais prêté ou fait prêter de l'argent à *Darmès?*

R. Il y a 20 ou 25 ans, je lui ai prêté de petites sommes; mais il me les a toujours fidèlement rendues.

D. Connaissez-vous quelqu'un qui ait conservé des rapports habituels avec *Darmès?*

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'avez jamais été l'objet de poursuites?

R. Non, Monsieur, jamais.

SUPPLÉMENT

AUX INTERROGATOIRES DES INCULPÉS.

(17ᵉ interrogatoire subi par *Darmès*, le 6 mai 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

D. Vous avez écrit à M. *Zangiacomi* que vous aviez quelque chose à ajouter à vos précédentes déclarations. Si telle est votre intention, vous n'avez pas de temps à perdre, car le rapport de votre affaire sera fait incessamment.

R. Oui, Monsieur : j'ai d'abord quelque chose à ajouter à ma dernière interrogation; ensuite j'ai à dire une chose qui est contre moi, mais ma religion me l'ordonne, pour que vous ne regardiez pas comme coupables des personnes qui sont innocentes. D'après ce que j'ai entrevu dans mes interrogations, on voudrait que ce fussent des patriotes qui m'auraient remis des armes; cela n'est pas. Quant à ma carabine, je vous ai dit où j'en avais fait l'acquisition. Le poignard, je vous ai dit que c'était la bonne de M. *Izoard* qui l'avait remis à ma femme; je m'en suis emparé : il provenait, je crois, d'un M. *Leféburе*, un peintre du temps de Charles X, qui avait occupé l'appartement de M. *Izoard* avant lui. Les pistolets provenaient de M. *Dutrône*, conseiller à la Cour royale d'Amiens, qui demeurait boulevard des Italiens, nᵒ 9, dans la maison où sont les bureaux de la Parisienne. Un jour, ces pistolets étaient dans une chambre où je travaillais; je m'en suis emparé, pour m'en servir en cas de besoin. Du reste, c'est la seule chose que j'aie détournée dans cet appartement, où il y avait un très-beau mobilier, auquel je n'ai jamais touché. Voilà ce que j'avais à dire sur les armes. Je voudrais revenir sur mes précédentes interrogations; ayant été pris à l'improviste, je n'ai pu répondre parfaitement. Je dirai la vérité, parce que, quand un homme a fait abnégation de sa vie et de son sang, il ne craint pas de dire la vérité. Il est

vrai qu'un jour, en rentrant dans ma prison, j'ai dit : « Ils veulent ab-« solument des victimes, ils veulent que nous soyons quatre sur la « place de la Concorde.... Non, je n'étais pas seul.... nous ver-« rons plus tard. » C'est par humanité que j'ai parlé des personnes qu'on voulait impliquer dans l'affaire du 15 octobre. Un soir, en ouvrant ma fenêtre, je me suis apitoyé sur leur sort; j'ai dit qu'elles devaient beaucoup souffrir dans leurs cabanons, qu'on les assassinait avant de les mettre en jugement. Puis je m'approchai du poêle, et je dis : « Moi, j'ai du feu; eux, ils n'en ont pas. Le gardien *Cazan* me « dit : « Si vous vouliez dire la vérité, il serait possible qu'on levât le « secret, et que les personnes auxquelles vous vous intéressez se « trouvassent mieux. » Je fis un tour dans ma chambre et je dis : « L'affaire de ce malheureux *Valentin* est tellement embrouillée, « que je crains qu'il ne soit condamné à vie et même à mort. Si j'é-« tais un scélérat, le moindre mot que je pourrais inventer pourrait « faire tomber sa tête. J'espère qu'il pourra prouver l'emploi de la « journée du 15. Il n'y a qu'un témoin qui le charge, et il ne peut pas « être cru; c'est le pontonnier de la place de la Concorde, et mou-« chard à prime, facile à corrompre. S'il disait qu'il m'a vu seul, ce « serait la vérité; mais dire qu'il m'a vu en compagnie, c'est un men-« songe. »

D. N'avez-vous rien autre chose à ajouter?

R. Non, Monsieur.

D. Quand vous avez volé les pistolets de M. *Dutrône,* aviez-vous l'intention de vous en servir pour un crime?

R. Je les ai volés pour m'en servir au besoin.

D. L'affaire des pistolets, dont vous vous occupez beaucoup, est indifférente; mais ce qui ne l'est pas, c'est ce qui est relatif à votre carabine : or, sur ce point, vous avez menti avec impudence; car vous savez bien que l'homme de qui vous prétendez l'avoir achetée ne vous l'a pas vendue?

R. Il me l'a vendue au mois de juillet 1839.

D. Il ne vous l'a pas vendue à cette époque-là, car il ne l'avait pas.

R. Si, il l'avait; mais il a des raisons pour dire le contraire.

D. Quelles sont ces raisons ?

R. Cette raison est qu'on peut préparer des choses comme on veut les avoir.

D. C'est tout ce que vous avez à dire ?

R. Oui, Monsieur.

D. Il est évident que vous n'avez demandé aujourd'hui à être entendu que pour tâcher de détruire l'effet accablant des déclarations que vous avez faites à vos gardiens, et que vous avez renouvelées devant moi ; vous avez voulu courir après vos paroles. Je vous avertis que vous y avez très-mal réussi ; et que, de plus, le soin que vous prenez dans cette circonstance ne peut qu'aggraver le sort de celui que vous avez voulu excuser.

R. J'ai dit la vérité depuis que je suis ici ; si j'ai dit quelque chose de mal, c'est faute de savoir m'expliquer.

D. Où aviez-vous pris qu'on assassinait, avant de les mettre en jugement, les personnes compromises dans votre affaire ; car vous ne communiquiez pas avec ces personnes ?

R. Quand on passe tout un hiver en prison, je crois que cela peut s'appeler être maltraité.

D. Vous n'aviez qu'un parti à prendre pour rendre votre situation moins odieuse, c'était de dire la vérité. Quand vous avez demandé à être interrogé aujourd'hui, j'ai cru que vous aviez pris ce parti ; mais je vois que vous persistez dans vos mensoges : ainsi votre sitnation reste la même.

R. Je ne peux pas faire des inventions.

D. On ne vous demande qu'une chose, c'est de dire la vérité. Vous n'avez rien à ajouter ?

R. Non, Monsieur.

Après lecture, etc., a signé.

Et, par continuation, nous avons adressé à *Darmès* les questions suivantes :

D. En relisant l'interrogatoire que vous venez de subir, j'ai reconnu

qu'il était indispensable que je vous adressasse une question de plus. Vous avez dit : « Ils veulent absolument des victimes; ils veulent que « nous soyons quatre sur la place de la Concorde.... Non, je n'étais « pas seul.... nous verrons plus tard. »

R. Je n'ai pas dit : « Je n'étais pas seul; » j'ai dit : « Je ne suis pas « seul. »

D. Quelle est la différence que vous mettez entre ces deux manières de s'exprimer ?

R. L'une veut dire que j'étais sur la place de la Concorde avec des individus, avec des complices.

D. Que veut dire l'autre ?

R. Je m'expliquerai plus tard.

D. Vous feriez mieux de vous expliquer tout de suite.

R. « Je ne suis pas seul » veut dire qu'il y a six mille ans que la tour de Babel est derrière nous. Il n'y a plus que deux partis dans le monde: l'aristocratie et la démocratie; ces deux partis ont déployé leur bannière, et la guerre est ainsi devenue perpétuelle.

D. C'est là l'explication que vous donnez?

R. Oui, Monsieur.

D. Personne ne pourra se payer des paroles que vous venez de prononcer; si vous n'avez rien de plus à dire, le sens vrai de vos réponses restera acquis à l'instruction. Vous avez dit à vos gardiens que vous n'étiez pas seul sur la place de la Concorde; vous l'avez répété dans un interrogatoire que je vous ai fait subir; vous l'avez dit encore tout à l'heure, et vous n'avez pas réclamé contre cette expression quand on vous a relu votre interrogatoire?

R. C'est que je n'y ai pas fait attention; j'ai voulu dire : « Je ne suis « pas seul, » et non pas : « Je n'étais pas seul. »

D. Vous tenez beaucoup à innocenter *Valentin Duclos;* vous auriez deux manières de l'innocenter : la première serait de dire quelles sont les personnes avec lesquelles vous étiez sur la place de la Concorde, et qui ne seraient pas lui; la seconde consisterait à expliquer d'une manière suffisante cette locution : « Je ne suis pas seul, » si, par

exemple, vous avez voulu dire : « Je n'étais pas avec des complices sur la place Louis XV, mais néanmoins je ne suis pas seul, j'ai des complices ailleurs; » et, dans ce cas encore, il faudrait indiquer quels sont ces complices?

R. Je ne puis pas dire des choses qui ne sont pas.

D. Vous avez encore dit, dans l'interrogatoire que vous avez subi tout à l'heure, que la personne de qui vous prétendez avoir acheté votre arme paraît avoir ses raisons pour ne pas dire la vérité : je vous demande encore une fois ce que vous entendez par ces paroles?

R. On peut arranger les choses comme on veut.

D. Cela ne signifie rien. Prétendriez-vous que cet homme aurait quelque chose à cacher?

R. Non, Monsieur; à vous dire le vrai, on peut le corrompre.

Pour copie conforme aux pièces de la procédure :

Le Greffier en chef,

E. CAUCHY.

TABLE ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT

Les noms des inculpés dont les interrogatoires se trouvent rapportés dans ce volume, avec la date de chacun de ces interrogatoires;

Et l'indication des confrontations qui ont eu lieu entre plusieurs de ces inculpés et divers témoins.

Pages.

